

687 actions pour une gestion intégrée des cours d'eau dans le sous-bassin hydrographique de la Vesdre

Protocole d'accord 2020-2022

Contrat de Rivière **VESDRE**

Chapitre 1 - Le Contrat de Rivière Vesdre : Démarche et historique



1.1. Qu'est-ce qu'un Contrat de Rivière ?

Un Contrat de Rivière est un **outil de gestion des ressources en eau** - et plus particulièrement des cours d'eau - d'un sous-bassin hydrographique. Il est basé sur la **concertation** et la **coordination** entre un ensemble aussi large que possible acteurs et usagers de l'eau de ce sous-bassin.

Pouvoirs publics, promeneurs, riverains, pêcheurs, scientifiques, industriels, agriculteurs, défenseurs de la nature, le monde de l'éducation et de l'enseignement, ... autant d'intérêts et de préoccupations qui gravitent autour d'un cours d'eau, autant de représentations de la rivière – parfois analogues, parfois contraires – qu'il est pourtant nécessaire d'accorder.

Le Contrat de Rivière consiste donc à rassembler autour d'une table tous ces acteurs et usagers en vue de définir ensemble, de manière consensuelle et chacun dans le cadre de ses responsabilités, de ses compétences et dans la mesure de ses possibilités, un **programme d'actions** visant à gérer au mieux les ressources en eau. Il est défini comme un **protocole d'accord** entre l'ensemble des acteurs publics et privés sur des objectifs visant à **restaurer** la qualité des cours d'eau, de leurs abords et des ressources en eau du sous-bassin et à **concilier** leurs multiples fonctions et usages.

Le Contrat de Rivière est aussi destiné à **informer** et **sensibiliser** le public, les pouvoirs publics et les acteurs du secteur de l'eau à la **gestion intégrée** et globale du cycle de l'eau. Tous disposent ainsi d'une plate-forme commune - le **Comité de Rivière** - pour exprimer leurs souhaits sur la qualité de leurs cours d'eau, pour entendre et prendre en compte le point de vue des autres, et ainsi établir ensemble des priorités dans les actions à programmer.

1.2. Le contexte législatif

1.2.1. La Directive Cadre Eau (DCE)

Partant du principe que « l'eau *n'est pas un bien marchand comme les autres, mais un patrimoine qu'il faut protéger, défendre et traiter comme tel* », la Directive 2000/60/CE sur l'Eau, communément appelée **Directive Cadre Eau** (ou **DCE**), constitue le cadre dans lequel doit s'insérer la législation européenne portant sur les eaux de surface, les eaux souterraines, les estuaires et les eaux côtières.

Le concept pivot de la DCE consiste en l'organisation et la gestion de l'eau à l'échelle des bassins hydrographiques, l'unité élémentaire de gestion du milieu aquatique étant la masse d'eau. Son objectif fondamental est d'arriver au **bon état des eaux communautaires pour 2021** (bon état **écologique et chimique** pour les eaux de surface, bon état **quantitatif et chimique** pour les eaux souterraines).

Elle demande d'élaborer une politique communautaire intégrée dans le domaine de l'eau, c'est-à-dire une gestion qui recourt à des actions, moyens et acteurs qui relèvent des politiques sectorielles (industrie, agriculture, conservation de la nature, ...).

Elle fixe également d'autres objectifs environnementaux à ses Etats membres, par exemple :

- prévenir toute détérioration de l'état des ressources en eau de surface et en eau souterraine,
- promouvoir une utilisation durable de l'eau,
- réduire progressivement les rejets, émissions et pertes de substances dangereuses prioritaires,
- respecter les objectifs environnementaux spécifiques des zones protégées concernées par d'autres Directives (Natura 2000, zones sensibles, zones de baignade, ...),
- contribuer à atténuer les effets des inondations et des sécheresses.

La DCE impose également l'information, la consultation et la participation des utilisateurs et du public.

1.2.2. La Directive européenne Inondations (DI)

La Wallonie a depuis longtemps pris des dispositions pour lutter de manière optimale contre les inondations : en 2003, le Gouvernement wallon a adopté un plan global de **Prévention** et de **LUtte** contre les **Inondations** et leurs **Effets**

sur les **Sinistrés**, appelé **Plan PLUIES**. Ce plan comprenait une trentaine d'actions couvrant les différents enjeux : aménagement du territoire, ralentissement du ruissellement, couverture des sols en interculture, entretien des berges, etc.

La **Directive Inondations 2007/60/CE (DI)** sur les inondations a été votée en 2007, vise à prévenir, protéger et anticiper les risques d'inondation dus aux crues des rivières. Elle impose aux Etats membres 3 phases de travail en vue d'appréhender encore mieux les risques d'inondation :

- évaluation préliminaire des risques d'inondation
- cartographie des zones inondables et cartographie des risques d'inondation
- établissement de plans de gestion des risques d'inondation (PGRI).

En 2010, cette directive a été transposée en droit wallon dans le **Code de l'Eau** (articles D53.1 à D53.11).

1.2.3. Le Code de l'Eau

Pour être applicables, la Directive Cadre Eau et la Directive Inondations sont transposées en droit wallon via le Code de l'Eau (Décret de la Région Wallonne du 27 mai 2004 relatif au Livre II du Code de l'Environnement, constituant le Code de l'Eau).

1.2.4. L'Arrêté du Gouvernement Wallon du 13/11/2008

Les missions des Contrats de Rivière, ainsi que leur organisation générale, sont déterminées dans l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 13/11/2008, modifiant le Livre II du Code de l'Environnement, constituant le Code de l'Eau.

1.3. La gestion des cours d'eau en Wallonie

1.3.1. Le nouveau Décret relatif aux cours d'eau non navigables

Un nouveau cadre décretaal « cours d'eau » a été intégré au Code de l'Eau et est d'application depuis le 15 décembre 2018. Adopté par le Parlement wallon le 4/10/2018, ce décret a été publié au Moniteur Belge le 5/12/2018. Il abroge la loi du 28 décembre 1967 sur les cours d'eau non navigables et la loi du 5 juillet 1956 relative aux wateringues.

L'objectif principal de cette réforme est d'instaurer un cadre juridique global et transversal pour la gestion intégrée, équilibrée et durable des cours d'eau wallons. Cette gestion doit désormais concilier leurs fonctions hydraulique, écologique, économique et socio-culturelle.

Les axes principaux de ce décret sont les suivants :

- Maintenir les 3 catégories de cours d'eau non navigables et leurs gestionnaires respectifs ;

- Réaliser une gestion intégrée et sectorisée, formalisée grâce à un outil de planification et de coordination : les PARIS ;
- Garantir la libre circulation des poissons et instaurer un débit à réserver aux cours d'eau ;
- Donner davantage de pouvoir d'intervention aux gestionnaires, sous certaines conditions, afin de garantir la protection des cours d'eau ;
- Gérer l'atlas numérique des cours d'eau avec l'aide des provinces et des communes ;
- Mettre en place un nouveau régime pour les travaux sur les cours d'eau non navigables ;
- Renforcer l'obligation de clôturer les pâtures le long des cours d'eau non navigables ;
- Renforcer le système infractionnel ;
- Adapter quelques législations complémentaires (permis d'environnement pour les centrales hydroélectriques, prises d'eau permanentes, ...) ;
- Actualiser et codifier la législation sur les wateringues.

1.3.2. Les catégories de cours d'eau

On distingue d'une part les cours d'eau navigables et d'autre part les non navigables. Concernant ces derniers, leur régime juridique et leur mode de gestion sont désormais réglés par le Décret du 04/10/2018 (cf. 1.3.1.), qui maintient les 3 catégories de cours d'eau non navigables et leurs gestionnaires respectifs.

On distingue donc :

- les **voies navigables** (absentes du sous-bassin hydrographique de la Vesdre) ;
- les cours d'eau de **1^{ère} catégorie** : parties des cours d'eau non navigables situées en aval du point où leur bassin versant atteint au moins 5000 hectares ;
- les cours d'eau de **2^{ème} catégorie** : cours d'eau non navigables ou partie de ceux-ci qui ne sont classés ni en 1^{ère} ni en 3^{ème} catégorie ;
- les cours d'eau de **3^{ème} catégorie** : cours d'eau non navigables ou partie de ceux-ci, en aval du point où leur bassin versant atteint au moins 100 hectares, tant qu'ils n'ont pas franchi la limite de la commune où est située leur source ;
- les cours d'eau **non classés** : les rivières et ruisseaux, en amont du point où leur bassin versant atteint au moins 100 hectares.

1.3.3. Les gestionnaires des cours d'eau

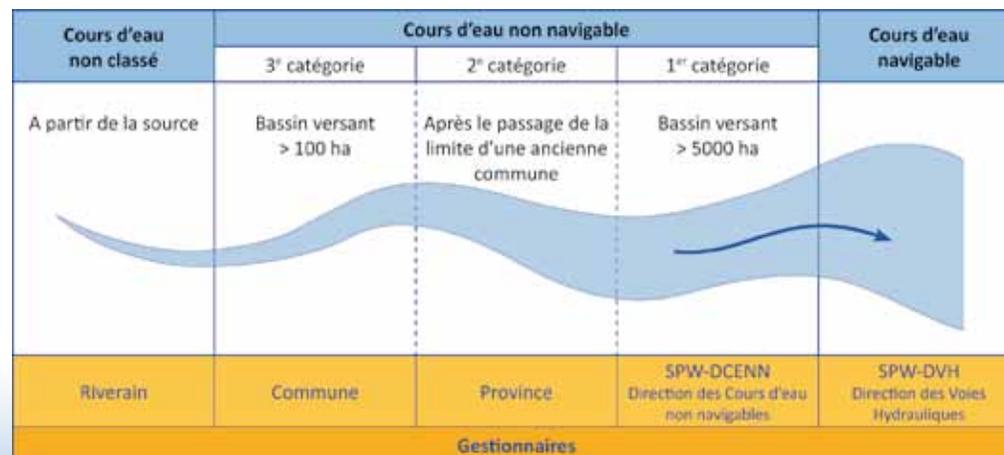
En fonction de leur catégorie, les cours

d'eau sont gérés par des autorités différentes.

En termes de qualité, la gestion des eaux de surface (cours d'eau, lacs, ...) relève de la **Direction des Eaux de surface** (Service Public de Wallonie). Pour les eaux souterraines, cette responsabilité revient à la **Direction des Eaux souterraines** (Service Public de Wallonie).

En termes d'entretien et d'aménagements hydrauliques, la gestion du réseau hydrographique relève actuellement de différentes autorités, en fonction de la catégorie des cours d'eau (cf. 1.3.2.) :

- la **Direction des Voies Hydrauliques** (SPW Mobilité et Infrastructures) : pour les voies navigables (absentes du sous-bassin hydrographique de la Vesdre)
- la **Direction des Cours d'Eau Non Navigables** (SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement) : pour les cours d'eau de 1^{ère} catégorie



- les **Provinces** : pour les cours d'eau de 2^e catégorie
- les **Communes** : pour les cours d'eau de 3^e catégorie
- les **propriétaires riverains** : pour les cours d'eau non classés.

Par ailleurs, la gestion des 2 grands barrages (barrage de la Vesdre à Eupen et barrage de la Gileppe) du sous-bassin hydrographique de la Vesdre dépend de la **Direction de l'Exploitation des Barrages** (SPW Mobilité et Infrastructures).

Les gestionnaires sont donc nombreux et variés. Peuvent être également cités les organismes d'assainissement (AIDE), qui agissent plus spécifiquement sur la qualité des cours d'eau. Quant aux distributeurs d'eau (SWDE, CILE, certaines communes...), ceux-ci interfèrent sur la quantité d'eau en puisant l'eau via les captages souterrains ou de surface.

1.3.4. L'unité de gestion : la masse d'eau

La masse d'eau est l'unité élémentaire de gestion du milieu aquatique.



Selon la Directive Cadre sur l'Eau (Directive 2000/60/CE) (cf. 1.2.1.), une **masse d'eau de surface** est une partie distincte et significative des eaux de surface telles qu'un lac, un réservoir, une rivière, un fleuve ou un canal, une eau de transition ou une portion d'eaux côtières.

On distingue plusieurs types de masses d'eau de surface :

- les **rivières**, associées à leur région naturelle, à la superficie de leur bassin versant, à leur classe de pente et aux zones piscicoles ;
- les **lacs** (barrages-réservoirs), associés à leur région naturelle, à leur superficie et à leur profondeur ;
- les **eaux artificielles** (créées par l'activité humaine).

On classe également les masses d'eau de surface selon qu'elles sont **naturelles**, **fortement modifiées** ou **artificielles**, sur base de critères objectifs d'ordre hydro-morphologique et physique.

L'objectif phare de la DCE est l'atteinte du « **bon état écologique** » (pour les

masses d'eau naturelles) ou « **bon potentiel écologique** » (pour les masses d'eau artificielles ou fortement modifiées) et du « **bon état chimique** » en **2021**.

Mais pour certaines masses d'eau, l'atteinte de cet objectif environnemental en 2021 est impossible en raison de leur état actuel de dégradation. Un report de délais peut alors être demandé pour ces masses d'eau, selon 3 critères : conditions naturelles, infaisabilité technique ou manque de connaissance, infaisabilité économique.

Le cas spécifique des masses d'eau de surface du sous-bassin de la Vesdre est abordé au point 2.2.1.

Une **masse d'eau souterraine** est, quant à elle, un volume distinct d'eau souterraine à l'intérieur d'un ou plusieurs aquifères.

1.3.5. Les plans de gestion (PGRI et PGDH)

La mise en œuvre concrète de la Directive Cadre Eau (DCE) et de la Directive « Inondations » (DI) dans les différents Etats membres de l'Union Européenne passe par l'établissement et l'application de plans de gestion et de programmes de mesures. Leur élaboration se fait **par district hydrographique**.

En Wallonie, les Contrats de Rivière constituent un outil permettant aux différents acteurs de contribuer à l'élabora-

tion des plans de gestion et à la mise en œuvre des programmes de mesures.

Les plans de gestion « eau » par sous-bassin hydrographique (PGDH)

Pour ce qui est de la Directive Cadre Eau, les premiers plans de gestion « eau » (2009-2015) des parties wallonnes des districts hydrographiques internationaux de la Meuse, de l'Escaut, du Rhin et de la Seine ont été approuvés par le Gouvernement Wallon en 2013.

Les 2^e plans de gestion « eau » par district hydrographique (période 2016-2021) ont été adoptés en 2016. Ils contiennent notamment un **programme de mesures**, qui reprend l'ensemble des fiches-mesures détaillées élaborées pour atteindre les objectifs visés (c.-à-d. concrètement : les actions à mener). Ils sont consultables sur <http://eau.wallonie.be>.

Leur cible : la qualité de l'eau (cycles naturels et anthropiques) à l'échelle d'un bassin versant.

Les plans de gestion des risques d'inondation (PGRI)

Pour ce qui est de la Directive Inondations, les plans de gestion des risques d'inondation (PGRI) (cycle 1 : 2015-2021), en ce compris les **cartes de l'aléa d'inondation**, les **cartes des zones inondables** et les **cartes des risques**, ont été approuvés par le Gouvernement Wallon en 2016. Ils sont consultables sur <http://environnement.wallonie.be/inondations>.

Leur cible : l'eau en tant que cause d'inondation, à l'échelle d'un bassin versant.

Le but des PGRI est de permettre aux Etats de se fixer des objectifs à atteindre en matière de gestion des inondations en fonction des analyses préliminaires et en tenant compte notamment des coûts et des avantages. Ils englobent tous les aspects de la gestion des risques d'inondation, en mettant l'accent sur la **prévention**, la **protection**, la **préparation**, et la **réparation et analyse post-crise**.

Pour élaborer et suivre les Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI), des groupes de travail ont été créés en 2014 : les **Comités Techniques par Sous-Bassin Hydrographique (CTS BH)**. Leur mission principale est de coordonner les différentes initiatives prises et/ou planifiées par les acteurs du sous-bassin hydrographique en matière de gestion des inondations et de les traduire en propositions concrètes via la rédaction de « fiches projets ».

1.3.6. Les Programmes d'Actions sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS)

Le nouveau cadre juridique global et intégral pour une gestion intégrée, équilibrée et durable des cours d'eau wallons (Décret du 05/12/2018, entré en vigueur le 15/12/2018, cf. 1.2.1.) est formalisé par un outil de planification et de coordination : les PARIS (Programmes d'Actions

sur les Rivières par une Approche Intégrée et Sectorisée).

Leur cible : le linéaire de cours d'eau (lit mineur + berges + lit majeur) et sa qualité hydromorphologique.

Le PARIS est basé sur un découpage du linéaire du cours d'eau en différents secteurs homogènes qui font chacun l'objet d'un état des lieux, chaque secteur constituant une unité de gestion. Pour chaque secteur dont ils ont la gestion, les gestionnaires publics procèdent à la détermination et à la hiérarchisation des enjeux (hydrauliques, économique, écologique et socio-culturel), assignent des objectifs de gestion, puis planifient les actions à mener pour parvenir aux objectifs fixés. Un PARIS est prévu pour chaque sous-bassin hydrographique. Il est élaboré par tous les gestionnaires et regroupe toutes les informations et les interventions prévues sur les cours d'eau pour une période de 6 ans.

La sectorisation de tous les cours d'eau wallons est finalisée et le premier cycle de PARIS (2022-2027) est en cours d'élaboration.



1.4. Le Contrat de Rivière Vesdre

1.4.1. Historique

Le Contrat de Rivière Vesdre (C.R.V.) est né en 2000 de l'initiative de l'intercommunale-asbl Association des Communes du Bassin de la Vesdre (A.C.B.V.). Depuis 2009, il est coordonné par l'asbl Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la Vesdre, émanant de la transformation en 2009 de l'intercommunale-asbl A.C.B.V. en simple asbl.

Après la constitution d'un Comité de Rivière en 2000, les 3 premières années ont été consacrées au constat des dégradations, c'est-à-dire la réalisation d'un grand inventaire de terrain (Convention d'étude 2000-2003), nécessaire à l'élaboration d'un premier programme d'actions concrètes.

Ensuite, pour remédier aux différents problèmes rencontrés (pollutions, dégradations, rejets, etc.), plusieurs phases d'actions correctrices et de sensibilisation se sont succédées : 2003-2006, 2006-2009, prorogation 2010, 2011-2013, 2014-2016 et 2017-2019. Les actions correctrices et de sensibilisation engagées par les différents partenaires du Contrat de Rivière sont regroupées au sein d'un même document officiel, qu'il soit appelé « **charte d'actions** », « **programme d'actions** » ou « **protocole d'accord** ». En le signant, ces nombreux maîtres d'œuvre se sont engagés à atteindre des objectifs communs d'amé-

lioration de la qualité des cours d'eau. Ces phases successives ont été les suivantes :

Le constat des dégradations

(convention d'étude 2000-2003) :

- Mise en place du 1^{er} Comité de Rivière en septembre 2000.
- Inventaire des points noirs par les groupes locaux (bénévoles), la Cellule de Coordination, des stagiaires, etc.
- Elaboration du 1^{er} programme d'actions via la constitution de 4 groupes de travail thématiques (qualité des eaux, hydraulique, tourisme, sensibilisation).

Le 1^{er} programme d'actions

(octobre 2003 - juin 2006) :

- Signé le 10 octobre 2003 à Verviers, sous le nom de « Charte des actions 2003-2006 ».
- 66 maîtres d'œuvre et/ou partenaires (dont 23 Communes au départ, puis 22).
- 279 actions, réparties en 13 objectifs et 3 grands thèmes (qualité des eaux, hydraulique, tourisme, sensibilisation).
- 4 groupes de travail thématiques : qualité des eaux, hydraulique, tourisme, sensibilisation.
- Mise à jour continue de l'inventaire global par la Cellule de Coordination et des stagiaires.

Le 2^e programme d'actions

(juillet 2006 - juin 2009) :

- Signé le 23 juin 2006 à Chaudfontaine, sous le nom de « Programme des actions 2006-2009 ».

- 80 maîtres d'œuvres et/ou partenaires (dont 21 Communes).
- 668 actions, réparties en 8 objectifs et 4 grands thèmes (qualité des eaux, hydraulique, tourisme, sensibilisation).
- 4 groupes de travail thématiques : qualité des eaux, hydraulique, tourisme, sensibilisation.
- 5 groupes de travail techniques : gestion des plantes invasives, sensibilisation aux plantes invasives, inventaire des amphibiens, inventaire du petit patrimoine construit lié à l'eau, parcours routier roches et minières.
- Mise à jour continue de l'inventaire global par la Cellule de Coordination et des stagiaires.
- Inventaires particuliers (plantes invasives, amphibiens, petit patrimoine construit lié à l'eau) par des bénévoles, des stagiaires et la Cellule de Coordination.

La prorogation du 2^e programme d'actions (juillet 2009 - décembre 2010) :

- 94 maîtres d'œuvres et partenaires/ collaborateurs (dont 18 Communes).

- 223 actions (dont 10 nouvelles), réparties selon les mêmes objectifs et grands thèmes que dans le programme d'actions 2006-2009.
- Continuation de la mise à jour de l'inventaire de terrain par la Cellule de Coordination, avec l'aide ponctuelle de stagiaires et de certains partenaires.

Le 3^e programme d'actions (janvier 2011 - décembre 2013) :

- Signé le 1^{er} avril 2011 à Eupen, sous le nom de « Protocole d'accord 2011-2013 ».
- 88 maîtres d'œuvre et partenaires/collaborateurs (dont 18 Communes).
- 407 actions (+14 actions ajoutées en cours de route), réparties en 11 grands thèmes.
- 4 groupes de travail thématiques : gestion qualitative des eaux, gestion quantitative des eaux, gestion des milieux et des espèces, valorisation et sensibilisation.
- Mise à jour et continuation progressives de l'inventaire des points noirs par la Cellule de Coordination.

Le 4^e programme d'actions (janvier 2014 - décembre 2016) :

- Signé le 19 mars 2014 à Spa, sous le nom de « Protocole d'accord 2014-2016 ».
- 60 maîtres d'œuvre (dont 18 Communes).
- 457 actions (+11 actions ajoutées en cours de route), réparties selon les 9 grands thèmes de la Directive Cadre Eau et 9 autres thèmes.
- 4 thématiques de travail (groupes de travail) : gestion qualitative des eaux, gestion quantitative des eaux, gestion des milieux et des espèces, valorisation et sensibilisation.
- Mise à jour et continuation progressives de l'inventaire des points noirs par la Cellule de Coordination.

Le 5^e programme d'actions (janvier 2017 - décembre 2019) :

- Signé le 6 février 2017 à Chênée, sous le nom de « Protocole d'accord 2017-2019 ».
- 62 maîtres d'œuvre (dont 18 Communes).
- 520 actions (+2 actions ajoutées officiellement en cours de route), réparties selon les 9 thèmes de la Directive Cadre Eau, les 17 thèmes de la Directive Inondations et 9 autres thèmes.
- 4 thématiques de travail (groupes de travail) : gestion qualitative des eaux, gestion quantitative des eaux, gestion des milieux et des espèces, valorisation et sensibilisation.
- Mise à jour et continuation progressives de l'inventaire des points noirs par la Cellule de Coordination.

1.4.2. Les échelles de travail

Conformément à l'A.G.W. du 13/11/2008, le Contrat de Rivière Vesdre considère comme référence les échelles de travail et d'évaluation suivantes :

- le sous-bassin hydrographique de la Vesdre ;
- les masses d'eau de surface, les masses d'eau souterraines (définitions : cf. 1.3.3.) et le registre des zones protégées comprises dans le SBH de la Vesdre.

1.4.3. Les principes de base et les méthodes de travail

Les fonctions remplies par la Vesdre et ses affluents, ainsi que les usages qu'en font les humains, sont multiples. La gestion intégrée des cours d'eau tente de prendre en compte tous ces usages et fonctions.

La démarche du Contrat de Rivière permet de mettre en place une **dynamique locale** en vue de cette gestion intégrée des ressources en eau du sous-bassin hydrographique. Pour atteindre les différents objectifs fixés, elle nécessite la **participation active et volontaire** des nombreux acteurs et usagers, ainsi que leur prise de responsabilités en matière de protection de l'eau, selon une solution commune : **concertation, consensus, coordination et communication**.

Pour appliquer ces 4 principes de base dans l'élaboration et le suivi d'un pro-



gramme d'actions cohérent et efficace, le Contrat de Rivière est organisé en plusieurs structures de travail : le Comité de Rivière, les groupes de travail, la Cellule de Coordination.

Le Comité de Rivière :

Le Comité de Rivière constitue l'Assemblée Générale du Contrat de Rivière. La concertation et le consensus y sont les maîtres-mots.

Il est composé de représentants des différents acteurs et usagers présents dans le sous-bassin hydrographique et ayant un lien avec l'eau ou un impact sur l'eau : administrations régionale, provinciales et communales, associations environnementales, sociétés de pêche, monde industriel, scientifiques, milieu de l'éducation et scolaire, monde agricole, particuliers, professionnels de la promotion touristique, syndicats d'initiatives, clubs sportifs, etc. Tous peuvent en effet contribuer à l'amélioration de la gestion des ressources en eau.

Ces acteurs, qui sont alors dits « les partenaires » (maîtres d'œuvre et/ou partenaires d'actions, ou simples collaborateurs) du Contrat de Rivière, sont

répartis en **3 groupes** de même poids au sein du Comité de Rivière : les administrations communales et provinciales, l'administration régionale, les acteurs locaux. La liste des maîtres d'œuvre figure au point 4.3. Comme la liste des actions (cf. 4.4.), elle est susceptible d'évoluer au cours du programme, en fonction de nouvelles opportunités.

Le Comité de Rivière a notamment pour mission de valider le programme d'actions triennal de l'ensemble des partenaires du Contrat de Rivière.

Les groupes de travail :

La concertation et le consensus sont également mis en application via la constitution de groupes de travail sur les différentes thématiques et sujets plus spécifiques abordés par le Contrat de Rivière Vesdre.

Les groupes de travail permettent de proposer des solutions aux problèmes identifiés lors de l'inventaire pour la préparation du programme d'actions, de développer des collaborations pour leur résolution, mais aussi d'initier et mettre en place divers projets. Ils sont composés de membres du Comité de Rivière,

de la Cellule de Coordination, et de toute autre personne pouvant être concernée par le sujet abordé et pouvant y apporter son expertise ou sa contribution. Organisés tout au long de la période couverte par le protocole d'accord, ils permettent de maintenir une dynamique de réflexion et de collaboration entre les partenaires.

Les groupes de travail sont organisés en 4 thématiques générales :

- gestion qualitative des eaux,
- gestion quantitative des eaux,
- gestion des milieux et des espèces,
- valorisation et sensibilisation.

Dans la pratique, ils se réunissent en petits groupes sur des sujets précis : résolution de problèmes propres à une masse d'eau, réalisation et suivi d'actions ou de projets spécifiques nécessitant la collaboration de plusieurs partenaires et/ou de la Cellule de Coordination.

Le coordinateur et la cellule de coordination :

La communication entre les différents partenaires et la coordination du programme d'actions du Contrat de Rivière Vesdre est assurée par le coordinateur et son équipe, au sein de la cellule de coordination.

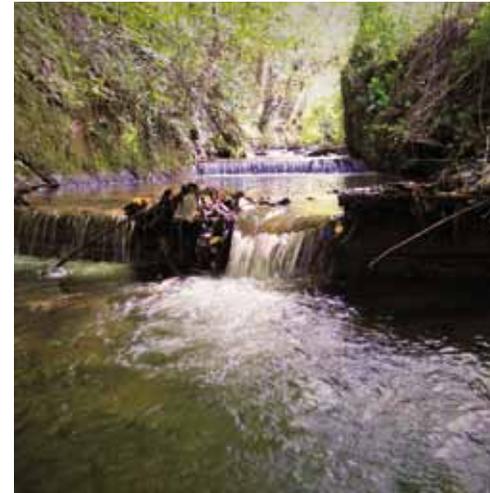
Les missions principales du coordinateur sont :

- d'assurer l'élaboration du protocole d'accord, la coordination et le suivi des actions inscrites au programme,
- d'accompagner les acteurs du sous-bassin dans la mise en place et la réalisation d'actions visant les objectifs du Contrat de Rivière,
- d'assurer le lien et de favoriser le dialogue entre tous les membres du Contrat de Rivière,
- d'assurer une dynamique de travail des acteurs par l'animation de groupes de travail,
- d'organiser et d'assurer la mise à jour de l'inventaire de terrain,
- d'assurer l'information et la sensibilisation des acteurs locaux et de la population du sous-bassin,
- de faire connaître le Contrat de Rivière et de valoriser les efforts consentis par les partenaires.

Un autre de ses rôles est de veiller à ce que le Contrat de Rivière contribue à la mise en œuvre des plans de gestion par bassin hydrographique et à ce qu'il participe à la consultation du public organisée dans ce cadre.



Chapitre 2 - Le sous-bassin hydrographique de la Vesdre



2.1. Les caractéristiques du sous-bassin

2.1.1. Localisation et occupation du sol

Le sous-bassin hydrographique (SBH) de la Vesdre se situe à l'Est de la Belgique et fait partie du district hydrographique international (DHI) de la Meuse. Ses cours d'eau principaux sont la Vesdre et la Hoëgne.

Il couvre une superficie d'environ **700 km²** et comprend la totalité ou une partie du territoire de 27 communes : Aywaille*, Baelen, Beyne-Heusay*, Chaudfontaine, Dison*, Eupen, Fléron*, Herve, Jalhay, Liège, Limbourg, Lontzen, Malmedy*, Olne, Pepinster, Raeren, Soumagne, Spa, Sprimont, Stavelot*, Stoumont*, Theux, Thimister-Clermont*, Trooz, Verviers, Waimes* et Welkenraedt (*: communes non partenaires du CRV).

Le sous-bassin hydrographique de la Vesdre se caractérise par la prédominance de forêts de résineux, de prairies et de forêts de feuillus. En effet, les bois et espaces verts représentent 48% de la superficie du sous-bassin, avec une majorité de résineux (feuillus 16% et résineux 29%). Ces bois de résineux se situent principalement dans l'Est et le Sud-Est du sous-bassin, au niveau des grandes forêts telles que l'Hertogenwald. Les prairies et cultures représentent 40% de la superficie et se situent principalement dans le centre et le Nord du bassin (zone bocagère).

Il se particularise par l'existence de fagnes, situées à l'Est (Hautes-Fagnes). Celles-ci sont reprises parmi les friches et terrains incultes, qui représentent 7% du territoire total. L'habitat et les services y représentent 4% du territoire, les principaux noyaux se situant à Chaudfontaine, Dolhain, Eupen, Liège, Pepinster, Spa, Theux, Trooz et Verviers.

2.1.2. Hydrographie

La Vesdre prend sa source dans les **Fagnes de Steinley** à 605 m d'altitude (valeur moyenne de ses différentes sources, au nombre de 9) et se jette, après un parcours de **72,5 km**, dans l'**Ourthe à Chênée**, à 70 m d'altitude. En raison de sa pente importante (pente moyenne : 0,73%), la Vesdre est qualifiée de rivière torrentielle.

Après une petite incursion d'1 km en **Allemagne** (près du village de Roetgen), la Vesdre forme le **lac d'Eupen** (3^e réservoir d'eau potable de Belgique) avec un de ses affluents principaux, le **Getzbach**. Ce lac s'est formé à la suite de la construction du barrage de la Vesdre, achevé en 1949.

Après sa confluence avec la **Helle**, la Vesdre traverse Eupen. Ces deux rivières sont de type fagnard : leur eau est acide, peu minéralisée et elle contient des matières humiques brunes. La Vesdre traverse ensuite une zone très naturelle jusqu'à Dolhain (Limbourg). En rive droite, elle reçoit les eaux d'affluents



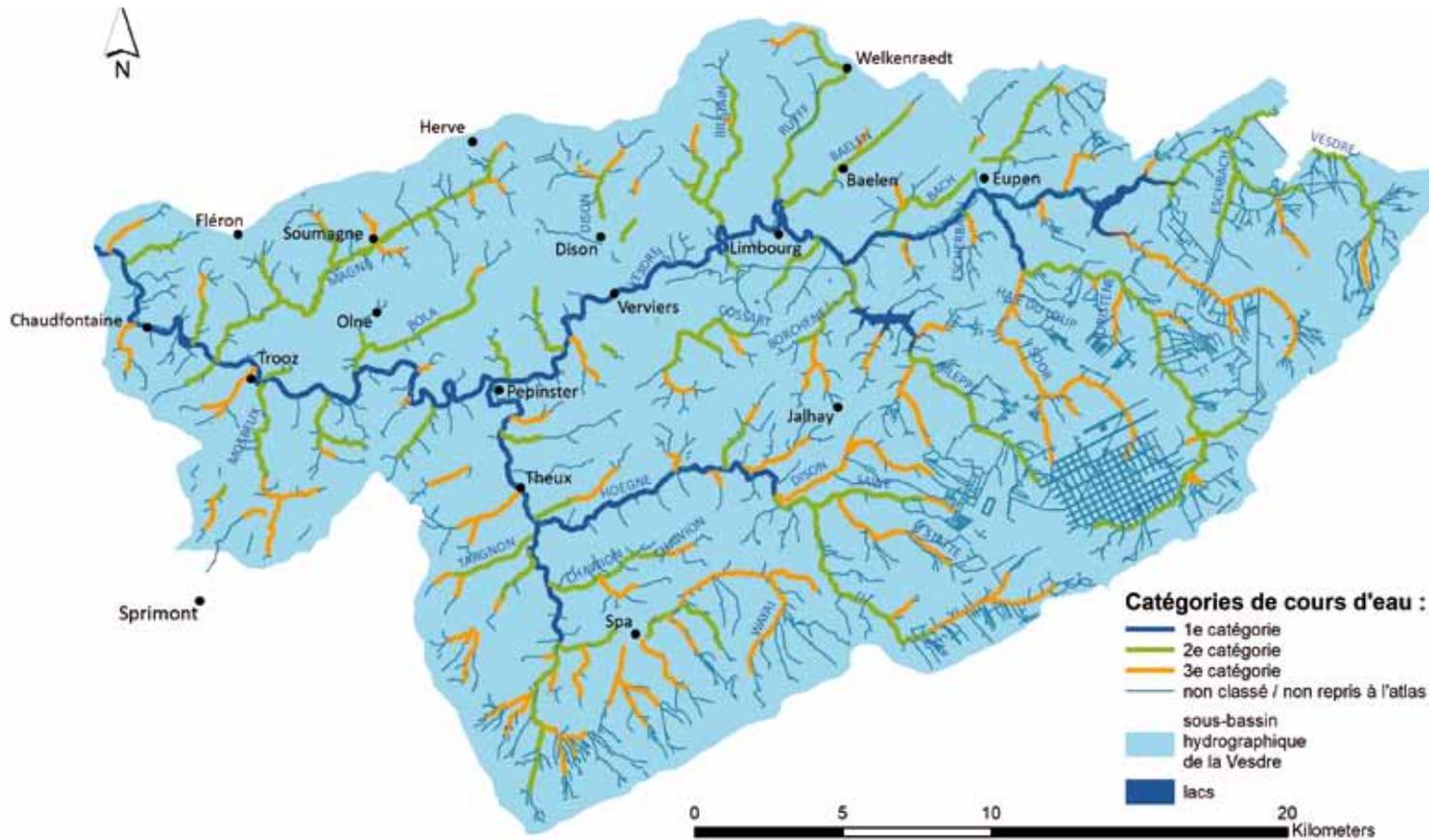
plus minéralisés (**Bach, Ru de Baelen, Ruyff**) en raison de leur traversée de terrains calcaires. En rive gauche, elle reçoit les eaux de la Gileppe, rivière ayant sa source dans la Fagne Gulpin et formant le **lac de la Gileppe** - dû au barrage éponyme - avec un de ses affluents, le **Louba**). Lorsque la Vesdre fait son entrée à Verviers (Stembert), entité la plus urbanisée du sous-bassin, sa plaine alluviale s'élargit. Elle y reçoit le **ruisseau du Mangombroux** (rive gauche) et le **Ru de Dison** (rive droite). A Pepinster, entité relativement urbanisée, elle reçoit les eaux de son affluent principal, la **Hoëgne**, avant de traverser un paysage bucolique jusqu'à Trooz, où l'environnement urbain et industriel domine. Certains affluents à caractère plutôt naturel alimentent la Vesdre : le **ruisseau du Fond des Trois Bois**, le **Bola**, le **Havegné**, le **Ry de Mosbeux**, ... A Trooz, en rive droite, elle reçoit les eaux de la **Magne** et voit sa minéralisation encore augmenter à cause de la dominance des roches calcaires traversées dans cette région. Avant de se jeter dans l'Ourthe, la Vesdre reçoit encore d'autres ruisseaux : le **Ry**

Cockai, le **ruisseau du Bois de Beyne**, etc. Son parcours se termine dans un environnement résolument urbanisé et industriel (Chaudfontaine, Vaux-sous-Chèvremont, Chênée).

Au total, la Vesdre reçoit ainsi les eaux d'environ **200 affluents et sous-affluents**.

La longueur totale des cours d'eau qui drainent le SBH de la Vesdre s'élève à **1417 km** (soit environ 2 km par km²). Sur cette distance totale, 104 km concernent des cours d'eau classés en 1^e catégorie, 225 km sont classés en 2^e catégorie et 259 km sont classés en 3^e catégorie (définition des catégories : cf. 1.3.2.). Le solde, à savoir 829 km de cours d'eau, est non classé. Dans le SBH de la Vesdre, aucune portion de cours d'eau n'est navigable.

Les débits et hauteurs d'eau de la Vesdre et de certains de ses affluents principaux sont mesurés à différents endroits, à l'aide de limnigraphes. La Hoëgne participe à raison de 50 à 70% dans le débit de la Vesdre après la confluence.



Les prises d'eau potabilisables et industrielles, les grands barrages et les transferts d'eau de surface dans les canaux ont un impact significatif sur l'hydrologie des cours d'eau.

De nombreux épisodes d'inondation ont été recensés sur la Vesdre depuis 1809. De nos jours, le **barrage de la Vesdre à Eupen** (capacité du lac : 25 millions de m³) et le **barrage de la Gileppe** (capacité du lac : 26,4 millions de m³), dont la fonction première est de permettre la

distribution d'eau potable dans la région, aident aussi à la régulation du débit de la Vesdre. Celui-ci n'est par conséquent plus toujours influencé par les épisodes pluvieux, ce qui permet d'éviter certaines inondations.

2.1.3. L'eau souterraine

Géologie :

L'ossature géologique du SBH de la Vesdre est constituée de deux grandes unités géologiques: le **Massif de Sta-**

velot au Sud-Est et le **Synclinorium de Verviers**. Les roches les plus anciennes, datant du Cambrien et de l'Ordovicien inférieur, appartiennent au Massif de Stavelot et sont principalement des quartzo-phyllades. Le Synclinorium de Verviers est subdivisé en trois unités, dont les roches s'étagent du Dévonien inférieur au Carbonifère (Westphalien) : le **Massif de Herve**, le **Massif de la Vesdre** et la **Fenêtre de Theux**. La Fenêtre de Theux, composée d'un ensemble dévono-carbonifère aux couches

retournées, est une fenêtre tectonique laissant entrevoir une infime partie des structures géologiques extrêmement complexes qui définissent les sous-bassins du Synclinorium de Verviers. Le Massif de la Vesdre est, quant à lui, une nappe de charriage comprenant notamment des terrains houillers, exploités par les charbonnages jusqu'en 1974. Dans l'extrême Nord du sous-bassin, le Massif de Herve est recouvert en discordance par des sédiments du Crétacé supérieur (craies, sables et argiles). De nombreuses failles découpent l'ensemble de ces structures en une succession de horsts et grabens transversaux. Des gisements Plomb-Zinc (galène, pyrite, etc.) sont localisés au sein de ces failles. Il est fréquent d'y trouver également des produits d'oxydation de ces minéraux, dont le plus répandu est la calamine.

L'extraction du charbon et, dans une moindre mesure, des minerais de fer, plomb ou zinc, et l'exploitation de certains niveaux calcaires ou gréseux à des fins ornementales ou industrielles ont constitué un secteur important de l'économie au cours des siècles passés. Seuls les grès fameniens et les calcaires carbonifères sont encore exploités à l'heure actuelle.

Captages d'eau souterraine et zones de protection :

Les ressources en eau souterraine du SBH de la Vesdre sont exploitées via de nombreux captages (galeries, drains, sources) pour la distribution publique

d'eau (SWDE, communes), mais aussi par quelques firmes privées, des agriculteurs et des particuliers (puits). Les masses d'eau RWM141 et RWM100 (cf. 2.2.2.) sont localement caractérisées par des remontées d'eau plus profondes, carbonatées : **aquifère thermo-minéral de Chaudfontaine** et **aquifère minéral de Spa**. Ces eaux sont respectivement exploitées par les sociétés d'embouteillage de boissons « Coca Cola European Partners (Sources Chaudfontaine) » et « Spa Monopole ».

Pour que des pollutions éventuelles n'atteignent pas les captages d'eau, des zones de protection ont été définies autour de ces captages : **zone de prise d'eau (I)**, **zone de prévention** (rapprochée IIa et éloignée IIb), **zone de surveillance (III)**. Dans le SBH de la Vesdre, des zones de surveillance et de prévention éloignée et rapprochée ont été officiellement arrêtées pour certains ouvrages de prise d'eau souterraine.

Zones vulnérables :

Une zone vulnérable est un périmètre de protection essentiellement des eaux souterraines, contre les nitrates d'origine agricole. Six zones vulnérables ont été définies en Wallonie. Dans ces zones, des mesures particulières sont imposées aux agriculteurs, principalement au niveau de l'épandage de fertilisants. Le SBH de la Vesdre est concerné par la **zone vulnérable du Pays de Herve**.

Phénomènes karstiques :

Une partie importante du SBH de la Vesdre a son sous-sol constitué de roches carbonatées (calcaires, dolomies et craies). Les phénomènes karstiques sont le résultat de l'action de l'eau sur ces roches carbonatées, souvent fissurées, par dissolution (acidité de l'eau) et érosion (énergie hydrodynamique de l'eau courante).

Dans le SBH de la Vesdre, on rencontre :

- des **systèmes pertes-résurgences** (perte ou chantoir ou agolina : perte d'un cours d'eau sous terre, qui entame ainsi un parcours souterrain - résurgence : lieu où un cours d'eau souterrain réapparaît en surface),
- des **recoupements de méandres**,
- des **grottes**,
- des **vallées sèches** (vallées abandonnées par leur cours d'eau géniteur suite au passage de celui-ci en parcours souterrain plus en amont),
- des **vallons aveugles** (vallons qui s'arrêtent brutalement en raison du passage de leur cours d'eau en parcours souterrain),
- des **dolines** (dépressions naturelles du terrain formées par dissolution des roches sous-jacentes),
- etc.

Ces milieux sont particulièrement sensibles car, en raison de la circulation d'eau provenant de la surface, ils sont des portes ouvertes aux pollutions, qui vont ensuite contaminer les aquifères.

2.1.4. Sites naturels protégés

Sites Natura 2000 :

Les sites Natura 2000 forment le réseau Natura 2000, qui concrétise la mise en œuvre des Directives européennes « **Oiseaux** » (79/409/CEE) et « **Habitats** » (92/43/CEE). Celles-ci visent à protéger un certain nombre de populations d'espèces et des biotopes considérés comme importants à l'échelle européenne et pour lesquels il faut garantir un état de conservation favorable. Dans le SBH de la Vesdre, 21 sites ont été désignés Natura 2000, en tant que **zones de protection spéciale (ZPS)** et/ou **zones spéciales de conservation (ZSC)**.

Réserves naturelles :

Dans les réserves naturelles, la priorité est donnée à la sauvegarde des richesses naturelles. En fonction du mode de gestion mis en place, ces réserves naturelles peuvent être soit intégrales (sans gestion), soit dirigées (avec plan de gestion). Le SBH de la Vesdre comprend 7 réserves naturelles **domaniales (Rond-Buisson Duret, Hautes Fagnes, Fagne de la Haie Henquinet et du Sart Lorû, Ru de Chawion, Grotte Jaminon, Goffontaine, Tribomont)** et 3 réserves naturelles **agrées (Rocheux, Coteau de Mont, Thier Gibet)**.

Parcs naturels :

Les parcs naturels sont de vastes territoires ruraux présentant un haut intérêt biologique et géographique. Les mesures de protection doivent s'y développer

en harmonie avec les aspirations de la population et le développement économique et social du territoire concerné. Le parc naturel a donc pour mission d'harmoniser au mieux la vie au quotidien et le maintien de paysages de grande valeur. Le SBH de la Vesdre comprend une partie du **Parc naturel Hautes-Fagnes – Eifel** et du **Parc naturel des Sources**.

Réserves forestières :

Les réserves forestières sont des sites protégés dans le but de conserver certains écosystèmes forestiers, rares ou particuliers, tout en continuant à les exploiter et à y chasser. Le SBH de la Vesdre compte 2 réserves forestières (**Bongard** et **Hertogewald**).

Zones humides d'intérêt biologique (ZHIB) :

Dans le SBH de la Vesdre, un seul site est officiellement qualifié de zone humide d'intérêt biologique : la **zone humide d'Henri-Chapelle**.

Cavités souterraines d'intérêt scientifique (CSIS) :

Dans le SBH de la Vesdre, 4 grottes sont qualifiées de cavités souterraines d'intérêt scientifique : la **Grotte Walou**, le **Trou des Deux Copines**, la **Grotte des Surdents** et la **Grotte Bebronne**.

2.1.5. Démographie

Dans le sous-bassin de la Vesdre, la population est de 214.548 habitants (année 2016), ce qui donne une densité de po-

pulation de 308 habitants/km² ; mais sa répartition est en réalité extrêmement hétérogène.

2.1.6. Tourisme, sport et loisirs

Le tourisme et les loisirs en milieu aquatique peuvent engendrer des pressions importantes. La nature et l'intensité de ces pressions dépendent toutefois du type d'activité, du nombre d'adeptes et du comportement individuel ou collectif de ceux-ci.

Les hébergements touristiques :

Dans le SBH de la Vesdre, le tourisme constitue une activité économique peu importante. Les infrastructures touristiques sont néanmoins nettement plus nombreuses dans le sud du SBH que dans le nord. Cela s'explique par l'attrait exercé par l'environnement naturel de cette région, composée des Hautes-Fagnes et de paysages ardennais, propices aux activités touristiques. Dans le SBH de la Vesdre, ce sont les campings qui sont responsables de la part la plus importante de la pollution générée par le secteur du tourisme. Cela étant, le SBH de la Vesdre est cependant l'un des moins concernés par la pression touristique en Wallonie.

La pêche :

Dans le SBH de la Vesdre, la pêche se pratique sur la Vesdre, la Hoëgne et le Wayai, ainsi que sur plusieurs étangs et lacs (lac de Warfaaz, étangs de la Borchène, de Mangombroux, des Doux-

Fonds). Selon les périodes de l'année, on peut y taquiner notamment la truite, l'ombre, la perche, le goujon, le vairon, etc. Cette activité est encadrée par le Département Nature et Forêts - Service de la Pêche (Service Public de Wallonie) et par 1 fédération de pêche.

La baignade et les embarcations :

Le SBH de la Vesdre ne compte désormais plus de zone de baignade. En raison d'une qualité insuffisante de l'eau, la zone de baignade de Royompré (sur la Hoëgne à Jalhay) a été déclassée en 2016 ; il y est donc définitivement interdit de s'y baigner.

Selon l'article 3 de l'AGW du 19 juillet 2001, il est interdit de faire circuler toute embarcation, d'en mettre à l'eau ou de circuler comme plongeur sur l'ensemble des cours d'eau non navigables (à l'exception de certains cours d'eau). Tous les cours d'eau du SBH de la Vesdre sont visés par cette interdiction.

2.1.7. Industrie

L'industrie est très présente dans le bassin de la Vesdre (zonings d'Eupen, Stembert, Chaineux, Les Plénesses, Lambertmont, Herve-Battice, Welkenraedt et Trooz) mais aussi le long des cours d'eau (Spa, Eupen, Pepinster, Trooz, Chaudfontaine). Certaines industries prélèvent les eaux utiles à leur fonctionnement dans les eaux de surface (métallurgie : 60% des prélèvements, agroalimentaire : 20%). Les industries responsables

des rejets en DCO, azote, phosphore et matières en suspension appartiennent essentiellement aux secteurs de l'agroalimentaire et du textile, et dans une moindre mesure aux secteurs du papier et carton et de la métallurgie. L'industrie textile, longtemps florissante dans la région de Verviers, a fortement décliné à partir de 1934. L'industrie métallurgique est plutôt localisée en aval de Verviers.

Par ailleurs, le SBH de la Vesdre compte **8 micro-centrales hydroélectriques** (sur la Vesdre) et **2 centrales** liées aux 2 barrages-réservoirs (Eupen et Gileppe), dont l'activité peut avoir un impact significatif sur le débit de la Vesdre.

2.1.8. Agriculture

L'est et le sud-est du SBH de la Vesdre sont en grande partie couverts par les forêts. Cette région correspond en grande partie au Plateau des Hautes-Fagnes. Le territoire situé au nord et sur la moitié ouest du SBH est davantage voué aux activités agricoles (44 % de la

superficie du SBH). Le SBH de la Vesdre s'étend essentiellement sur la région agricole « herbagère ». Seuls 3,5 % de la superficie du SBH s'étendent sur la région agricole « Haute Ardenne ». Les prés et prairies couvrent 89,3% de la surface agricole. Ceci témoigne de la vocation des exploitations résolument tournées vers l'élevage (vaches laitières et production viandeuse), avec des cultures appropriées (maïs laitieux principalement).

Certains problèmes environnementaux sont imputables à ce secteur, notamment : les coulées boueuses, l'affaissement de conduits dû au passage des engins agricoles, la réduction des milieux humides, le remblaiement de zones considérées comme improductives (prairies humides, chantoirs), l'augmentation du taux de nitrates dans les eaux souterraines, la réduction des haies, l'érosion excessive des berges des ruisseaux sous le poids du bétail, la pollution des eaux de surface liée à l'accès (pourtant interdit) du bétail aux cours d'eau. L'agricul-



ture présente une différence fondamentale par rapport aux autres secteurs : la pollution agricole vers les nappes et les cours d'eau est une pollution diffuse, car elle ne se concentre pas en un point mais s'effectue sur l'ensemble du territoire par l'épandage d'intrants (engrais, pesticides, fumiers, lisiers). Une partie de ceux-ci se retrouve dans les nappes et les cours d'eau. Il est difficile d'estimer

cette fraction et donc d'évaluer la pollution agricole. Il ne faut cependant pas perdre de vue que les pesticides sont également appliqués par d'autres utilisateurs (réseau ferroviaire, gestionnaires publics, particuliers, etc.). Soulignons que depuis le 01/06/2019, dans le cadre du Programme Wallon de Réduction des Pesticides et de l'Objectif « zéro phyto »,

l'usage de pesticides est interdit dans tous les espaces publics (exception pour certaines plantes particulières et sous certaines conditions). Il est également interdit pour tous les utilisateurs de traiter chimiquement les surfaces imperméables (trottoirs, voiries, terrasses, allées, pentes de garage ...) reliées au réseau de collecte des eaux pluviales.

2.2. Les masses d'eau du sous-bassin de la Vesdre

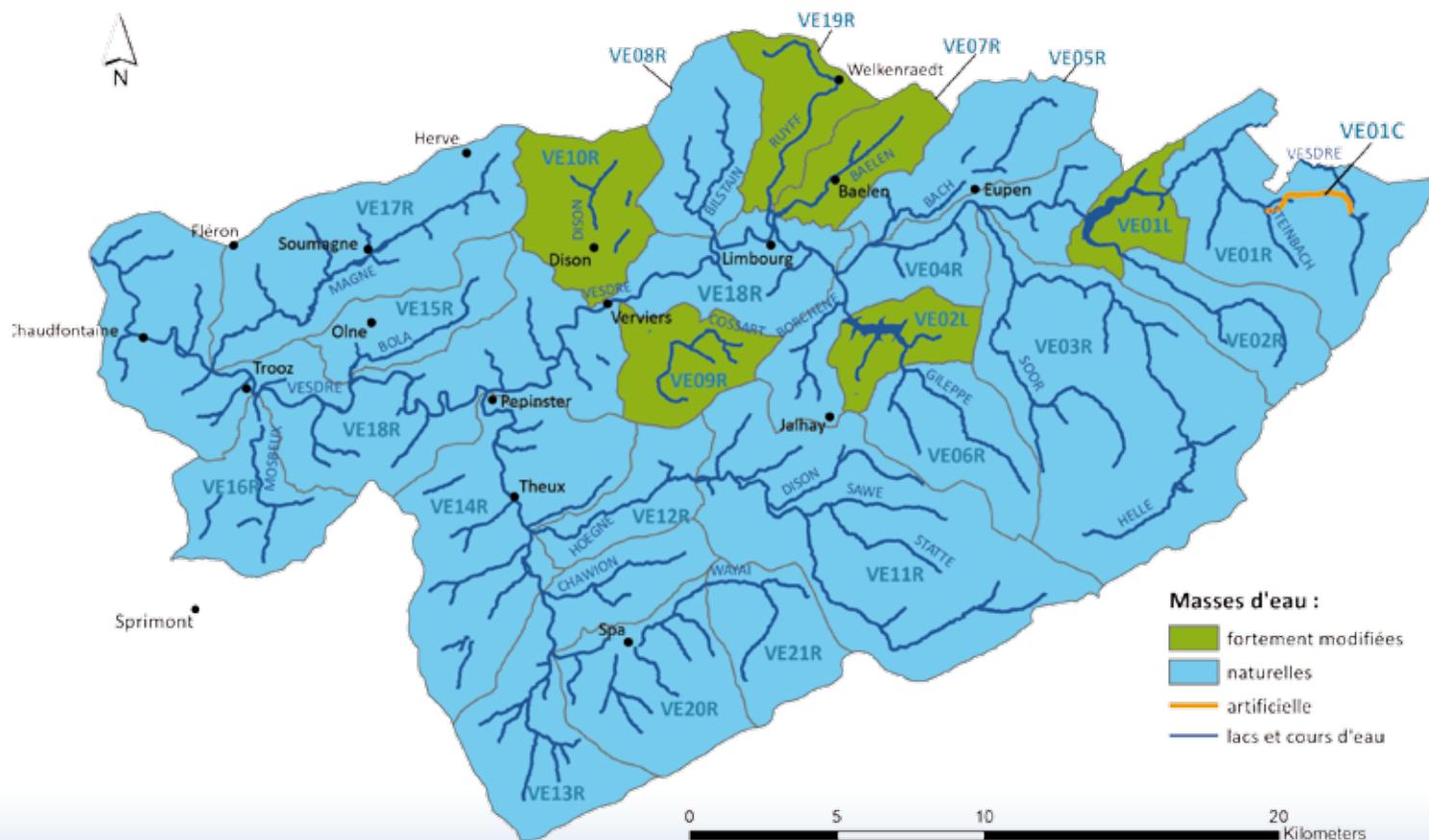
2.2.1. Les masses d'eau de surface

Le sous-bassin hydrographique de la Vesdre se divise en **24 masses d'eau de surface** (définition : cf. 1.3.4.) :

- 21 masses d'eau courante (les rivières) : **VE01R à VE21R**,
- 2 lacs (réservoirs de barrages) : **VE01L et VE02L**
- 1 canal : **VE01C**.

Les masses d'eau de surface sont classifiées sur base de critères objectifs d'ordre hydromorphologique et physique. Parmi les 21 masses d'eau courante (les rivières) du sous-bassin hydrographique de la Vesdre, 17 sont considérées comme « **naturelles** » et les 4 autres « **fortement modifiées** ». Les 2 masses d'eau concernant les lacs sont classées en « **fortement modifiées** » et le canal est classé en « **artificiel** ».

Les fiches de caractérisation de ces masses d'eau sont consultables sur le portail « Directive-Cadre sur l'Eau » : <http://eau.wallonie.be> (onglet : Etat des lieux). Elles reprennent les informations suivantes : description générale, résumé des pressions et incidences importantes de l'activité humaine, identification des zones protégées, état et objectif environnemental de la masse d'eau, résumé du programme de mesures proposé.



2.2.2. Les masses d'eau souterraine

Le sous-bassin hydrographique de la Vesdre compte également 4 masses d'eau souterraine principales :

- la masse d'eau des calcaires et grès du bassin de la Gueule (**RWM141**), au Nord-Est,
- la masse d'eau des calcaires et grès du bassin de la Vesdre (**RWM142**) au Centre-Ouest,
- la masse d'eau du Crétacé du Pays de Herve (**RWM151**), au Nord-Ouest,
- la masse d'eau des grès et schistes du massif ardennais : Lesse, Ourthe, Amblève et Vesdre (**RWM100**), au Sud et Sud-Est.

Une très petite portion des masses d'eau souterraine **RWM016** (schistes houillers, masse d'eau virtuelle) et **RWM073** (alluvions et graviers de Meuse) s'inscrit également dans la pointe Nord-Ouest du SBH. Des fiches de caractérisation de ces masses d'eau sont consultables sur le portail « Directive-Cadre sur l'Eau » : <http://eau.wallonie.be> (onglet : Etat des lieux). Elles reprennent les informations suivantes : description générale, résumé des pressions et incidences importantes de l'activité humaine, identification des zones protégées, surveillance, état de la masse d'eau et analyse de tendance.

2.3. Les usages locaux des cours d'eau, des lacs et de leurs abords

Dans le sous-bassin hydrographique de la Vesdre, les principaux usages (ainsi que les intérêts représentatifs de ces usages) de l'ensemble des cours d'eau, plans d'eau et de leurs abords sont :

- usages récréatifs et de loisirs (cf. 2.1.6.) : promenade, tourisme, baignade (non autorisée), pêche (sport-détente) ;
- usages hydroénergétiques : micro-centrales, centrales (énergie « verte ») ;
- usages domestiques : pompages, rejets (besoin en eau et exutoire ultime) ;
- usages agricoles (cf. 2.1.8.) : abreuvement du bétail, pompages, rejets

- (besoin en eau et exutoire ultime) ;
- usages industriels/PME (cf. 2.1.7.) : pompages, rejets (besoin en eau et exutoire ultime) ;
- usages pour la distribution d'eau (cf. 2.1.2.) : barrages-réservoirs (besoins en eau potable) ;
- usages pour la gestion hydraulique (cf. 2.1.2.) : gestion des crues via les barrages-réservoirs (éviter les inondations).

Le tableau ci-après présente les principaux usages des cours d'eau, plans d'eau et abords pour chacune des masses d'eau du sous-bassin hydrographique de la Vesdre.



Masses d'eau	Nom	Cours d'eau principal	Cours d'eau secondaires	Récréatif / loisirs				Hydro-énergie		Domestique			Agriculture		Industrie		Distribution d'eau	Hydraulique
				promenade	tourisme	baignade effective	pêche	micro-centrale	centrale	rejets	déchets	pompage	abreuvement bétail	pompage	pompage	rejets		

VE01C	Dérivation Vesdre - Steinbach	Vesdre	Eschbach, Steinbach	v	v													
VE01L	Réservoir de la Vesdre		Klapperbach	v	v				v								v	v
VE01R	Vesdre I	Vesdre	/	v	v													
VE02L	Réservoir de la Gileppe		Gélonru, Lientrée, Trou Malbroeck, Noir Ru	v	v				v								v	v
VE02R	Getzbach	Getzbach	Schwarzbach	v	v													
VE03R	Helle	Helle	Fossé d'Eupen, Graesbeek, Haie du Loup, Petit Bonheur, Robinette, Shoristène, Raalbach, Soor, Spohrbach, Ternellbach	v	v												v	
VE04R	Vesdre II	Vesdre	Borchène, Clousebach, Diebach, Escherbach, Fond Meyer, Fond Perdu, Fouir, Gileppe, Henseberg, Maloupont	v	v	v	v				v	v	v	v		v		
VE05R	Bach	Bach	Breyborn, Haasbach, Schimmerischerbach, Stadtgraben (Bach)	v							v	v	v				v	
VE06R	Gileppe	Gileppe	Hayères, Loubas, Huttes															
VE07R	Ruisseau de Baelen	Ru de Baelen	/	v							v	v	v	v			v	
VE08R	Ruisseau de Bilstain	Ru de Bilstain	Bilstain (ou Villers ou Pancherelle), Counhay, Coulée, Queues, Quatre Chemins								v	v		v				
VE09R	Ruisseau de Mangombroux	Ru de Mangombroux	Cossart, Paires, Grand Pré				v				v	v	v	v	v			
VE10R	Ruisseau de Dison	Ru de Dison	Prés de Mont, Quarreux, Chaineux								v	v	v	v			v	
VE11R	Hoëgne I	Hoëgne	Bolimpont, Botne, Charneux, Cinq Mille Trente Neuf, Dison, Helevy, Herbofaye, Morette, Pironcheneu, Prés Coppas, Plenisses, Polleur, Sawe, Statte	v	v	v					v	v	v	v				
VE12R	Hoëgne II	Hoëgne	Sarpay, Trou Haque, Trou du Loup	v	v	v	v				v	v	v	v				

Masses d'eau	Nom	Cours d'eau principal	Cours d'eau secondaires	Récréatif / loisirs				Hydro-énergie		Domestique			Agriculture		Industrie		Distribution d'eau	Hydraulique
				promenade	tourisme	baignade effective	pêche	micro-centrale	centrale	rejets	déchets	pompage	abreuvement bétail	pompage	pompage	rejets		
VE13R	Wayai I	Wayai	Chawion, Petit Chawion, Fond de Creppe, Renard, Winamplanche (ou Eau Rouge), Fond du Hafstai, Hansimpré, Ruy Sauvage, Trou du Pouhon	✓	✓		✓				✓	✓	✓	✓		✓		
VE14R	Hoëgne III	Hoëgne	Chinheid, Elnoumont, Jehoster, Morinsart, Pré l'Evêque, Sohan, Targnon, Thuron, Wayot, Fond de Wisselet (ou Wisselez), Wayai	✓	✓	✓	✓				✓	✓	✓	✓				
VE15R	Ruisseau de Vaux	Ry de Vaux	Bola	✓	✓			✓			✓	✓	✓	✓				
VE16R	Ruisseau de Mosbeux	Ry de Mosbeux	Froide Fontaine, Gomzé, Gros Confin, Heid, Pierres, Sendrogne, Tronleu								✓	✓	✓	✓	✓			
VE17R	Ruisseau des Fonds de Forêt	Magne	Magne (ou Soumagne), Bois l'Evêque, Bruyères, Carrières, Fond Leroy, Gargonade, Hez, Hosay, Hac, Manaiant, Marais, Riessonsart, Trou du Bois, Wergifosse, Bougnoux de Herve				✓				✓	✓	✓	✓		✓		✓
VE18R	Vesdre III	Vesdre	Bois de Beyne, Bois Lemoine, Bovegnée, Fiérain, Fond de Neufcour (Ri Ponet), Fond des Cris, Géloury, Grand Ry, Haute Fraipont, Havegnée, Herlatte, Nawinfosse, Pierre Lairy, Ribaufosse, Roittes, Sainry, Songnion, Walthinne, Préry, Hodjourys, Fond des Trois Bois, Saute, Chenals, Paillette	✓	✓		✓	✓			✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
VE19R	Ruisseau du Ruyff	Ruyff	/								✓	✓		✓		✓		
VE20R	Wayai II	Wayai	Creppe, Pendu, Picherotte, Sauvenièrre, Soyeuruy, Vieux Spa, Géronstère	✓	✓		✓				✓	✓		✓		✓	✓	
VE21R	Wayai III	Wayai	Passage	✓	✓		✓				✓	✓	✓	✓	✓			



2.4. Les éléments de valeur liés au milieu aquatique et à son environnement

Considérée jadis comme l'une des rivières les plus poissonneuses de Belgique, la Vesdre fut depuis le début du XIX^e siècle et encore jusqu'il y a quelques années, un égout à ciel ouvert et un désert piscicole et halieutique.

La Vesdre connaît pourtant aujourd'hui un renouveau inespéré il y a encore trente ans, grâce au déclin de l'industrie lainière, à l'épuration progressive des eaux usées et à l'application des différentes législations régionales, en relation avec les directives européennes.

C'est au point de vue naturel que le sous-bassin de la Vesdre présente le plus d'éléments de valeur.

L'amélioration de la qualité chimique de la Vesdre et de ses affluents a en effet redéveloppé leurs fonctions naturelles et leur potentiel écologique. Par exemple, la Vesdre et certains de ses affluents sont ainsi redevenus des **cours d'eau frayères**. Au niveau de la faune et de la flore liés aux milieux aquatiques et à leur environnement (cours d'eau, zones humides, mares, etc.), on peut ainsi mentionner comme éléments de valeur le retour de **populations piscicoles de haute qualité écologique** (truite fario, ombre, barbeau, hotu), la diversification des macro-invertébrés, le développe-

ment des populations d'**oiseaux d'eau** (cinclon plongeur, martin-pêcheur, héron, etc.), le développement de la renouëlle aquatique, le retour du **castor**, etc.

De plus, des actions de rempoissonnement de souches locales (développées en écloséries) et la levée progressive des obstacles à la libre circulation des poissons contribuent également au développement des populations piscicoles.

Par ailleurs, certains milieux humides ont été restaurés ou recréés (zones humides, mares, etc.), ce qui permet le développement de nombreuses populations d'amphibiens (grenouilles, crapauds, salamandres, tritons) dans le sous-bassin.

Parmi les éléments de valeur, on peut citer la présence de nombreux sites naturels, inscrits sous statut de protection (cf. 2.1.4.) : **sites Natura 2000, réserves naturelles, parcs naturels, réserves forestières, zones humides d'intérêt biologique et cavités souterraines d'intérêt scientifique**.

Protégés ou non, soulignons que certains de ces sites naturels sont malheureusement menacés par les invasions biologiques (plantes terrestres, aquatiques, oiseaux d'eau, poissons, etc.). Citons par exemple la renouëlle du Japon, la berce du Caucase et la balsamine de l'Himalaya, qui ont envahi les berges de la Vesdre et de nombreux de nombreux de ses affluents...

Par ailleurs, le sous-bassin présente également de nombreux **sites karstiques** (grottes, systèmes pertes-résurgences, recoupements de méandres, vallées sèches, vallons aveugles, etc.), résultats de l'action de l'eau sur les roches carbonatées composant le sous-sol d'une partie du sous-bassin, par dissolution (acidité de l'eau) et érosion (énergie hydrodynamique de l'eau courante) (cf. 2.1.3.).

Une autre de ses caractéristiques paysagères liées à l'eau est la présence de **fagnes**, vastes étendues de tourbières, de landes et de forêts présentant une flore et une faune spécifiques liées au climat froid et particulièrement humide du Haut Plateau des Fagnes.

Bien que n'ayant pas de rapport direct avec l'eau, on peut également mettre en évidence la présence de plusieurs **sites et haldes calaminaires** dans le sous-bassin, terrains riches en métaux lourds (que ce soit de manière naturelle, ou en raison de la contamination des sols par l'exploitation minière : dépôt de déblais et fumées) et, par là même, colonisés par une flore et une faune typiques, résistantes aux métaux lourds (dites métallophiles).

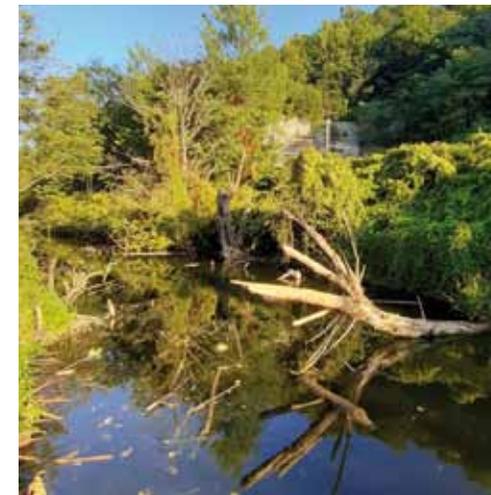
Le sous-bassin hydrographique de la Vesdre se distingue également par la présence de 2 aquifères particuliers (**aquifère thermo-minéral de Chaudfontaine** et **aquifère minéral de Spa**), ex-

ploités pour la mise en bouteille de leurs eaux de renommée mondiale et pour leurs propriétés thermales (cf. 2.1.3.).

On peut également citer comme éléments de valeur liés au milieu aquatique :

- le **pouvoir énergétique** de la Vesdre et de certains de ses affluents, lié à leur déclivité naturelle (caractère torrentiel) et valorisé par l'installation de micro-centrales hydroélectriques ;
- le **caractère acide** (typique des rivières fagnardes) des eaux de la Vesdre, valorisé dans le passé par l'industrie lainière ;
- la diversité et la quantité du **petit patrimoine construit lié à l'eau** (biefs, moulins, lavoirs, fontaines, sources, bains, gués, abreuvoirs, pompes, etc.).

Chapitre 3 - L'état des lieux



3.1. La méthodologie d'inventaire

Pour élaborer le programme d'actions présenté au chapitre 4, un état des lieux ou inventaire des dégradations et problèmes (dites « points noirs » ou « PN ») présents sur le réseau hydrographique du sous-bassin hydrographique de la Vesdre a été nécessaire.

Depuis le début du Contrat de Rivière Vesdre, cet inventaire est complété et mis à jour progressivement. Il suit la méthodologie et les fiches thématiques définies par l'administration régionale. Les catégories considérées sont les suivantes : captages et prises d'eau, déchets, entraves à l'écoulement, érosion, ouvrages détériorés, patrimoine, espèces invasives, protections de berges détériorées, rejets, autres.

Pour une meilleure uniformité des observations et une simplification de l'encodage, l'inventaire est réalisé uniquement par la Cellule de Coordination du Contrat de Rivière ; il est néanmoins complété par des informations fournies par les partenaires. Depuis 2014, les données sont encodées en ligne dans la plateforme « FULCRUM », fournie par le SPW et utilisée par tous les Contrats de Rivière. Celle-ci est accessible en consultation aux différents gestionnaires publics des cours d'eau.

3.2. Le linéaire inventorié

La Cellule de Coordination du Contrat de Rivière et ses partenaires parcourent régulièrement le sous-bassin pour relever les dégradations et problèmes présents sur le réseau hydrographique. De ce fait, la majeure partie des cours d'eau a été parcourue, parfois à plusieurs reprises : vérifications régulières de certains points, nouveaux objectifs ... Cette vérification permet d'évaluer l'efficacité ou non des actions correctrices entamées, pour concevoir, si besoin, une meilleure concertation lors de l'établissement du programme d'actions triennal.

Selon l'atlas des cours d'eau, le sous-bassin hydrographique de la Vesdre comprend **1413,49 km** de cours d'eau. Certains de ces cours d'eau ou certains de leurs tronçons (parfois longs) ne peuvent pas être inventoriés parce qu'ils sont recouverts ou inaccessibles. D'autres sont en réalité des drains (dans les Fagnes). D'autres encore sont situés en Réserves Naturelles Domaniales ou Forestières (c.-à-d. en zones protégées et gérées de manière continue). Dès lors, la part réellement ou utilement inventorable est de **843,94 km** (selon la progression de l'inventaire).

En raison des vérifications souvent ponctuelles, il est difficile de chiffrer exactement le linéaire parcouru. On peut néanmoins l'évaluer à environ **240 km** pour la période 2009-2010, **120 km** pour 2011-

2013, et environ **150 km** pour 2014-2016 et environ **210 km** pour 2017-2019.

3.3. Les points noirs et points noirs prioritaires

Les dégradations ou problèmes relevés le long des cours d'eau sont appelés « **points noirs** » (PN). Suite à la mise à jour de l'état des lieux, 2045 PN « dégradations » et 1857 PN « plantes invasives » sont actuellement considérés comme « actifs », soit **3902 points noirs**. Si ces PN sont particulièrement marqués (très forte érosion, etc.) ou s'ils amènent, seuls ou additionnés, une dégradation significative de la qualité ou de l'état du cours d'eau, ils sont alors considérés comme « **points noirs prioritaires** » (PNP).

Selon ces critères, il y a donc 214 PNP « dégradations ». Par ailleurs, les 1857 points noirs « plantes invasives » (berce du Caucase et balsamine de l'Himalaya) sont tous considérés comme prioritaires. Ce qui donne un total global de **2071 points noirs prioritaires**. Ils se répartissent comme ceci :

Dégradations	Ouvrages	Erosions	Protections de berge	Entraves à l'écoulement	Rejets	Déchets	Autres	Total
PNP	21	35	28	7	81	41	1	214

Plantes invasives	Berce du Caucase	Balsamine de l'Himalaya	Total
PN = PNP	207	1650	1857

Les cartes de localisation ces points noirs prioritaires, avalisée par le Comité de Rivière en séance du 02/10/2019, sont reprises en annexe. Elles sont consultables sur le site web du CRV (www.crvesdre.be), à l'onglet « Le Contrat de Rivière Vesdre / Inventaire des points noirs ».

Certains de ces points noirs prioritaires font l'objet d'actions correctives prévues dans le programme ci-après (chapitre 4), de même que certains points noirs évalués comme non prioritaires. Pour diverses raisons (techniques, financières, planification, etc.), une partie des PNP ne pourront malheureusement pas être résolus ou améliorés dans la période 2020-2022.

3.4. L'information du public sur les résultats de l'inventaire

Les résultats de l'inventaire des points noirs ont été présentés aux gestionnaires des cours d'eau concernés, lors de réunions en 2019.

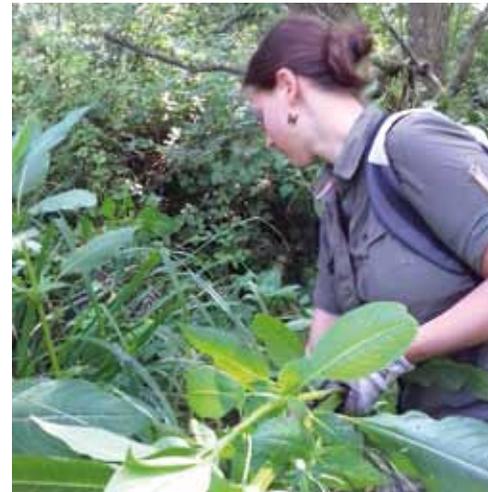
Les points noirs proposés comme prioritaires ont été présentés à tous les partenaires du Contrat de Rivière, lors du Comité de Rivière du 02/10/2019, au cours duquel ils ont été validés par l'assemblée.

La carte de ces points noirs prioritaires sera consultable par le public sur le site web du Contrat de Rivière début 2020.

Ce constat des dégradations et problèmes constitue un outil de base pour l'élaboration du programme d'actions.



Chapitre 4 - Le protocole d'accord 2020-2022



Le protocole d'accord du Contrat de Rivière Vesdre est avant tout un recueil d'actions en vue d'une gestion intégrée et durable des ressources en eau du sous-bassin hydrographique de la Vesdre. Ce document, valable pour les trois prochaines années, engage ses partenaires signataires à réaliser, en fonction de leurs possibilités humaines, techniques et financières, les actions avalisées par le Comité de Rivière et pour lesquelles ils se sont portés maîtres d'œuvre.

4.1. L'élaboration du programme d'actions 2020-2022

Le programme d'actions 2020-2022 (cf. 4.4.) couvre des domaines très divers, mais toujours en lien (de près ou de loin) avec l'eau. Une partie des actions résulte du constat des dégradations, dit « inventaire des points noirs » (cf. 3.3.).

La concertation et le consensus entre acteurs ont été, dans la mesure du possible, le fil conducteur de son élaboration.

Certaines actions du programme ont été proposées volontairement par leurs maîtres d'œuvre, d'autres leur ont été suggérées par la cellule de coordination du CRV. De nombreuses actions feront l'objet de collaborations entre plusieurs partenaires.

Une partie des actions figurait déjà dans les programmes d'actions précédents (elles sont distinguables par les 2 pre-

miers chiffres de leur numéro d'identification, qui correspond à l'année de leur introduction). Elles sont reconduites dans le présent programme soit parce qu'elles ont dû être reportées, soit parce qu'elles sont toujours en cours de réalisation, soit parce qu'elles sont récurrentes.

Selon le groupe d'acteurs auquel appartient le maître d'œuvre de chaque action, l'inscription de celle-ci au programme a fait l'objet d'une validation préalable de la part de :

- Groupe « acteurs locaux » : une autorité responsable de l'organisme (conseil d'administration, assemblée générale, directeur ou coordinateur)
- Groupe « Communes et Provinces » : le conseil communal ou provincial
- Groupe « administrations régionales » : le directeur du département ou de la direction concerné(e).

L'ensemble de ces actions a ensuite été validé par l'Assemblée Générale (dit « Comité de Rivière ») du Contrat de Rivière Vesdre, en séance du 02/10/2019.

Certaines actions sont plus ambitieuses que d'autres et leur mise en œuvre pourrait se révéler plus compliquée que prévu. La formulation des actions est donc susceptible d'évoluer dans le temps, en fonction de certaines contraintes ou de l'évolution de la situation.

Ce programme n'a pas la prétention d'être exhaustif. C'est pourquoi, en fonction de la volonté des partenaires et

des opportunités qui se présenteront, des actions supplémentaires pourront éventuellement y être ajoutées ultérieurement, avec l'accord du Comité de Rivière.

4.2. Les domaines d'activité

Les domaines d'activités concernés par le présent protocole d'accord sont variés.

En effet, les actions du programme 2020-2022 (cf. 4.4.) visent de nombreux objectifs. Ceux-ci consistent les lignes directrices du Contrat de Rivière pour 3 ans (cf. 4.2.1.) et couvrent de nombreuses thématiques (cf. 4.2.2.).

4.2.1. Les lignes directrices

Objectif I : Poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux pour garantir la multiplicité des fonctions et usages des cours d'eau

Poursuivre l'épuration des eaux usées

- Construction et mise en service des stations d'épuration manquantes
- Améliorer le fonctionnement des stations d'épuration existantes
- Compléter et entretenir le réseau d'égouttage
- Augmenter les contrôles

Réduire les rejets industriels et de substances dangereuses

- Contrôler les rejets industriels
- Prévenir des pollutions accidentelles

Réduire les pollutions diffuses le long des cours d'eau

- Pesticides : accompagner vers le « zéro phyto »

Objectif II : Améliorer la gestion du risque d'inondation

Agir pour atteindre les objectifs généraux des Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI - approuvés par le Gouvernement Wallon le 10/03/2016) et les objectifs spécifiques du PGRI du District Hydrographique de la Meuse liés aux particularités du bassin de la Vesdre

- Ralentir et réduire le ruissellement en favorisant tous moyens permettant d'augmenter l'infiltration et la rétention de l'eau en tête de bassin
- Favoriser la solidarité amont-aval des communes dans la gestion du ruissellement
- Réduire la vulnérabilité en zones inondables par l'application de mesures urbanistiques et d'aménagement du territoire
- Maintenir la capacité d'écoulement naturelle des rivières (lit mineur et lit majeur) ; veiller à l'entretien et à la réfection du bâti existant et des ouvrages au niveau des berges et du lit mineur ; favoriser l'expansion des crues et le stockage de l'eau dans le lit majeur
- Améliorer la gestion de crise (prévisions, informations, plans) ; poursuivre l'écrêtage des crues par une gestion intégrée des grands barrages et autres ouvrages de régulation

Objectif III : Développer les activités économiques, touristiques et de loisirs dans le respect du milieu aquatique et des ressources en eau

- Veiller à une gestion des ouvrages hydroélectriques respectueuse du milieu aquatique (étiage, ...)
- Inciter les agriculteurs à jouer leur rôle dans la gestion du bassin (MAEC, clôtures de berges, épandage raisonné, couverture du sol, création de mares, ...)
- Développer une mobilité douce en lien avec la rivière
- Poursuivre le développement et la promotion d'activités touristiques liées à l'eau
- Poursuivre le développement et la promotion d'activités halieutiques respectueuses du milieu aquatique

Objectif IV : Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel

Protéger le milieu naturel en luttant contre les déchets sauvages

- Lutter contre les dépôts de déchets (déchets verts, inertes, encombrants)
- Nettoyer les berges et lutter contre les déchets flottants
- Sensibiliser la population à la problématique des déchets sauvages

Favoriser et protéger la biodiversité indigène

- Surveiller et lutter contre les espèces invasives

- Protéger d'espèces et de milieux sensibles
- Rétablir la libre circulation des poissons
- Favoriser la reproduction des poissons (aménagements, ...)
- Lutter contre l'érosion des berges et le colmatage du lit des cours d'eau (clôture des berges, ...)
- Entretenir les cours d'eau et la ripisylve dans le respect du milieu aquatique

Mettre en place une gestion adéquate des zones humides et fonds de vallées

- Aménager et restaurer des milieux en faveur de la biodiversité

Objectif V : Protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel lié à l'eau

Contribuer à un cadre de vie de qualité par la mise en valeur des éléments du patrimoine lié à l'eau : patrimoine bâti (moulins), petit patrimoine (fontaines, anciens abreuvoirs...), paysages (point de vue...), ouvrages d'art (ponts, passerelles, barrages)

- Restauration, entretien, protection

Objectif VI : Améliorer l'information et la concertation entre les différents usagers de la rivière

Sensibilisation

- Sensibiliser les enfants au respect de leur environnement (animations, ...)
- Informer et sensibiliser la population sur les différents thèmes abordés en lien avec l'eau

Concertation

- Privilégier l'approche concertée et globale pour toute problématique en relation avec la Vesdre, ses affluents ou les ressources en eau du bassin.
- Lors de l'élaboration de tous projets, vérifier leur conformité avec les engagements pris dans le CRV.

Cet objectif sous-tend l'ensemble des actions.

Objectif VII : Mettre en place les moyens nécessaires pour assurer les missions et le fonctionnement du Contrat de Rivière Vesdre

Moyens techniques

Moyens financiers

4.2.2. Les thématiques

Une partie des actions du présent programme est en ligne directe avec les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (via les 2^e Plans de Gestion par District

Hydrographique) et de la Directive Inondations (via les Plans de Gestion des Risques d'Inondation).

Une autre partie rencontre les objectifs d'autres Directives Européennes en lien avec l'eau (Directive « Habitats », Directive 91/271/CEE relative au traitement des eaux urbaines résiduaires, Directive 2006/7/CE sur la gestion de la qualité des eaux de baignade, Directive « Nitrates » 91/676/CEE, ...) ou d'autres plans ou outils (PASH, PARIS, PCDN, stratégie nationale pour la biodiversité, plans de gestion des parcs naturels, programmes LIFE-Nature, CTSBH, ...).

Les actions sont donc classées par thèmes, et selon qu'elles rentrent dans ceux des Plans de Gestion par District Hydrographique (Directive Cadre Eau), des Plans de Gestion des Risques d'Inondation (Directive Inondations), ou dans d'autres thématiques.



Thèmes DCE :

Thèmes	
1.	Assainissement collectif des eaux usées
2.	Assainissement autonome des eaux usées
3.	Gestion des eaux pluviales
4.	Réduction des rejets industriels et limitation des rejets de substances dangereuses
5.	Agriculture - Apports en Nutriments
6.	Pesticides
7.	Pollutions historiques et accidentelles
8.	Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques
9.	Activités récréatives

Thèmes PGRI (DI) :

Thèmes		
1.	Prévention	1.1. Evitement 1.2. Suppression ou relocalisation 1.3. Réduction 1.4. Autres préventions 1.5. Gestion naturelle des inondations et Gestion du ruissellement et du bassin versant
2.	Protection	2.1. Régulation du débit 2.2. Travaux au niveau du lit mineur, des plaines inondables et des zones côtières 2.3. Gestion des eaux de surface 2.4. Autres protections
3.	Préparation	3.1. Prévision des crues et alerte 3.2. Planification des événements d'intervention d'urgence 3.3. Sensibilisation du public et préparation Autres préparations
4.	Réparation et analyse post-crise	5.1. Réparation individuelle et sociétale 5.2. Réparation environnementale 5.3. Autres réparations et révision
5.	Autres	

Autres thèmes :

Thèmes		Sous-thèmes	
1.	Espèces invasives	1.1.	Espèces invasives animales
		1.2.	Espèces invasives végétales
2.	Déchets	2.1.	Déchets verts
		2.2.	Autres déchets
3.	Patrimoine	3.1.	Patrimoine naturel et paysager
		3.2.	Patrimoine bâti
		3.3.	Patrimoine culturel
4.	Ouvrages		
5.	Habitats et espèces sensibles	5.1.	Restauration et valorisation d'habitats ou de ressources
		5.2.	Protection d'espèces sensibles
		5.3.	Zones humides
		5.4.	Résineux proches des berges
6.	Tourisme, activités sportives et de loisirs		
7.	Subsides	7.1.	Subsides régionaux
		7.2.	Subsides provinciaux
		7.3.	Subsides communaux
		7.4.	Autres subsides
8.	Information et sensibilisation		
9.	Autres		

4.2.3. Définition des thèmes

Thèmes DCE

- **Thème DCE.1 : « Assainissement collectif des eaux usées » :**

Concerne les ouvrages d'assainissement collectif, l'amélioration de la collecte des eaux usées, l'amélioration du raccordement à l'égout, le suivi des installations E-PRTR (Registre Européen des Rejets et Transferts de Polluants).

- **Thème DCE.2 : « Assainissement autonome des eaux usées » :**

Concerne la mise en conformité d'habitations en zone d'assainissement autonome, la mise en place d'un service de suivi et d'amélioration de l'assainissement autonome.

- **Thème DCE.3 : « Gestion des eaux pluviales » :**

Concerne la gestion des eaux usées par temps de pluie (et amélioration des connaissances), la préservation et la restauration des fossés.

- **Thème DCE.4 : « réduction des rejets industriels et limitation des rejets de substances dangereuses » :**

Concerne la révision des permis d'environnement en fonction des objectifs environnementaux assignés aux masses d'eau, l'inspection des industries non-IP-PC (Integrated Pollution Prevention and Control), l'amélioration de la connaissance des rejets industriels, l'amélioration des outils informatiques liés au suivi des rejets industriels, la sensibilisation des industriels, la réduction des émissions des substances dites NQE par l'ajout des paramètres NQE (Norme de Qualité Environnementale) dans les permis d'environnement, la mise en place d'une procédure de contrôles d'enquête pour les eaux souterraines.

- **Thème DCE.5 : « Agriculture - Apports en nutriments » :**

Concerne le suivi de l'interdiction d'accès du bétail au cours d'eau, le développement d'une approche participative pilote du milieu agricole dans l'atteinte du bon état des masses d'eau, la mise en place de «contrats de captage» participatifs, la mise en œuvre et évaluation des mesures du PGDA (Programme de Gestion Durable de l'Azote en Agriculture), le renforcement des contrôles de la mise en œuvre du PGDA, le support pour améliorer les échanges de matières organiques entre agriculteurs, la lutte contre l'érosion des sols en zone agricole et contre les apports de sédiments dans les cours d'eau, l'étude visant à préciser les modalités pratiques d'installation

de bandes végétalisées le long de cours d'eau, l'installation de bandes enherbées le long de cours d'eau dans le cadre de MAE (Mesures Agri-Environnementales) reprises au Programme wallon de Développement Rural (PwDR), les surfaces d'intérêt écologique, la réduction des rejets en azote d'origine agricole par l'amélioration des rations des bovins, le soutien à l'agriculture biologique.

- **Thème DCE.6 : « Pesticides » :**

Concerne la mise en œuvre du programme wallon de réduction des pesticides, le système d'alertes relatif aux pesticides.

- **Thème DCE.7 : « Pollutions historiques et accidentelles » :**

Concerne la connaissance des liens entre la qualité des eaux polluées et les sites pollués.

- **Thème DCE.8 : « Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques » :**

Concerne la restauration de la continuité latérale des cours d'eau, la restauration de la continuité longitudinale des cours d'eau, la restauration et gestion de la ripisylve de cours d'eau, l'atteinte des objectifs dans les zones naturelles protégées, l'établissement du lien entre Ecosystèmes Terrestres Dépendants (E.T.D.) et les eaux souterraines, les zones humides «multifonctions» (en particulier pour la régulation des pollutions diffuses), le maintien des débits écologiques minima en cours d'eau, l'exploita-

tion de l'énergie hydroélectrique respectueuse des écosystèmes aquatiques.

- **Thème DCE.9 : « Activités récréatives » :**

Concerne l'amélioration de la qualité des eaux de baignade.

Thèmes PGRI

En vue de réduire les dommages aux biens et aux personnes, des actions sont possibles au niveau des différentes étapes du cycle de gestion des inondations :

- **la prévention** : éviter, limiter ou interdire les nouvelles constructions en zone inondable;
- **la protection** : libérer l'espace pour le cours d'eau, améliorer son écoulement, réguler les débits par des ouvrages, favoriser l'infiltration des eaux ;
- **la préparation** : sensibiliser la population aux risques d'inondation, s'adapter, accepter le fait d'être inondé en adoptant une culture du risque, améliorer les systèmes de prévision et d'alerte ;
- **la réparation et l'analyse post-crise** : réparer les dommages individuels et collectifs, sociaux et environnementaux et tirer les leçons des événements passés.
- **la gestion de crise apprentissage** : réparer et réviser...

Autres thèmes

- **Thème 1 : « Espèces invasives » :**

Actions entreprises afin de limiter ou d'éradiquer les espèces invasives en bordure ou dans les cours d'eau, ainsi que dans les zones humides.

- **Thème 2 : « Déchets » :**

Concerne les actions relatives aux déchets (déchets d'étiage, les petits dépôts sauvages, déchets verts, etc.).

- **Thème 3 : « Patrimoine » :**

Concerne les actions relatives aux éléments naturels, construits et culturels en lien avec l'eau.

- **Thème 4 : « Ouvrages » :**

Reprend les actions concernant les ouvrages et *éléments d'infrastructure* (*voirie, ponts, etc.*) en lien avec l'eau, excepté les berges artificialisées, les protections de berges.

- **Thème 5 : « Habitats et espèces sensibles » :**

Concerne la restauration et la valorisation de milieux particuliers liés à l'eau et la protection d'espèces qui y sont associées.

- **Thème 6 : « Tourisme, activités sportives et de loisirs » :**

Reprend les activités touristiques, sportives et de loisirs ayant des incidences environnementales sur les cours d'eau et autres milieux liés à l'eau, mais n'étant pas reprises dans le thème PGDH.9.

• **Thème 7 : « Subsidés » :**

Concerne l'ensemble des subsides alloués à la mise en place et au suivi du Contrat de Rivière.

• **Thème 8 : « Information et sensibilisation » :**

Reprend les actions d'information et de sensibilisation des acteurs locaux et de la population ne concernant pas les thèmes PGDH, ainsi que les actions de concertation nécessaires à la bonne marche des missions du Contrat de Rivière.

• **Thème 9 : « Autres » :**

Actions qui ne relèvent d'aucun autre thème.

4.3. Les maîtres d'œuvre et partenaires des actions

Les actions reprises dans le programme ci-après (cf. 4.4.) concernent **74** maîtres d'œuvre (MO) différents. Parmi eux, certains sont également partenaires d'autres actions que celles dont ils sont maîtres d'œuvre.

Groupe « administrations régionales »

10 maîtres d'œuvre (MO) d'actions	Actions en maître d'œuvre
SPW - Groupe Transversal Inondation (GTI)	1
SPW Secrétariat Général - Direction de la Communication externe	1
SPW Mobilité et Infrastructures - Direction des Routes de Liège	3
SPW Mobilité et Infrastructures - Direction des Barrages-réservoirs	2
SPW Mobilité et Infrastructures - Direction de la Gestion Hydrologique	1
SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - Département de la Nature et des Forêts (DNF)	10
SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - Direction des Cours d'Eau Non Navigables (DCENN-centrale)	3
SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - Direction des Cours d'Eau Non Navigables (DCENN-Liège)	18
SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - Direction du Développement rural (DDR)	4
SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - Direction des Eaux de Surface (DESu)	2

Groupe « administrations provinciales et communales »

Sur les 27 communes qui ont la totalité ou une partie (parfois très petite) de leur territoire dans le sous-bassin hydrographique de la Vesdre, 18 sont partenaires du CRV.

19 maîtres d'œuvre (MO) d'actions	Actions en maître d'œuvre
Province de Liège	11
Commune de Baelen	19
Commune de Chaudfontaine	37
Ville d'Eupen	17
Ville de Herve	11
Commune de Jalhay	25
Ville de Liège	4
Ville de Limbourg	20
Commune de Lontzen	3
Commune d'Olné	20
Commune de Pepinster	32
Commune de Raeren	7
Commune de Soumagne	28
Ville de Spa	23
Commune de Sprimont	27
Commune de Theux	48
Commune de Trooz	49
Ville de Verviers	43
Commune de Welkenraedt	18

Groupe « acteurs locaux »

36 maîtres d'œuvre (MO) d'actions	Actions en maître d'œuvre
Protection de l'Environnement : 8	
Agir pour la Diversité et la Nature (AD&N)	7
Adalia	9
Association pour la Sauvegarde et la Promotion des Ecrevisses Indigènes (ASPEI)	4
Natagora - Pays Chantatoire	3
Parc naturel Hautes Fagnes Eifel	17
Parc naturel des Sources	3
Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) de Chaudfontaine	4
Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) de Verviers	3
Agriculture et ruralité : 4	
Agra-Ost	3
Fédération Wallonne de l'Agriculture	6
Natagriwal	4
Protect'Eau	9
Pêche : 6	
Fédération Halieutique du sous-bassin hydrographique de la Vesdre (FHV)	3
Les Amis de la Hoëgne et du Wayai (AHW)	4
Société Royale de Pêche et de Pisciculture La Warfazienne (LW)	11
Ligue Royale des Pêcheurs de l'Est (LRPE)	8
Royale Association des Pêcheurs de Pepinster (RAPP)	7
Vesdre, Pêche & Nature (VPN)	7

36 maîtres d'œuvre (MO) d'actions	Actions en maître d'œuvre
Education à l'Environnement : 4	
Centre Régional d'Initiation à l'Environnement (CRIE) d'Eupen - Haus Ternell Ostbelgien	11
Centre Régional d'Initiation à l'Environnement (CRIE) de Liège - Education Environnement	10
Centre Régional d'Initiation à l'Environnement (CRIE) de Spa - Domaine de Bérinzenne	7
Classes d'Eau de Pepinster	5
Enseignement et recherche : 4	
FOREM Formation - Polygone de l'Eau	2
Institut d'Eco-Pédagogie (IEP)	1
Haute Ecole de la Province de Liège - catégorie Agronomie (HEPL La Reid)	4
Université de Liège - laboratoire de Démographie des Poissons et d'Hydroécologie	2
Assainissement : 1	
Association Intercommunale pour le Démergement et d'Epuratation des Communes de la Province de Liège (AIDE)	1
Industrie : 1	
Groupement des Industries et Entreprises du bassin de la Meuse pour la Protection de l'Environnement (GIMPE)	3
Tourisme et culture : 7	
Agence du Tourisme des Cantons de l'Est (ATCE)	1
Maison du Tourisme du Pays de Herve (MT PH)	3
Maison du Tourisme du Pays de Vesdre (MT PV)	3
Maison du Tourisme Ourthe Vesdre Amblève (MT OVA)	2
Office du Tourisme de Jalhay-Sart (OTJS)	1
Royal Syndicat d'initiatives (RSI) de Chaudfontaine	3
Società Dante Alighieri - Comitato di Verviers	1
Contrat de Rivière : 1	
Cellule de Coordination du Contrat de Rivière Vesdre	33

D'autres organismes ne se sont pas engagés officiellement dans le protocole d'accord en tant que maîtres d'œuvre, mais collaborent régulièrement ou ponctuel-

lement avec le Contrat de Rivière Vesdre et ses partenaires, dans divers projets ou réflexions (liste non exhaustive) :

17 institutions/administrations/organismes collaborant au Contrat de Rivière Vesdre :
Administration / Institution régionales
SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - Cellule interdépartementale Espèces invasives (CiEi)
SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - Département de l'Etude du Milieu naturel et agricole (DEMNA)
Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) de Wallonie - Pôle Environnement - Section Eau
Agriculture et ruralité
Fondation Rurale de Wallonie (FRW)
Enseignement et recherche
Université de Liège - ArGENCo
Université de Liège - HECE
Université de Liège - Station Scientifique des Hautes-Fagnes
Tourisme
Commissariat Général au Tourisme
Fédération du Tourisme de la Province de Liège
Maison du Tourisme Spa Hautes Fagnes Ardennes
Culture et loisirs
Chambre Provinciale de Liège des Monuments, Sites et Fouilles
Centre Culturel de Chênée
Comité Culturel de Sart-Jalhay
Qualité Village Wallonie
Industrie (sponsor)
Coca Cola European Partners (Chaudfontaine)
Depairon SA

4.4. Le programme d'actions 2020-2022

687 actions sont inscrites au programme d'actions 2017-2019 ci-après. Elles ont fait l'objet d'un accord écrit préalable de leurs maîtres d'œuvre, qu'ils soient administration, association, institution ou tout autre organisme. Elles ont également été soumises au Comité de Rivière et acceptées lors de son Assemblée Générale du 02/10/2019.

Parmi ces actions, 398 proviennent de programme antérieurs, soit parce

qu'elles sont récurrentes, soit parce qu'elles sont toujours en cours de réalisation, soit parce qu'elles n'ont pas encore pu être réalisées mais sont toujours d'actualité. 289 actions sont donc de nouvelles actions.

4.4.1. Le résumé du programme d'actions

Le tableau suivant constitue un résumé du programme d'actions : nombre d'actions par thème, nombre d'actions par nature, nombre d'actions par type de maîtres d'œuvre, etc.

Critères d'évaluation du programme d'actions	Nombre d'actions
Total des actions	687
Actions par thème	
DCE (Directive Cadre Eau)	
DCE.1 : Assainissement collectif des eaux usées	77
DCE.2 : Assainissement autonome des eaux usées	10
DCE.3 : Gestion des eaux pluviales	2
DCE.4 : Réduction des rejets industriels et limitations des rejets de substances dangereuses	2
DCE.5 : Agriculture - Apport en nutriments	8
DCE.6 : Pesticides	11
DCE.7 : Pollutions historiques et accidentelles	1
DCE.8 : Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques	44
DCE.9 : Activités récréatives	0

PGRI (Directive Inondations)	
PGRI.1 : Prévention - Evitement	4
PGRI.2 : Prévention - Suppression ou relocalisation	0
PGRI.3 : Prévention - Réduction	5
PGRI.4 : Prévention - Autres préventions	19
PGRI.5 : Protection - Gestion naturelle des inondations et gestion du ruissellement et du bassin versant	7
PGRI.6 : Protection - Régulation du débit	4
PGRI.7 : Protection - Travaux au niveau du lit mineur, des plaines inondables et des zones côtières	3
PGRI.8 : Protection - Gestion des eaux de surface	0
PGRI.9 : Protection - Autres protections	1
PGRI.10 : Préparation - Prévion des crues et alerte	0
PGRI.11 : Préparation - Planification des événements d'intervention d'urgence	1
PGRI.12 : Préparation - Sensibilisation du public et préparation	1
PGRI.13 : Préparation - Autres préparations	0
PGRI.14 : Réparation et analyse post-crise : Réparation individuelle et sociétale	0
PGRI.15 : Réparation et analyse post-crise : Réparation environnementale	0
PGRI.16 : Gestion de crise apprentissage - autres réparations et révision	1
PGRI.17 : Autres	4
Autres thèmes	
Autre thème 1 : espèces invasives	67
Autre thème 2 : déchets	130
Autre thème 3 : patrimoine	3
Autre thème 4 : ouvrages	43
Autre thème 5 : habitats et espèces sensibles	51
Autre thème 6 : tourisme, activités sportives et de loisirs	7
Autre thème 7 : subsides	20
Autre thème 8 : information et sensibilisation	134
Autre thème 9 : autres	27

Actions par nature	
Acquisition	2
Administratif	0
Aide	31
Analyse	3
Animation	23
Autre	15
Communication	10
Concertation	11
Contrôle	86
Coordination	13
Etude	19
Exposition	1
Formation	11
Gestion	53
Information	73
Inventaire	16
Législation	6
Obligation	0
Plan	3
Politique	24
Prime	0
Protection	6
Publication	1
Répression	9
Sensibilisation	118
Subside	20
Travaux	133

Actions par catégorie de maîtres d'oeuvre	
Groupe « acteurs locaux »	213
Groupe « Communes et Provinces »	442
Groupe « administrations régionales »	45

4.4.2. Les actions

Grille de lecture

Le programme d'actions est subdivisé en thèmes (cf. 4.2.). Pour chacun d'eux, le tableau des actions est structuré de la façon suivante :

- **Numéro de l'action** : Les actions sont identifiées par un numéro individuel, structuré comme suit : « année d'inscription » « sous-bassin hydrographique » « numéro à 3 chiffres » ; ce qui donne, par exemple, « 06VE001 » pour l'action n°001 inscrite pour la 1e fois dans programme d'actions 2006-2009 du Contrat de Rivière Vesdre.

- **Maître(s) d'œuvre** : Acteur (institution, administration, organisme, association, etc.) responsable de la mise en œuvre de l'action, seul ou en partenariat avec d'autres acteurs.

- **Intitulé** : Explication résumée de l'action.

- **Partenaire(s)** : Acteur (institution, administration, organisme, association, etc.) pouvant apporter une aide technique ou humaine à la réalisation de l'action.

- **Echéance** : Echéance approximative pour la réalisation de l'action. Bien que certaines actions nécessitent plus de temps pour leur réalisation complète, il est prévu que les actions soient réalisées, ou du moins lancées, au plus tard pour la fin 2016.

- **Budget** : Coût estimé pour l'exécution de l'action. Il est à remarquer que certaines actions s'intègrent dans le fonctionnement habituel de l'organisme maître d'œuvre, et n'ont en toute logique pas de coût réel, au sens

d'une réservation particulière de fonds pour leur réalisation.



Thèmes DCE (Directive Cadre Eau)

155 actions pour une gestion intégrée des cours d'eau dans le sous-bassin hydrographique de la Vesdre



Thème DCE 1 : Assainissement collectif des eaux usées

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
17Ve001	AIDE	Entretien régulier des déversoirs d'orage en charge de l'AIDE. <i>Notamment les points relevés lors de l'inventaire des cours d'eau : station 2 du Schimmericherbach (VE05R) ; station 18 de la Hoëgne (VE14R) ; stations 26, 28, 77, 103bis et 164 de la Vesdre (VE18R) ; stations 90 et 93 du Wayai (VE20R).</i>		annuelle	
20Ve001	AIDE	Réalisation de la station de pompage de Beaufays et de la conduite de refoulement.			505.200
20Ve002	AIDE	Réalisation de la station de pompage de Sainry.			342.278
20Ve003	AIDE	Réalisation de la station de pompage de Trooz et de la conduite de refoulement.			857.600
20Ve004	AIDE	Réalisation de la station de pompage de Xhendelesse et de la conduite de refoulement.			730.000
20Ve005	AIDE	Réalisation des collecteurs et de la station de pompage du Fond des Cris.			1.884.000
20Ve006	AIDE	Réalisation du collecteur de Xhendelesse.			300.000
20Ve007	AIDE	Réalisation du collecteurs de Beaufays.			1.130.195
11Ve006	Baelen	Pose de l'égouttage de la rue Oeveren à Baelen. Dans ce cadre, reprise des rejets identifiés lors de l'inventaire de terrain. <i>Stations 11 et 12 (ru de Baelen).</i>			
11Ve068a	Baelen	Contrôle des points de rejet relevés le long du Ru de Baelen. <i>Stations 4bis, 5, 5bis, 13, 15, 16, 17, 20, 20bis, 20ter, 24, 26, 29, 31, 34, 38, 41, 43, 45, 46, 57 et 59.</i>			
11Ve068b	Baelen	Contrôle des points de rejet relevés le long du Bach. <i>Stations 34, 35, 37.</i>			
11Ve068c	Baelen	Contrôle des points de rejet relevés le long de la Vesdre. <i>Station 39.</i>			
11Ve297	Chaufontaine	Evaluation d'une amélioration éventuelle du fonctionnement de la station des Grands Champs, en attente de son futur déclassement (prévu en 2017) et en fonction du développement urbanistique dans la zone.			
20Ve008	Chaufontaine	Réalisation de l'égouttage de l'Avenue des Thermes - phase III.			
20Ve009	Chaufontaine	Suivi des rejets en zone d'épuration collective le long de la Paillette. <i>Stations 1, 5, 6, 8, 14, 15, 19</i>			
20Ve010	Chaufontaine	Suivi des rejets en zone d'épuration collective le long de la Vesdre. <i>Stations 87, 89, 30, 32, 101, 109, 110, 113ter, 132, 135, 137, 139, 140, 143, 144, 145, 147, 148, 151, 152, 153, 229, 230, 232, 235, 236, 239, 241, 242, 245, 247, 252, 253, 255, 263, 284.</i>			
20Ve011	Chaufontaine	Suivi des rejets en zone d'épuration collective le long du Fond des Cris. <i>Stations 1, 9, 14, 17, 22, 23, 28, 29, 33.</i>			
20Ve012	Chaufontaine	Suivi des rejets en zone d'épuration collective le long du Géloury. <i>Station 3bis</i>			
20Ve013	Eupen	Vérification des raccordements des rejets présents en zone d'épuration collective. <i>Vesdre : station 36 ; Schimmericherbach : station 2 ; Stadtbach : stations 10, 13bis, 14, 15bis, 16</i>			
20Ve014	Jalhay	Suite aux travaux d'égouttage à Nivezé-Bas (action 06Ve115), vérification et suivi du raccordement des habitations. <i>Vérification des raccordements notamment pour les rejets suivants: Wayai (VE20R) : stations 3, 35 et 74.</i>	SPGE, AIDE		
20Ve015	Jalhay	Vérification de la collecte des points de rejets encore présents en zone d'épuration collective. <i>Maloupont : station 3 ; Sart : station 1 ; Botné : station 4 ; Soyeuruy : station 3 ; Wayai (VE20R) : station 34</i>			
11Ve295a	Limbourg	Vérification du raccordement au réseau de collecte de certaines habitations le long du Ru de Baelen. <i>Stations 21, 22, 39, 42 et 53 de l'inventaire.</i>			

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
11Ve295b	Limbourg	Vérification du raccordement au réseau de collecte de certaines habitations le long de la Vesdre. <i>Stations 6, 18bis, 23bis, 202, 211, 217, 306, 324, 334, 373, 379, 382, 384, 387 et 389B de l'inventaire.</i>			
11Ve295c	Limbourg	Vérification du raccordement au réseau de collecte de certains rejets de la Rue Oscar Thimus amenés jusque la Vesdre. <i>Stations 219 et 221.</i>			
20Ve016	Limbourg	Vérification et suivi de la collecte des points de rejets encore présents en zone d'épuration collective à Bilstain. <i>Station : HCE 8</i>			
20Ve017	Limbourg	Vérification et suivi de la collecte des points de rejets encore présents en zone d'épuration collective en bordure de Vesdre. <i>Stations : 52 et 57.</i>			
20Ve018	Limbourg	Vérification et suivi de la collecte des points de rejets encore présents en zone d'épuration collective le long du Ruyff. <i>Station 20.</i>			
20Ve019	Olne	Vérification de la collecte des points de rejets encore présents en zone d'épuration collective en bordure de la Vesdre. <i>Stations 65 et 66bis.</i>			
20Ve020	Olne	Vérification de la collecte des points de rejets encore présents en zone d'épuration collective en bordure du Ry de Vaux. <i>Stations 1, 3bis, 5bis, 24, 60, 66 et 69.</i>			
11Ve014	Pepinster	Réalisation de l'égouttage hautement prioritaire dans le but de renforcer la collecte des eaux urbaines résiduaires vers la station de Gof-fontaine. <i>Egouttage de Chalsèche (850m de canalisation).</i>	SPGE	2022	
20Ve021	Pepinster	Etude de zone /changement d'affectation au PASH. <i>Rue du Fort, rue Hauts-Sarts.</i>	AIDE, SPGE	2022	
20Ve022	Pepinster	Réalisation de l'égouttage hautement prioritaire dans le but de renforcer la collecte des eaux urbaines résiduaires vers la station de Weg-nez. <i>Egouttage de la rue Xhavée - Installation d'une station de pompage</i>	SPGE	2022	
20Ve023	Pepinster	Réalisation de l'égouttage hautement prioritaire dans le but de renforcer la collecte des eaux urbaines résiduaires vers la station du Bola. Pose d'une conduite de refoulement /réseau d'égouttage rue aux Cours à Soiron, vers le collecteur du Bola.	AIDE, SPGE	2022	
20Ve024	Pepinster	Réalisation d'un aqueduc sur la RN61, et rejet de déversoir d'orage vers la Vesdre. rue Massau (RN61).		2022	
20Ve025	Pepinster	Vérification de la collecte des points de rejets encore présents en zone d'épuration collective en bordure de la Hoëgne. <i>Stations 16, 17, 21, 59bis, 60b, 31, 62, 64, 65, 67, 71 et 75.</i>			
20Ve026	Pepinster	Vérification de la collecte des points de rejets encore présents en zone d'épuration collective en bordure de la Vesdre. <i>Stations 51, 161, 165, 166, 169, 298 et 300.</i>			
20Ve027	Pepinster	Vérification de la collecte des points de rejets encore présents en zone d'épuration collective en bordure du Bola. <i>Stations 9, 11, 12, 73, 75 et 76.</i>			
11Ve064	Soumagne	Procéder à la vérification des rejets identifiés lors de l'inventaire du Trou du Bois. Ces rejets devraient être raccordés à l'égouttage présent en voirie. <i>Stations 5, 6 et 7.</i>		2022	
11Ve065	Soumagne	Procéder à la vérification des rejets permanents d'eaux usées sur le ruisseau des Marais en zone d'épuration collective et dont le réseau est en place. <i>Station 12 de l'inventaire du cours d'eau - prévoir un curage de la canalisation semblant totalement bouchée.</i>		2022	
14Ve002	Soumagne	Vérifier l'égouttage de la rue Trou du Bois où une canalisation d'eaux usées se rejette dans le ruisseau. <i>Station 1bis.</i>		2022	
17Ve002	Soumagne	Procéder à la vérification des rejets permanents d'eaux usées sur la Magne en zone d'épuration collective et dont le réseau est en place. <i>Stations 13, 95, 96, 98, 99, 104, 106, 111 et 113.</i>		2022	

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
11Ve028	Spa	Vérification et raccordement des points de rejets identifiés lors de l'inventaire du Wayai. <i>Stations 12, 16, 17, 20 bis, 21, 30 (école d'Hôtellerie), 32, 37, 38, 39, 41, 44, 46, 49, 47, 48, 51, 52, 53, 54, 56, 57, 59, 59bis, 60, 61, 63, 64, 65, 66bis, 68, 69, 73, 75, 82, 86, 90, 93 et 95.</i>			
20Ve028	Spa	Vérification de la collecte des points de rejets encore présents en zone d'épuration collective en bordure du Winamplanche. <i>Stations 32, 69 et 70.</i>			
20Ve029	Sprimont	Vérification de la collecte des points de rejets encore présents en zone d'épuration collective le long du Gros Confin. <i>Stations 1 et 2.</i>			
20Ve030	Sprimont	Vérification de la collecte des points de rejets encore présents en zone d'épuration collective le long du Le Conte. <i>Stations 1 et 2.</i>			
20Ve031	SPW-ARNE-DCENN_Li	Résolution de points de dégradation (points noirs) de type «rejet» en lien avec l'inventaire du Contrat de Rivière Vesdre (Fulcrum). <i>Rejets existants sans autorisation domaniale, causant des problèmes d'érosion ou de dégradation des berges ou créant une zone d'atterrissement.</i>	Cellule CRV	annuelle	
11Ve070	Theux	Réalisation des travaux d'égouttage du centre de Spixhe. <i>A cette occasion, reprise des points de rejet identifiés sur le Targnon : stations 3 et 3bis.</i>			
20Ve032	Theux	Vérification de la collecte des points de rejets encore présents en zone d'épuration collective le long de la Hoëgne. <i>VE12R : stations 15, 16, 19, 20, 21, 23, 24, 26, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 36, 37, 38, 86, 87, 94, 95, 110, 127 et 136.</i> <i>VE14R : stations 40, 41, 44, 47, 50, 53, 54 et 69.</i>			
20Ve033	Theux	Vérification de la collecte des points de rejets encore présents en zone d'épuration collective le long du Pré l'Evêque. <i>Station 7.</i>			
20Ve034	Theux	Vérification de la collecte des points de rejets encore présents en zone d'épuration collective le long du Targnon. <i>Station 5.</i>			
20Ve035	Theux	Vérification de la collecte des points de rejets encore présents en zone d'épuration collective le long du Trou du Pouhon. <i>Stations 8 et 10.</i>			
20Ve036	Theux	Vérification de la collecte des points de rejets encore présents en zone d'épuration collective le long du Trou Haque. <i>Stations 24, 25, 27, 30, 32 et 33.</i>			
20Ve037	Theux	Vérification de la collecte des points de rejets encore présents en zone d'épuration collective le long du Wayai. <i>VE13R stations 4 et 7 ; VE14R : stations 8, 24 et 30 ; VE20R : station 102.</i>			
20Ve038	Theux	Vérification de la collecte des points de rejets encore présents en zone d'épuration collective le long du Wayot. <i>Stations 1, 21, 39 et 40.</i>			
20Ve039	Theux	Vérification de la collecte des points de rejets encore présents en zone d'épuration collective le long du Winamplanche. <i>Stations 8, 17, 19, 25, 26, 34, 42, 43, 51, 54, 55, 58, 59, 67, 68, 71, 74 et 80.</i>			
17Ve004	Trooz	Réfection de l'égouttage de Sinri.			
20Ve045	Trooz	Vérification de la collecte des points de rejets encore présents en zone d'épuration collective le long de la Magne. <i>Stations 38, 43, 45, 56, 146, 149, 150 et 153.</i>			
20Ve046	Trooz	Vérification de la collecte des points de rejets encore présents en zone d'épuration collective le long de la Vesdre. <i>Stations 61 à 63, 64b, 64ter, 66, 69, 69bis, 76, 77, 131, 155 à 157, 227, 260, 264, 266, 269, 282, 286, 288, 291, 389, 404 et 406.</i>			
20Ve047	Trooz	Vérification de la collecte des points de rejets encore présents en zone d'épuration collective le long de la Walthine. <i>Stations 8, 10 et 11.</i>			
20Ve048	Trooz	Vérification de la collecte des points de rejets encore présents en zone d'épuration collective le long du Bois Lemoine. <i>Stations 10, 11, 16, 21 et 27.</i>			
20Ve049	Trooz	Vérification de la collecte des points de rejets encore présents en zone d'épuration collective le long du ruisseau des Chenals. <i>Station 6.</i>			

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
20Ve050	Trooz	Vérification de la collecte des points de rejets encore présents en zone d'épuration collective le long du Ry de Mosbeux. <i>Stations 55, 56, 58, 59, 61, 66, 69 à 74, 76, 78, 79, 84 à 89, 91, 94, 96 à 100, 103, 112, 113, 115 à 117, 119, 125, 127, 131 et 134 à 136.</i>			
20Ve051	Trooz	Vérification de la collecte des points de rejets encore présents en zone d'épuration collective le long du Ry de Vaux. <i>Stations 18, 21, 23, 48bis, 49, 62 et 63.</i>			
11Ve069a	Verviers	Suivi des rejets inventoriés sur le ruisseau de Mangombroux : vérification des dérogations au raccordement pour les différents rejets identifiés en zone d'épuration collective et pour laquelle les égouts sont déjà en place. <i>Stations 28, 11, 37, 12, 13, 32, 31, 15, 16, 34, 45, 46, 47, 49, 50, 54, 55, 58, 59, 62, 64, 65, 66, 77, 78, 83, 86, 89, 91 et 92.</i>	Cellule CRV	2022	
11Ve069b	Verviers	Suivi des rejets inventoriés sur le ruisseau des Paires : vérification des dérogations au raccordement pour les différents rejets identifiés en zone d'épuration collective et pour laquelle les égouts sont déjà en place. <i>Stations 4, 10, 21, 26, 27, 36, 37 et 40.</i>	Cellule CRV	2022	
11Ve338	Verviers	Réalisation de l'égouttage des rues Pepinster et Saunerie. <i>Etude en cours - projet avec l'AIDE (en négociation).</i>	SPGE, AIDE		767.503 SPGE, AIDE
17Ve005	Verviers	Réalisation de l'égouttage Avenue Nicolas Defrêcheux.	SPGE, AIDE		
17Ve006	Verviers	Réalisation de l'égouttage rue de Grand-Rechain et place de Petit-Rechain.	SPGE, AIDE		
17Ve008	Verviers	Réalisation de l'égouttage rue Martinval.	SPGE, AIDE		
17Ve009	Verviers	Réfection de l'égouttage de l'avenue Prince Baudouin.	SPGE, AIDE		
17Ve011	Verviers	Réfection de l'égouttage rue Simon Lobet.	SPGE, AIDE		
20Ve040	Verviers	Planification de la reprise du rejet en amont de Plein Sud (modification du déversoir d'orage, etc.).			
20Ve041	Verviers	Suivi des problèmes de rejets dans le Ru de Dison.	Dison, SPW-ARNE-DCP, Cellule CRV		
20Ve042	Verviers	Suivi des rejets inventoriés le long de la Vesdre. <i>Stations 33, 41, 44, 172, 173, 175, 177, 178, 179, 151, 183, 185, 186 188, 190, 194, 303, 309, 325, 327, 344, 347, 349, 355 et 360.</i>			
14Ve133	Welkenraedt	Lors de la réalisation de l'égouttage le long du Ruyff, mise en ordre de la protection de berge identifiée comme «point noir» lors de l'inventaire du cours d'eau. <i>Station 8.</i>			
20Ve043	Welkenraedt	Vérification de la collecte des points de rejets encore présents en zone d'épuration collective le long du Ruyff. <i>Stations 46, 47 et 48.</i>			
20Ve044	Welkenraedt	Vérification de la collecte des points de rejets industriels encore présents en zone d'épuration collective le long du Ruyff. <i>Stations 50 et 51.</i>			

Thème DCE 2 : Assainissement autonome des eaux usées

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
14Ve006	Baelen	Réalisation d'un système d'épuration par lagunage au niveau de la source du Breynborn.			
14Ve007	Baelen	Vérification du rejet des bâtiments de l'asbl Chiens heureux et, au besoin, mise en place d'une épuration conforme de celui-ci. <i>Station 31.</i>			
11Ve079	Eupen	Contrôle du rejet du restaurant «Langesthaler Mühle» situé à la limite d'une zone N2000 et d'une zone d'épuration autonome. <i>Vesdre (VE04R) : station 6.</i>		2022	
06Ve133	Jalhay	Entretien et suivi régulier du bon fonctionnement du lagunage de Sart (faucardage, élimination des vases, élimination des lentilles d'eau, etc.). <i>Wayai (VE21R) : station 8.</i>		annuelle	
11Ve077	Jalhay	Procéder à des contrôles de conformité des rejets des chalets de villégiature situés dans la zone de loisir en amont du lac de Warfaaz en période estivale. <i>Le camping Spa d'Or est en ordre pour le rejet des eaux usées mais des rejets sont encore observés dans les environs.</i>			
14Ve008	Jalhay	La Commune étudie les possibilités d'accompagnement et de sensibilisation des riverains à l'amélioration de leurs rejets d'eaux usées en zone d'épuration autonome.			
14Ve010	Limbourg	Contrôle des systèmes d'épuration autonome des nouvelles constructions situées le long du Chemin du Meunier.			
14Ve013	Theux	Suivi de la qualité des rejets du Camping de Polleur où une forte pollution de la Hoëgne est constatée durant les périodes estivales. <i>Stations 56, 57 et 60 (VE12R).</i>			
06Ve024	Trooz	Etude des possibilités d'aménager un système d'épuration individuelle groupée au niveau de Forêt-Village, en conformité avec les zones définies au PASH. <i>Réflexion globale de l'égouttage de la Commune en cours de réalisation via l'AIDE.</i>	AIDE		
17Ve014	Welkenraedt	Vérifier l'origine des points de rejets identifiés lors de l'inventaire du Ruyff en zone d'épuration autonome. <i>Stations 2, 13, 27, 28, 30, 32, 33, 38, 40, 41, 42 et 43.</i>			

Thème DCE 3 : Gestion des eaux pluviales

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
17Ve015	Olné	Suivi de la mise en place d'un bassin d'orage semi-naturel à proximité du Riessonsart. <i>Lotissement VALECO</i>			
17Ve057	Trooz	Remise en fonction du bassin d'orage situé rue Sainry.			

Thème DCE 4 : Réduction des rejets industriels et limitations des rejets de substances dangereuses

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
17Ve018	Limbourg	Contrôle des points de rejets industriels en bordure de la Vesdre. <i>Notamment la station 201.</i>			
14Ve014	Verviers	Suivi de l'évolution du rejet dit 'de Stembert' dans la Vesdre, à hauteur de la rue Surdents (suivi des éléments collectés sur l'ensemble du zoning). <i>Station 107.</i>	SPW-ARNE-DCP		

Thème DCE 5 : Agriculture - Apport en nutriments

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
11Ve312	AgraOst	Informers les agriculteurs sur la mise en oeuvre du Programme de Gestion Durable de l'Azote. <i>Action visant à informer sur les normes et modalités de gestion des engrais de ferme en prairies. L'information sera donnée, par exemple, via les foires agricoles (Battice, Libramont, journées internationales de la prairie), les journées portes ouvertes, des démonstrations, les réunions de CETA, des contacts directs, des visites de terrain.</i>	SPW-ARNE-DDR, Protecteau	2022	BO SPW-ARNE
11Ve313	AgraOst	Informers les agriculteurs sur la mise en oeuvre de la Directive Cadre Eau et la protection des cours d'eau via les Mesures Agri-Environnementales (MAE). <i>L'information sera donnée, par exemple, via les foires agricoles (Battice, Libramont, journées internationales de la prairie), les journées portes ouvertes, les contacts directs, dans le cadre des collaborations avec Natagriwal, les Parcs Naturels, les plans d'action environnementaux.</i>	SPW-ARNE-DDR, Natagriwal	2022	BO SPW-ARNE
09Ve007	FWA	Information de ses membres sur la mise en oeuvre du PGDA (Programme de la Gestion Durable de l'Azote). <i>Via les articles de l'hebdomadaire Plein Champ, les réunions au sein des structures de la FWA (Conseil Général, Commission environnement, sections locales, régionales et provinciales) et les réponses aux questions individuelles des membres</i>	Protect'eau	annuelle	
11Ve259	Natagriwal	Accompagner la mise en oeuvre des méthodes agro-environnementales et climatiques (MAEC) auprès des agriculteurs du sous-bassin hydrographique de la Vesdre. <i>Action visant à renforcer les engagements des agriculteurs en faveur de la protection de l'environnement, et des cours d'eau en particulier. Par exemple via l'expertise de prairies à haute valeur biologique et la réalisation de plans d'action agro-environnementaux, via des réunions d'information, des conseils techniques, un appui administratif, des démonstrations, etc.</i>	AgraOst	annuelle	SPW-Programme wallon de développement rural
17Ve024	PROTECT'eau	Encadrement des agriculteurs dans le cadre de la mise en oeuvre du «Programme de Gestion Durable de l'Azote en agriculture» (PGDA). <i>Conseil pour :</i> <ul style="list-style-type: none"> • La gestion de la fertilisation • La gestion des engrais de ferme • Les mises aux normes des bâtiments d'élevage/infrastructures de stockage • La gestion des cultures intermédiaires piège à nitrate (CIPAN) 		annuelle	
17Ve021	SPW-ARNE-DDR	La DDR délivre les Attestations de Conformité des Infrastructures d'Effluents d'Élevage (ACISEE) dans le cadre du PGDA wallon.		annuelle	
17Ve049	SPW-ARNE-DDR	Remise d'avis dans le cadre de la procédure de permis d'urbanisme, d'environnement ou unique, ou de modification du plan de secteur, pour préserver la zone agricole.		annuelle	
17Ve022	SPW-ARNE-DNF	Mission de contrôle des terres pâturées soumises à l'obligation de clôturer en sites N2000 (AGW 17/10/13).	Cellule CRV	annuelle	

Thème DCE 6 : Pesticides

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
14Ve020	AD&N	Proposer aux particuliers une alternative à l'utilisation de pesticides via la location de son désherbeur thermique à flamme directe.		annuelle	
14Ve257	Adalia 2.0	Aider les communes à la communication vers les citoyens dans le cadre de leur gestion différenciée des espaces verts.		annuelle	
14Ve259	Adalia 2.0	Présenter des alternatives aux pesticides dans la lutte contre les ravageurs au jardin.		annuelle	
17Ve116	Adalia 2.0	Coordonner la campagne «Printemps sans pesticides».		annuelle	
20Ve087	Adalia 2.0	Accompagner les communes par rapport au programme «zéro phyto» mis en place dès 2020.		annuelle	
11Ve314	AgraOst	Informers les agriculteurs sur l'utilisation raisonnée des pesticides (Protecteau). <i>Action visant à informer sur les bonnes pratiques phytosanitaires en prairies. L'information sera donnée, par exemple, via les cours de formations pour la phytolice, les foires agricoles (Battice, Libramont, journées internationales de la prairie), les journées portes ouvertes, des démonstrations, les réunions de CETA, des contacts directs, des visites de terrain.</i>	SPF Santé Publique, Protecteau, PWRP, CR-Phyto, Corder	2022	BO SPW-ARNE Communauté germanophone-éducation
20Ve088	Chaufontaine	Instaurer le «zéro phyto» au niveau des cimetières.			
09Ve009	FWA	Contribution active dans la mise en oeuvre des objectifs de la Directive Cadre Eau au niveau du sous-bassin hydrographique de la Vesdre par l'information de ses membres à l'utilisation raisonnée des produits phytopharmaceutiques. <i>Via les articles de l'hebdomadaire Plein Champ, les réunions au sein des structures de la FWA (Conseil Général, Commission environnement, sections locales, régionales et provinciales) et les réponses aux questions individuelles des membres</i>	Protect'eau Comité Régional Phyto	annuelle	
17Ve027	Pepinster	Appliquer la règle du «zéro phyto» sur le territoire communal. <i>Sensibilisation via le PepInfo, amendes administratives, développement progressif de la brigade verte, ...</i>			
20Ve089	PROTECT'eau	Encadrement des agriculteurs et autres utilisateurs professionnels de produits phytopharmaceutiques pour la mise en oeuvre des mesures de réduction des pollutions ponctuelles et diffuses de l'eau par les produits phytopharmaceutiques. <ul style="list-style-type: none"> • Informations sur la réglementation relative à l'utilisation des PPP • Conseils pour le respect des zones tampon et des mesures anti-dérive, • Conseil pour les mises aux normes relatives aux opérations de remplissage et de rinçage des pulvérisateurs • Conseils pour la mise aux normes des locaux phyto 		annuelle	
17Ve031	Sprimont	Application du « zéro phyto » au niveau des cimetières et mise en place du label « cimetière nature ».		2022	

Thème DCE 7 : Pollutions historiques et accidentelles

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
14Ve098	Sprimont	Stabilisation de l'érosion de l'ancienne décharge communale présente en bordure du ruisseau de Herlatte <i>Station 4.</i>		2022	

Thème DCE 8 : Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
20Ve052	Baelen	Mise en place d'une gestion intégrée, équilibrée et durable des cours d'eau communaux conformément au nouveau cadre décretaal « Cours d'Eau » pour la Wallonie (AGW du 15/12/2018).	Cellule CRV		
20Ve053	Chaufontaine	Mise en place d'une gestion intégrée, équilibrée et durable des cours d'eau communaux conformément au nouveau cadre décretaal « Cours d'Eau » pour la Wallonie (AGW du 15/12/2018).	Cellule CRV		
20Ve054	Chaufontaine	Suivi des entraves présentes sur les affluents de la Vesdre. Stations 2 de la Casmatrie (tôle) ; Stations 11 (remblai) et 13 (éboulis) de la Paillette.			
20Ve055	Eupen	Mise en place d'une gestion intégrée, équilibrée et durable des cours d'eau communaux conformément au nouveau cadre décretaal « Cours d'Eau » pour la Wallonie (AGW du 15/12/2018).	Cellule CRV	annuelle	
20Ve056	Eupen	Suivi des entraves à l'écoulement sur les cours d'eau de 3e catégorie. Diebach : station 1			
20Ve057	FHV	Réalisation d'aménagements visant à améliorer l'hydromorphologie de la Hoëgne à Theux et Juslenville. <i>Pose d'enrochements en vue de diversifier l'écoulement dans certaines zones banalisées et création de caches à poissons.</i>	AHW, FHV, MPW	2020	5000 à 10000 <i>Fonds budgétaire en faveur de la gestion piscicole et halieutique en Wallonie, FHV, AHW</i>
20Ve058	Herve	Gestion des entraves sur le Bola (cours d'eau de 3e catégorie). <i>Station 68.</i>		2022	
20Ve059	Jalhay	Gestion des entraves sur les cours d'eau de 3e catégorie. <i>Ruisseau du Passage : station 6 ; Wayai (VE20R) : stations 97, 99 et 100 ; Wayai (VE21R) : stations 31, 32, 35, 37, 44, 50 et 54.</i>			
20Ve060	Jalhay	Mise en place d'une gestion intégrée, équilibrée et durable des cours d'eau communaux conformément au nouveau cadre décretaal « Cours d'Eau » pour la Wallonie (AGW du 15/12/2018).	Cellule CRV		
20Ve078	Liège	Mise en place d'une gestion intégrée, équilibrée et durable des cours d'eau communaux (PARIS) conformément au nouveau cadre décretaal « Cours d'Eau » pour la Wallonie (AGW du 15/12/2018).		annuelle	<i>Ville de Liège</i>
20Ve061	Limbourg	Mise en place d'une gestion intégrée, équilibrée et durable des cours d'eau communaux conformément au nouveau cadre décretaal « Cours d'Eau » pour la Wallonie (AGW du 15/12/2018).	Cellule CRV		
20Ve062	Olné	Mise en place d'une gestion intégrée, équilibrée et durable des cours d'eau communaux conformément au nouveau cadre décretaal « Cours d'Eau » pour la Wallonie (AGW du 15/12/2018).	Cellule CRV		
20Ve063	Pepinster	Mise en place d'une gestion intégrée, équilibrée et durable des cours d'eau communaux conformément au nouveau cadre décretaal « Cours d'Eau » pour la Wallonie (AGW du 15/12/2018).	Cellule CRV	2022	
14Ve038	Province Liège	Mettre en œuvre annuellement un bail d'entretien des cours d'eau de deuxième catégorie et communiquer ces données au Contrat de Rivière ;		annuelle <i>Province de Liège</i>	
20Ve083	Province Liège	Améliorer l'écoulement du ruisseau de Bovegnée au début du classement en 2e catégorie.		2020 <i>Province de Liège</i>	
20Ve084	Province Liège	Gestion de l'entrave présente à l'amont du Ru de Dison. <i>Station 7.</i>		2020 <i>Province de Liège</i>	
20Ve085	Province Liège	Enlèvement d'atterrissements et embâcles sur le Fond des Gottes (Marais) en amont de la rue des Champs (partie 2e catégorie).		2020	

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
20Ve086	Province Liège	Petit entretien du Bois-de-Beyne et enlèvement d'une canalisation à l'amont.		2020	Province de Liège
20Ve064	Raeren	Mise en place d'une gestion intégrée, équilibrée et durable des cours d'eau communaux conformément au nouveau cadre décretaal « Cours d'Eau » pour la Wallonie (AGW du 15/12/2018).		2022	
20Ve065	Soumagne	Gestion des entraves à l'écoulement dans le ruisseau des Marais (partie 3e catégorie). <i>Stations 7, 17, 20 et 21.</i>			
20Ve066	Soumagne	Mise en place d'une gestion intégrée, équilibrée et durable des cours d'eau communaux conformément au nouveau cadre décretaal « Cours d'Eau » pour la Wallonie (AGW du 15/12/2018).	Cellule CRV		
20Ve076	Soumagne	Procéder à la réparation des berges détériorées le long du ruisseau des Marais (partie 3e catégorie). <i>Station 18.</i>			
11Ve139	Spa	Mise à niveau du fond du lit du Wayai au niveau du pont Fagne Raquet afin de diminuer l'effet de chute et ainsi faciliter la remontée du poisson.	Province Liège		
20Ve067	Spa	Mise en place d'une gestion intégrée, équilibrée et durable des cours d'eau communaux conformément au nouveau cadre décretaal « Cours d'Eau » pour la Wallonie (AGW du 15/12/2018).	Cellule CRV		
20Ve077	Spa	Procéder à l'entretien ainsi qu'aux réparations nécessaires au pont-barrage du lac de Warfaaz.			
20Ve068	Sprimont	Gestion des entraves à l'écoulement dans le Stinval. <i>Station 11.</i>			
20Ve069	Sprimont	Mise en place d'une gestion intégrée, équilibrée et durable des cours d'eau communaux conformément au nouveau cadre décretaal « Cours d'Eau » pour la Wallonie (AGW du 15/12/2018).	Cellule CRV		
06Ve361	SPW-ARNE-DCENN_Li	Etablissement d'un plan de surveillance des Cours d'Eau Non Navigables de 1e catégorie à long terme en ce qui concerne l'état général et plus particulièrement la stabilité des ouvrages d'art publics et privés. <i>Réalisation d'un cadastre des ouvrages d'art et de leurs caractéristiques confiée à un bureau de géomètres (premier tronçon Chênée - Chaudfontaine). Ce relevé a pour but de mettre en place une méthodologie d'identification des propriétaires.</i>	SPF Finances	2022	
06Ve362	SPW-ARNE-DCENN_Li	Poursuite du rétablissement de la libre circulation piscicole au gré des projets soumis à autorisation.	ULg-LDPH, SPW-ARNE-DCP		
11Ve354	SPW-ARNE-DCENN_Li	Mise en œuvre d'un aménagement limitant les dégâts dus à l'érosion des berges de la Vesdre à Fraipont. <i>Station 71.</i>	Cellule CRV, ONEIRA Invest sprl	2022	
17Ve034	SPW-ARNE-DCENN_Li	Entretien de la ripisylve le long de la Hoëgne dans son tronçon de la traversée de Polleur.		2022	
20Ve070	SPW-ARNE-DCENN_Li	Résolution de points de dégradation (points noirs) de type « entrave à l'écoulement » en lien avec l'inventaire du Contrat de Rivière Vesdre (Fulcrum). <i>Entraves : embâcles, objets potentiellement mobilisables en temps de crue, emprises dans le lit mineur, remblais, etc.</i>	Cellule CRV	annuelle	
20Ve079	SPW-ARNE-DCENN_Li	Résolution de points de dégradation (points noirs) de type « érosion de berge » en lien avec l'inventaire du Contrat de Rivière Vesdre (Fulcrum).	Cellule CRV	annuelle	
20Ve080	SPW-ARNE-DCENN_Li	Résolution de points de dégradation (points noirs) de type « ouvrage » et/ou « protection de berge » en lien avec l'inventaire du Contrat de Rivière Vesdre (Fulcrum). <i>Ouvrages et/ou protections de berge dont la stabilité est menacée.</i>	Cellule CRV	annuelle	
06Ve052	SPW-ARNE-DNF	Suivi, sensibilisation et information des exploitants et propriétaires forestiers sur les problèmes liés au débardage (éviter la traversée des cours d'eau).		annuelle	
11Ve174	Theux	Entretien superficiel du Wayot afin de lever les entraves à l'écoulement. <i>Stations 4, 25 et 33.</i>			
20Ve071	Theux	Gestion des entraves sur les cours d'eau de 3e catégorie. <i>Wisselez : station 16 ; Targnon : station 9 ; Wayot : stations 4, 25 et 33.</i>			

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
20Ve072	Theux	Mise en place d'une gestion intégrée, équilibrée et durable des cours d'eau communaux conformément au nouveau cadre décretaal « Cours d'Eau » pour la Wallonie (AGW du 15/12/2018).	Cellule CRV		
17Ve045	Trooz	Prévoir un entretien complet du Bois Lemoine. <i>Stations 19, 20, 22 et 26.</i>			
20Ve082	Trooz	Mise en place d'une gestion intégrée, équilibrée et durable des cours d'eau communaux conformément au nouveau cadre décretaal « Cours d'Eau » pour la Wallonie (AGW du 15/12/2018).	Cellule CRV		
20Ve073	Verviers	Gestion des entraves sur les cours d'eau de 3e catégorie : ruisseau du Préry. <i>Station 3b.</i>			
20Ve074	Verviers	Mise en place d'une gestion intégrée, équilibrée et durable des cours d'eau communaux conformément au nouveau cadre décretaal « Cours d'Eau » pour la Wallonie (AGW du 15/12/2018).	Cellule CRV		
20Ve075	Welkenraedt	Mise en place d'une gestion intégrée, équilibrée et durable des cours d'eau communaux conformément au nouveau cadre décretaal « Cours d'Eau » pour la Wallonie (AGW du 15/12/2018).	Cellule CRV		
20Ve081	Welkenraedt	Suivi de l'état de la berge détériorée le long du Ruyff. <i>Station 44.</i>			

Thèmes PGRI (Plan de Gestion du Risque d'Inondation)

50 actions pour une gestion intégrée des cours d'eau dans le sous-bassin hydrographique de la Vesdre



Thème PGRI 1 : Prévention

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
11Ve241	Cellule CRV	Mise à jour de l'inventaire des Points Noirs (PN) et des Points Noirs Prioritaires (PNP).		annuelle	FF BO
20Ve098	Cellule CRV	Collaboration avec la DGH dans le cadre du suivi limnimétrique de la Vesdre à la station de Chaudfontaine-piscine. <i>Relevé hebdomadaire et envoi des données.</i>	SPW-MI-DGH	2022	
20Ve099	Cellule CRV	Visites conjointes «CRV-Communes» sur les cours d'eau de 3e catégorie pour le suivi et le solutionnement de certains points noirs.	Communes		
20Ve110	Chaudfontaine	Doubler l'acquisition de matériel de pompage - rue Namont et place Foguenna à Vaux-sous-Chèvremont.			
20Ve100	Contrats de Rivière de Wallonie (dont Cellule CRV)	Développement d'un système d'information pour le grand public sur la thématique des inondations. <i>Site web / chatbot.</i>			
17Ve050	GIMPE	Informier le CRV de l'évolution du projet AMICE relatif au soutien du débit de la Meuse lors des épisodes sévères d'étiage sur le tronçon sensible de la Meuse, à savoir de Namur à Roermond.	AMICE		
17Ve051	GIMPE	Sensibiliser l'ensemble des acteurs à la gestion de l'hydraulique des cours d'eau en lien avec les changements climatiques. <i>Des réunions entre le GIMPE et les ministres Di Antonio et Prévôt sont prévues pour sensibiliser les décideurs politiques à cette menace dans les prochaines années.</i>	AMICE		
11Ve135	Jalhay	Pour limiter les risques de ruissellement des eaux de pluie, sensibilisation de la population et promotion des techniques d'infiltration (sauf zone de captage) et de rétention d'eau : permis d'urbanisme, ...		annuelle	
17Ve016	Pepinster	Réalisation d'un bassin d'orage à proximité du Fierain. <i>Suite aux débordements liés aux pluies orageuses de 2016 au niveau des rue E. Vandervelde et rue Nouvelle, mise en place d'un projet de réfection du bief (DST-PL) et de réalisation d'un bassin d'orage (Pepinster).</i>	Province Liège	2022	
20Ve106	PN HFE	Lors de la remise d'avis, veiller à éviter d'autoriser toute construction ou remblais dans les zones où la rivière est susceptible de déborder en cas de crue (prairie, pâture, autre zone située en plaine alluviale, etc.).		annuelle	sans objet PN HFE
20Ve104	Province Liège	Soutien technique aux communes afin de les aider dans leur rôle de gestionnaire des cours d'eau de troisième catégorie. <i>Par exemple : mise en place des PARIS, visite de terrain conjointe concernant les travaux à entreprendre sur les cours d'eau de 3e catégorie, etc.</i>		annuelle	Province de Liège
20Ve105	Province Liège	Suivi des Programmes d'Actions sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS).		annuelle	Province de Liège
17Ve052	Soumagne	Mise en place d'une équipe dévolue à l'entretien des cours d'eau de gestion communale (3e catégorie), avec : visites périodiques de contrôle (début automne et sortie de l'hiver), gestion des déchets, gestion des embâcles, gestion du bon écoulement, etc.		2022	
17Ve053	Soumagne	Surveillance et entretien régulier de l'entrée de la canalisation du ruisseau des Marais sous la rue Longue Voie, souvent confrontée à des crues du cours d'eau. Une attention particulière est nécessaire afin de limiter les dégâts aux bâtiments voisins.		2022	
20Ve101	Soumagne	Mise en place d'un plan anti-inondation (urbanisation, topographie, égouttage, dimensionnement, etc.).			
20Ve102	Soumagne	Participation au CTSBH (Comité Technique du Sous-Bassin Hydrographique) de la Vesdre (sur le thème des inondations).			
20Ve111	Soumagne	Contrôle des citernes à eaux de pluie chez les particuliers.			
20Ve112	Soumagne	Création de bassins d'orage naturels.			
20Ve097	SPW-ARNE-DCENN	Mise en place et participation à la tenue de l'enquête publique pour la cartographie de l'aléa d'inondation et les PGRI.	Cellule CRV		

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
17Ve047	SPW-ARNE-DDR	Apport d'une expertise technique aux pouvoirs locaux en matière de lutte contre les inondations par ruissellement et les coulées boueuses (cellule GISER).		annuelle	
17Ve048	SPW-ARNE-DDR	Remise d'avis dans le cadre de la procédure de permis d'urbanisme, d'environnement ou unique, ou de modification du plan de secteur, en présence d'un axe d'aléa d'inondation par ruissellement (cellule GISER).		annuelle	
20Ve109	Trooz	Etudier toutes les possibilités techniques afin d'éviter au maximum les problèmes de crues et d'inondations.			
20Ve113	Trooz	Imposition de l'implantation de bassins d'orage dans les nouveaux lotissements.			
11Ve069c	Verviers	Mise à jour de l'inventaire des points de rejets du Préry.	Cellule CRV	2020	
11Ve123c	Verviers	Mise à jour de l'inventaire des points de déchets du Préry.	Cellule CRV		
20Ve103	Verviers	Participation au CTSBH (Comité Technique du Sous-Bassin Hydrographique) de la Vesdre (sur le thème des inondations).			
20Ve107	Verviers	Gestion des obstacles à l'écoulement dans le but de limiter les problématiques d'inondation.	Province Liège, Cellule CRV		
20Ve108	Welkenraedt	Poursuivre la mise en place d'aménagements afin de prévenir d'éventuelles inondations.			

Thème PGRI 2 : Protection

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
20Ve114	Chaufontaine	Lutter contre les inondations via l'entretien régulier des bassins d'orage, des dégrilleurs, des canalisations et ruisseaux.	AIDE		
20Ve118	Pepinster	Création de bassins de rétention ou zones de transfert sur le Bola.		2022	
20Ve119	Pepinster	Création de bassins de rétention ou zones de transfert sur le ruisseau du Fiérain.		2022	
20Ve115	PNHFE	Lors de la remise d'avis pour les permis d'urbanisme, proposer systématiquement et favoriser la pose de revêtements perméables et de zones végétalisées .		annuelle	sans objet PN HFE
17Ve056	Sprimont	Etudier les possibilités de création d'un bassin d'orage naturel ou zone de débordement contrôlée sur le ruisseau de Heid.		2022	
06Ve396	SPW-ARNE-DCENN_Li	Optimisation du fonctionnement du barrage Raxhon sur la Hoëgne : amélioration, voire automatisation de l'ouvrage. <i>Action PGRI 128.</i>		2022	
14Ve031	SPW-ARNE-DCENN_Li	Travaux de stabilisation de la berge droite de la Hoëgne aux Forges Thiry (Theux-Pepinster). <i>Station 15. Action PGRI 121.</i>		2022	
14Ve035	SPW-ARNE-DCENN_Li	Facilitation de la résorption naturelle des atterrissements par mobilisation, dans les secteurs PARIS à enjeu «inondation».		annuelle	
17Ve054	SPW-ARNE-DCENN_Li	Maintien et entretien des anciens méandres et biefs annexes aux cours d'eau, en fonction des titres de propriété. <i>Action PGRI 94.</i>			
17Ve059	SPW-ARNE-DCENN_Li	Etude de l'aménagement, et le cas échéant, de la prolongation des murs de berge existants sur la Hoëgne dans la traversée urbaine de Theux. <i>Action PGRI 123.</i>		2021	
17Ve061	SPW-ARNE-DCENN_Li	Planification et coordination des accès au cours d'eau: sur base de la typologie des secteurs, assurer un nombre minimum de points d'accès pour l'entretien et les réparations. <i>Action PGRI 75.</i>	Cellule CRV	annuelle	
11Ve263	SPW-MI-DBR	Gestion des épisodes de crues et d'étiages de la Vesdre.		2020	
20Ve117	Trooz	Adapter l'égouttage pour remédier aux inondations de plus en plus fréquentes.			
14Ve248	Verviers	Etude pour l'aménagement d'un bassin de rétention à la confluence Mangombroux/Rouheid (Chemin des Chauvralles) afin de diminuer les risques d'engorgement à l'aval. <i>Etude en cours avec l'AIDE - attente des résultats afin de savoir s'il est pertinent d'aménager une zone inondable.</i>	Cellule CRV		
20Ve116	Welkenraedt	Construction d'un bassin de débordement temporaire du Ruyff			

Thème PGRI 3 : Préparation

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
20Ve096	Cellule CRV	Communication annuelle sur l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre des PGRI aux acteurs locaux du sous-bassin via son bulletin de liaison/newsletter.	SPW-ARNE-DCENN		
20Ve095	Pepinster	Création d'un plan spécifique 'inondation' dans le plan d'urgence.		2022	

Thème PGRI 5 : Gestion de crise et apprentissage

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
20Ve094	SPW-ARNE-DCENN	Placement des repères de crue (Mesure Globale 13).	Cellule CRV		

Thème PGRI 6 : Autres thèmes

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
20Ve090	Cellule CRV	Participation, suivi et aide à l'organisation du CTSBH de la Vesdre.	SPW-GTI	annuelle	
20Ve091	Eupen	Participation au CTSBH (Comité Technique du Sous-Bassin Hydrographique) de la Vesdre (sur le thème des inondations).			
20Ve092	SPW-GTI	Elaboration et suivi du Plan de Gestion des Risques d'inondation pour le district hydrographique de la Meuse, comprenant le sous-bassin hydrographique de la Vesdre.	Cellule CRV		
20Ve093	SPW-ARNE-DCENN	Coordination du Comité Technique par Sous-bassin Hydrographique relatif à la Vesdre et ses affluents.	Cellule CRV		

Autres thèmes

482 actions pour une gestion intégrée des cours d'eau dans le sous-bassin hydrographique de la Vesdre



Autre thème 1 : Invasives

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
14Ve053	AD&N	Suivi et gestion de stations de balsamine de l'Himalaya et, localement, de renouées asiatiques au départ de l'amont de zones contaminées (amont Thuron, lac de Warfaaz et Wayai supérieur, etc.).		annuelle	
17Ve063	AIDE	Gestion de la berce du Caucase sur les sites dont l'AIDE a la responsabilité. <i>Notamment les points présents au niveau des stations de Wegnez et Membach.</i>		annuelle	
14Ve054	AHW	Dans la mesure de ses possibilités, participation aux campagnes de gestion de la balsamine de l'Himalaya.	Cellule CRV	annuelle	
11Ve203	Baelen	Garder une attention annuelle sur la berce du Caucase potentiellement présente sur la portion de territoire dont la Commune a la responsabilité.		annuelle	
17Ve064	Baelen	Participation annuelle à la campagne de gestion de la balsamine de l'Himalaya coordonnée par le CRVesdre.	Cellule CRV	annuelle	
11Ve199	Cellule CRV	Suivi de la gestion de la berce du Caucase dans le bassin de la Vesdre.	SPW-ARNE-DCENN, SPW-ARNE-DNF, Province Liège, SPW-ARNE-CiEi, Communes	annuelle	
11Ve242	Cellule CRV	Mise à jour de l'inventaire des sites touchés par la berce du Caucase et la balsamine de l'Himalaya.		annuelle	FF BO
12Ve003	Cellule CRV	Promotion du Code de conduite AlterIAS sur les plantes invasives auprès des partenaires du CRV. <i>AlterIAS : Projet LIFE + «Information & Communication» consacré aux plantes invasives et à la prévention dans le secteur ornemental.</i>		annuelle	
14Ve055	Cellule CRV	Coordination de la gestion de la balsamine de l'Himalaya dans le bassin de la Vesdre.	SPW-ARNE-DCENN, SPW-ARNE-DNF, Province Liège, Communes	annuelle	
14Ve056	Cellule CRV	Mise à disposition de kits de gestion de plantes invasives (berce du Caucase et balsamine de l'Himalaya). <i>Les kits se composent de matériel de protection, d'outillage, etc.</i>		annuelle	
20Ve120	Cellule CRV	Sensibilisation à la problématique de la bernache du Canada.	Communes		
20Ve123	Cellule CRV	Organisation de chantiers de gestion de la balsamine de l'Himalaya dans le bassin de la Vesdre.			150 / an CRV
11Ve204	Chaufontaine	Dans le cadre de la campagne de gestion coordonnée dans le sous-bassin hydrographique de la Vesdre, gestion de la berce du Caucase sur la portion de territoire et de cours d'eau dont la Commune à la gestion.		annuelle	
11Ve301	Chaufontaine	Informer ses habitants sur la problématique des plantes invasives via son bulletin communal.	PCDN Chaufontaine		
20Ve121	Chaufontaine	Suivi de la progression des populations d'ouette d'Egypte.			
20Ve122	Chaufontaine	Suivi des problèmes causés par les populations de bernache du Canada.			
20Ve124	Chaufontaine	Continuer la lutte contre les espèces invasives dont la renouée asiatique.	Cellule CRV		
20Ve125	Chaufontaine	Participation à la campagne de gestion de la balsamine de l'Himalaya coordonnée par le CR Vesdre. <i>Notamment au niveau du Géloury, du Fond des Cris et du ruisseau des Paillettes.</i>	Cellule CRV, PCDN Chaufontaine	annuelle	
20Ve126	Chaufontaine, PCDN Chaufontaine	Gestion de la balsamine.	Cellule CRV	annuelle	
17Ve066	Chaufontaine, PCDN Chaufontaine	Gérer la population de renouées asiatiques présente au niveau de la passerelle en bois de la Laide Heid. <i>Arrachage de renouée, plantation de placettes, etc.</i>	Cellule CRV	annuelle	

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
11Ve205a	Eupen	Suivi et gestion de la berce du Caucase sur la portion de territoire et de cours d'eau dont la Commune a la responsabilité (cf portail biodiversite.wallonie.be).		annuelle	
11Ve205b	Eupen	Participation à la campagne de gestion de la balsamine de l'Himalaya coordonnée par le CR Vesdre. <i>Evacuation des plantes gérées (si besoin), gestion (si présence sur terrain communal), contacts des éventuels propriétaires concernés, sensibilisation de la population (article dans le bulletin communal), etc.</i>		annuelle	
14Ve061	Eupen	Surveillance de la progression de la population de renouée asiatique présente le long du Clousebach.		annuelle	
11Ve206	Herve	Gestion de la berce du Caucase sur la portion de territoire et de cours d'eau dont la Commune a la responsabilité. <i>Participation par la parution d'articles du CRV dans le bulletin communal, par la mise à jour des inventaires et l'affectation d'ouvriers communaux à la gestion des sites envahis.</i>		annuelle	
14Ve063	Herve	Participation à la campagne de gestion de la balsamine de l'Himalaya coordonnée par le CRVesdre. <i>Un appel à bénévoles pourrait être lancé à cet effet.</i>	Cellule CRV	annuelle	
17Ve070	Jalhay	Collaboration à la campagne de gestion de la balsamine de l'Himalaya coordonnée par le CR Vesdre. <i>Appel à bénévoles, envoi de courriers aux propriétaires, ...</i>		annuelle	
17Ve071	Jalhay	Suivi de la gestion privée des populations de berce du Caucase situées le long de la Hoëgne (rue Pont de Polleur).		annuelle	
11Ve207	Liège	Gérer la berce du Caucase sur la portion de territoire dont la Ville a la gestion et ce, dans le cadre de la campagne de gestion coordonnée au niveau du sous-bassin hydrographique de la Vesdre. <i>Participation à la mise à jour des inventaires et gestion des plantes par le moyen le plus approprié.</i>		annuelle	Ville de Liège
17Ve062	Liège	Suivi et cartographie des populations de bernaches du Canada et lutte contre leur prolifération par la stérilisation des œufs.		annuelle	Ville de Liège
11Ve208	Limbourg	Suivi de la berce du Caucase sur la portion de territoire dont la Commune a la responsabilité.		annuelle	
11Ve209	Lontzen	Gestion de la berce du Caucase sur la portion de territoire dont la Commune a la responsabilité. <i>Participation par la parution d'articles du CRV dans le bulletin communal, par la mise à jour des inventaires et l'affectation d'ouvriers communaux à la gestion des sites envahis.</i>		annuelle	
14Ve064	LRPE	Dans la mesure de ses possibilités, rester attentif à l'apparition de nouvelles populations de plantes invasives sur les affluents de la Vesdre.	Cellule CRV	annuelle	
14Ve065	LRPE	Dans la mesure de ses possibilités, participer aux campagnes de gestion de la balsamine de l'Himalaya.	Cellule CRV	annuelle	
11Ve218	Natagora Pays Chantatoire	Gestion de la balsamine de l'Himalaya au niveau de la Réserve Naturelle Domaniale de Goffontaine.		annuelle	
11Ve210	Olné	Gestion de la berce du Caucase sur la portion de territoire dont la Commune a la responsabilité. <i>Affectation d'ouvriers communaux au suivi et à la gestion des sites envahis, communication du suivi au CRV, etc.</i>		annuelle	
20Ve127	Olné	Suivi des espèces aquatiques invasives à la mare d'Hansez <i>Jussie à grande fleur.</i>	SPW-ARNE-CIEI		
11Ve211	Pepinster	Surveillance et, au besoin, gestion de la berce du Caucase sur la portion de territoire dont la Commune a la responsabilité.	SPW-ARNE-DCENN_Li, Cellule CRV	annuelle	
17Ve073	Pepinster	Participation à la campagne de gestion de la balsamine de l'Himalaya coordonnée par le CRVesdre. <i>Sur le Grand Ry.</i>	Cellule CRV	annuelle	
20Ve128	PN HFE	Contribuer au recensement des espèces exotiques envahissantes et à leur éradication. <i>Selon les possibilités, contribution à la gestion de certaines espèces présentes sur son territoire en collaboration avec les acteurs locaux.</i>	Cellule CRV	annuelle	à définir PN HFE
20Ve129	PN HFE	Lutter contre les plantes invasives sur certains sites, en fonction des budgets et/ou moyens humains disponibles.	Divers partenaires	annuelle	à définir PN HFE
20Ve130	PN HFE	Mettre en place des actions de sensibilisation sur la thématique des espèces invasives.		annuelle	heures de travail
11Ve201	Province Liège	Suivi et gestion de la berce du Caucase sur le Bach à Baelen, sur le Ruyff à Welkenraedt et sur le Pré l'Évêque à Theux.		annuelle	Province de Liège

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
14Ve060	Province Liège	Gestion de la balsamine de l'Himalaya, en fonction des budgets résiduels de gestion de la berce du Caucase (action 11Ve0201). <i>Notamment sur le Bach à Baelen.</i>		annuelle	Province de Liège
14Ve066a	Raeren	Surveillance de nouveaux sites potentiellement touchés par la berce du Caucase sur son territoire et gestion des plantes dès leur apparition.	Cellule CRV	annuelle	
14Ve066b	Raeren	Surveillance de nouveaux sites potentiellement touchés par la balsamine de l'Himalaya sur son territoire et gestion des plantes dès leur apparition.	Cellule CRV	annuelle	
14Ve067	RAPP	Dans la mesure de ses possibilités, participer aux campagnes de gestion de la balsamine de l'Himalaya.	Cellule CRV	annuelle	
11Ve212	Soumagne	Gestion de la berce du Caucase sur la portion de territoire dont la Commune a la responsabilité (parution d'articles du CRV dans le bulletin communal, mise à jour des inventaires et affectation d'ouvriers communaux à la gestion des sites envahis).		annuelle	
14Ve068	Soumagne	Participation à la campagne de gestion de la balsamine de l'Himalaya coordonnée par le CRVesdre.	Cellule CRV	annuelle	
14Ve069	Spa	Collaboration à la campagne de gestion de la balsamine de l'Himalaya coordonnée par le CRVesdre. <i>Envoi de courriers aux propriétaires concernés : ruisseau de Creppe et Av. Reine Astrid.</i>	Cellule CRV	annuelle	
11Ve213	Sprimont	Suivi de la berce du Caucase sur la portion de territoire dont la Commune a la responsabilité.		annuelle	
14Ve070	Sprimont	Participation à la campagne de gestion de la balsamine de l'Himalaya coordonnée par le CRVesdre : articles d'information dans le bulletin communal, affectation d'ouvriers communaux pour une gestion ponctuelle, contact des propriétaires concernés. <i>Ruisseau de Heid, le Stinval, le Ry de Mosbeux.</i>	Cellule CRV	annuelle	
14Ve071	Sprimont	Encodage annuel des données de gestion de la berce du Caucase sur le site 'environnement.wallonie.be/berce'.	Cellule CRV	annuelle	
11Ve202	SPW-ARNE-DCENN_Li	Résolution de points de dégradation (points noirs) de type « plante invasive » en lien avec l'inventaire du Contrat de Rivière Vesdre (Fulcrum) et de la base de données « berce du Caucase » de la Wallonie. <i>Gestion de la berce du Caucase sur les cours d'eau de 1^{er} catégorie.</i>	Cellule CRV		
14Ve058	SPW-ARNE-DNF	Lutter annuellement contre la balsamine de l'Himalaya dans la partie domaniale du vallon du Fiérain à Lambermont/Wegnez (Verviers et Pepinster) et de la Borchène. <i>DNF-Verviers</i>		annuelle	SPW-ARNE-DNF-Verviers : 2700
17Ve068	SPW-ARNE-DNF	Lutte contre la balsamine de l'Himalaya en tête du ruisseau du Louba (affluent barrage de la Gileppe). <i>DNF - Verviers : forêt communale de Jalhay - compartiment 11.</i>	Jalhay		900/an Jalhay
17Ve069	SPW-ARNE-DNF	Gestion, si nécessaire, de populations de renouées asiastiques en tête de bassin versant. <i>DNF-Verviers : Fagne Leveau.</i>	Jalhay	annuelle	
17Ve067	SPW-MI-DRLi	Participation à la campagne de gestion de la balsamine de l'Himalaya coordonnée par le CRVesdre. <i>Gestion annuelle (entre le 1/7 et le 15/7) des populations présentes le long de la N62 (Thier des Forges à Sprimont).</i>	Cellule CRV	annuelle	
11Ve214	Theux	Surveillance et gestion de la berce du Caucase sur la portion de territoire dont la Commune a la responsabilité.		annuelle	
20Ve131	Theux	Participation à la campagne de gestion de la balsamine de l'Himalaya coordonnée par le CR Vesdre. <i>Sur le Thuron, le Ruy Sauvage, la Hoëgne (en amont de la confluence avec le Wayai) et le Wayai.</i>	Cellule CRV	annuelle	
20Ve132	Theux	Suivi et gestion des espèces invasives dans le lagunage Oneux. <i>Myriophylle du Brésil</i>	SPW-ARNE-CiEi		
11Ve215	Trooz	Gestion de la berce du Caucase sur la portion de territoire dont la Commune a la responsabilité.	Cellule CRV		
17Ve074	Trooz	Participation à la campagne de gestion de la balsamine de l'Himalaya coordonnée par le CRVesdre.	Cellule CRV	annuelle	
11Ve216	Verviers	Gestion de la berce du Caucase sur la portion de territoire dont la Commune a la responsabilité.	Cellule CRV	annuelle	
14Ve072	VPN	Dans la mesure de ses possibilités, participer aux campagnes de gestion de la balsamine de l'Himalaya.	Cellule CRV	annuelle	
11Ve217	Welkenraedt	Suivi régulier et, au besoin, gestion de la berce du Caucase sur la portion de territoire dont la Commune a la responsabilité.	Cellule CRV	annuelle	
14Ve073	Welkenraedt	Suivi régulier et, au besoin, gestion de la balsamine de l'Himalaya sur la portion de territoire dont la Commune a la responsabilité.	Cellule CRV	annuelle	
14Ve074	Welkenraedt	Lors des travaux réalisés par les Services Communaux, la Commune veille à la non-propagation d'espèces invasives, notamment les renouées asiastiques.		annuelle	

Autres thèmes 2 : Déchets

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
14Ve077	AHW	Organisation/collaboration des Opérations Rivières Propres sur le territoire de la commune de Theux.	Theux, Cellule CRV	annuelle	
11Ve121a	Baelen	Sensibilisation des riverains à une meilleure gestion des déchets en bordure de la Vesdre. <i>Stations 18-19, 20-21, 22, 27 et 40.</i>	Cellule CRV		
11Ve121b	Baelen	Sensibilisation des riverains à une meilleure gestion des déchets en bordure du Ru de Baelen. <i>Stations 10bis, 19, 19bis, 25, 27, 30, 33, 37, 40, 44, 47 et 51.</i>	Cellule CRV		
17Ve076	Baelen	Participation à l'action 'Faisons barrage aux OFNI' coordonnées par le CRVesdre.	Cellule CRV		
20Ve141	Baelen	Sensibilisation des riverains à une meilleure gestion des déchets en bordure du Bach. <i>Stations : 38, 39, 40, 42, 43, 44 et 45. La Cellule de Coordination peut fournir un courrier type à destination des riverains.</i>	Cellule CRV		
12Ve002	Cellule CRV	Coordination annuelle des Opérations Rivières Propres sur la Vesdre et ses affluents (Hoëgne, Wayai, Magne, etc.).	Communes, Intradel	annuelle	CRV / Sponsors
14Ve079	Cellule CRV	Faisons barrage aux OFNI' : sensibilisation au respect des cours d'eau par l'installation de barrages flottants récolteurs de déchets.	Communes	annuelle	
20Ve138	Cellule CRV	Suivi de terrain des points noirs «déchets» sur les cours d'eau avec les agents constatateurs.	Communes		
11Ve303	Chaufontaine	Identification des dépôts de déchets sur terrain privé et intervention afin de les faire évacuer. <i>Ruisseau sans nom au Thiers des Milords : stations 2, 3 et 5.</i>			
11Ve304	Chaufontaine	Suivi des problèmes de déchets aux abords de la Vesdre. <i>Stations 87bis (déchets ménagers), 91 (terre battue), 134 (inertes), 136 (inertes et tontes), 149 (tontes) et 150 (tontes) + stations 257B, 244, 249, 254, 256, 270, 278.</i>	Cellule CRV		
11Ve306	Chaufontaine	Organiser le nettoyage du ruisseau du Fond des Cris. <i>Stations 11, 12, 13, 18, 20, 21, 24, 25, 26, 27, 31, 32.</i>			
11Ve311	Chaufontaine	Prévoir une sensibilisation des riverains concernés par le dépôts de déchets sur les abords du ruisseau de la Paillette. <i>Stations 3, 7, 9, 10, 12, 17, 18.</i>			
14Ve080	Chaufontaine	Suivi des problèmes de déchets aux abords des affluents de la Vesdre. <i>Géloury : stations 3ter, 17, 18, 19, 20 ; Fawes : stations 4bis, 5, 6, 7 et 8 ; Sinri : stations 5 et 6 (hors cours d'eau).</i>	Cellule CRV		
17Ve077	Chaufontaine	Participation à l'action 'Faisons barrage aux OFNI'.	Cellule CRV		
17Ve078	Chaufontaine, PCDN Chaudfontaine	Participation annuelle à l'Opération Rivières Propres.	Cellule CRV		
11Ve120	Eupen	Sensibilisation des riverains à une meilleure gestion des déchets en bordure de la Vesdre. <i>Stations 9, 17, 33, 41 et 42.</i>	Cellule CRV	annuelle	
14Ve081	Eupen	Participation annuelle à l'Opération Rivières Propres.	Cellule CRV	annuelle	
20Ve133	Eupen	Sensibilisation des riverains à une meilleure gestion des déchets en bordure du Diebach. <i>Station 5.</i>	Cellule CRV		
20Ve142	Eupen	Sensibilisation des riverains à une meilleure gestion des déchets en bordure des affluents du Stadtbach. <i>Station 36.</i>	Cellule CRV		
17Ve080	Herve	Les agents constatateurs suivent les points de dégradation localisés au niveau de la Magne. <i>Stations : 60, 62b, 68, 70, 71, 75, 76, 77b, 78 et 84.</i>		2022	
14Ve083	Jalhay	Dans le cadre du système de sanctions administratives communales (SAC), sensibilisation des riverains à une meilleure gestion des déchets et au respect des cours d'eau. <i>Notamment via le bulletin communal, l'agent constatateur, la brochure «Une rivière sans déchets... Oui, c'est possible !» du CRV.</i>		annuelle	
14Ve084	Jalhay	Intervention de l'agent constatateur au sujet des dépôts de déchets relevés par le CR Vesdre. <i>Déchets verts : Hoëgne (VE11R) : stations 9, 13, 20, 23, 25, 28, 29, 30, 96 ; Wayai (VE21R) : stations 20, 24, 27, 28 ; Statte : station 2. Autres déchets : Hoëgne (VE11R) : station 18.</i>			

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
14Ve085	Jalhay	Organisation régulière d'Opérations Rivières Propres. <i>Afin de cibler les zones d'action, la Commune se basera sur l'inventaire réalisé par le CR Vesdre.</i>	Cellule CRV	annuelle	
17Ve082	Jalhay	Procéder à l'enlèvement des déchets sur la Hoëgne (ORP ou personnel communal). <i>Hoëgne (VE11R) : stations 2, 3, 18 ; Hoëgne (VE12R) : stations 4.</i>			
17Ve083	Jalhay	Procéder à l'enlèvement des déchets sur le Botné (ORP ou personnel communal). <i>Botné : station 2.</i>			
17Ve084	Jalhay	Procéder à l'enlèvement des déchets sur le Wayai (ORP ou personnel communal). <i>Wayai (VE20R) : stations 96 ; Wayai (VE21R) : stations 41, 43, 45, 49, 52, 53.</i>			
17Ve085	Jalhay	Procéder à l'enlèvement du dépôt de déchets (bois de construction, roofing) sur la Sawe par le personnel communal. <i>Sawe : station 1.</i>			
20Ve143	Jalhay	Intervention de l'agent constatateur au niveau des dépôts de déchets présents sur les petits cours d'eau. <i>Borchène : stations 4 et 8 - Fourir : station 3 - Dison : stations 3 et 8 - Trois Fontaine : station 1 - Haut Nivezé : station 14.</i>			
20Ve144	Jalhay	Vérification des stations de déchets sur le Fond de Charneux, et procéder à leur enlèvement si nécessaire. <i>Fond de Charneux : station 11.</i>			
14Ve086	LW	Collaboration annuelle au nettoyage et à l'aménagement des abords du lac de Warfaaz.	Spa	annuelle	
14Ve087	LW	Nettoyage annuel des déchets le long de son parcours à l'amont du lac de Warfaaz.	Jalhay	annuelle	
14Ve088	LW	Lorsque des Opérations Rivières Propres sont organisées par la Ville de Spa, participation sur son parcours en aval du lac de Warfaaz.	Spa	annuelle	
17Ve088	Limbourg	Organisation d'Opérations Rivières Propres.		annuelle	
17Ve089	Limbourg	Participation à l'action 'Faisons barrage aux OFNI'.	Cellule CRV	annuelle	
17Ve090	Limbourg	Suivi des zones de dépôts de déchets en bordure de la Vesdre. <i>Stations 9bis, 11, 22, 47, 48, 49, 56, 205, 207, 208, 209, 212, 213, 214, 216, 218, 220, 222, 302, 308, 313, 317, 320, 323, 329, 331, 339, 340, 341, 348, 353, 354, 357, 362, 367, 368, 369, 381, 375, 377, 378, 380, 385, 393B, 398, 401 et 402.</i>			
20Ve134	Limbourg	Suivi des zones de dépôts de déchets en bordure du Ru de Baelen. <i>Stations 50 et 55.</i>			
20Ve145	Limbourg	Suivi des zones de dépôts de déchets en bordure du Hodjoury. <i>Stations 1 et 2.</i>			
20Ve146	Limbourg	Suivi des zones de dépôts de déchets en bordure du Ru de Bilstain. <i>Stations 2 et 4 ; HCE 1.</i>			
11Ve277	LRPE	Rester attentif aux diverses problématiques touchant son secteur (déchets, etc.) et organise/collabore aux actions de nettoyage des cours d'eau.		annuelle <i>LRPE</i>	
14Ve090	Natagora Pays Chantatoire	Participation régulière à l'Opération Rivières Propres annuelle par le nettoyage de la 'noue' située dans la boucle de la Vesdre en bordure de la Réserve de Goffontaine.	Cellule CRV	annuelle	
11Ve102	Oline	Surveillance des dépôts de déchets au niveau du ruisseau et de la chantoire de Riessonsart. <i>Stations 3, 4 et 5.</i>			
11Ve103	Oline	Surveillance des dépôts de déchets au niveau de la chantoire de La Falize. <i>Ry de Vaux : station 58.</i>		annuelle	
11Ve106	Oline	Surveillance des dépôts de déchets au niveau du Bola. <i>Stations 35, 39, 54, 55, 58, 60, 61, 81 et 82.</i>			
14Ve091	Oline	Participation annuelle à l'Opération Rivières Propres.	Cellule CRV	annuelle	
17Ve075	Oline	Sensibilisation des riverains concernés par la problématique de tontes de pelouse le long de la Magne. <i>Stations 120, 121, 126, 127 et 129.</i>		2022	
20Ve147	Oline	Surveillance des dépôts de déchets au niveau de la Magne. <i>Stations 20, 21 et 123.</i>			

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
20Ve148	Oline	Surveillance des dépôts de déchets au niveau du Ry de Vaux. <i>Stations 54 et 58.</i>			
14Ve092	Pepinster	Réalisation annuelle, en collaboration avec la Royale Association des Pêcheurs de Pepinster, du nettoyage de la Hoëgne et de la Vesdre. <i>Action réalisée dans le cadre des Opérations Rivières Propres du CRVesdre.</i>	RAPP, Cellule CRV	annuelle	
14Ve093	Pepinster	Poursuite de son action en matière de délinquance environnementale et de lutte face aux dépôts d'immondices clandestins. <i>Via l'agent constatateur. Vigilance accrue au niveau des sites de dépôt.</i>			
17Ve093	Pepinster	Participation à l'action 'Faisons barrage aux OFNI'.	Cellule CRV	annuelle	
20Ve135	Pepinster	Surveillance des dépôts de déchets au niveau de la Hoëgne. <i>Stations 63, 73 et 78.</i>			
20Ve139	Pepinster	Dans le cadre de l'action «Faisons barrage aux OFNI», acquisition d'un barrage flottant pour récolter les déchets dérivants.		2020	
20Ve149	Pepinster	Surveillance des dépôts de déchets au niveau de la Saute. <i>Stations 2, 4, 5, 6 et 7.</i>			
20Ve150	Pepinster	Surveillance des dépôts de déchets au niveau de la Vesdre. <i>Stations 118, 159, 162, 163, 167, 170, 292, 293, 294, 296, 297 et 388.</i>			
20Ve151	Pepinster	Surveillance des dépôts de déchets au niveau du Bola. <i>Stations 8, 34, 69, 71, 72 et 77.</i>			
20Ve152	Pepinster	Surveillance des dépôts de déchets au niveau du Chinheid. <i>Station 1.</i>			
20Ve153	Pepinster	Surveillance des dépôts de déchets au niveau du Fond des Trois Bois. <i>Station 6.</i>			
20Ve154	Pepinster	Surveillance des dépôts de déchets au niveau du Grand Ry. <i>Stations 1 et 8.</i>			
20Ve155	Pepinster	Surveillance des dépôts de déchets au niveau du Sohan. <i>Station 6.</i>			
11Ve283a	RAPP	Rester attentif aux diverses problématiques touchant son secteur (déchets, etc.).		annuelle	
11Ve283b	RAPP	Organiser/collaborer aux actions de nettoyage des cours d'eau.		annuelle	
11Ve119	Soumagne	Nettoyage et ramassage des déchets présents au niveau du ruisseau des Marais. <i>Stations 22, 31, 32.</i>		2022	
14Ve096	Soumagne	Participation annuelle à l'Opération Rivières Propres, principalement par le biais des équipes communales..	Cellule CRV	annuelle	
17Ve094	Soumagne	Poursuite des infractions environnementales en bordure de cours d'eau (déchets). <i>Stations 97, 105 et 105b de la Magne.</i>		2022	
17Ve095	Soumagne	Sensibilisation active des riverains à la problématique des déchets verts en bordure des cours d'eau par l'envoi systématique d'un courrier d'information lors du signalement d'une infraction avant une poursuite éventuelle via les infractions environnement. <i>Le triptyque «Ma rivière est magnifique» sera joint au courrier communal. Stations 93, 94, 101, 108, 109, 110, 112 et 116 sur la Magne.</i>		2022	
11Ve098	Spa	Suivi des problèmes de déchets divers sur les abords du ruisseau de Fond de Creppe. <i>Stations 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 12, 16, 17, 18 et 20.</i>	Cellule CRV		
17Ve096	Spa	Organisation annuelle d'une journée propreté (printemps), avec si possible affectation de bénévoles sur les cours d'eau (Opération Rivières Propres).		annuelle	
17Ve097	Spa	Suivi des problèmes de déchets en bordure du Wayai. <i>Stations 40, 42, 43, 45, 55, 58, 62, 66, 69, 78, 79, 83, 87, 88, 89, 91, 94 et 101.</i>			
20Ve156	Spa	Surveillance des zones de dépôts de déchets en bordure du ruisseau de Creppe. <i>Stations 20, 21 et 22.</i>			
14Ve099	Sprimont	Participation régulière à l'Opération Rivières Propres (mise en place d'une équipe en fonction des possibilités annuelles).		annuelle	

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
14Ve100a	Sprimont	Solutionner les zones de déchets le long du ruisseau des Heids (sensibilisation, répression, contact des propriétaires, etc.). <i>Stations 9 et 10.</i>	Cellule CRV	2022	
14Ve100b	Sprimont	Solutionner les zones de déchets le long du ruisseau de Stinval (sensibilisation, répression, contact des propriétaires, etc.). <i>Stations 12, 13 et 16.</i>	Cellule CRV	2022	
14Ve100c	Sprimont	Solutionner les zones de déchets le long du Ry de Mosbeux (sensibilisation, répression, contact des propriétaires, etc.). <i>Stations 7, 27 et 114.</i>	Cellule CRV	2022	
14Ve100e	Sprimont	Solutionner les zones de déchets le long du Havegné (sensibilisation, répression, contact des propriétaires, etc.). <i>Stations 1bis et 10.</i>	Cellule CRV	2022	
14Ve100f	Sprimont	Solutionner les zones de déchets le long du ruisseau de Herlatte (sensibilisation, répression, contact des propriétaires, etc.). <i>Stations 9, 12, 13, 16 et 21.</i>	Cellule CRV	2022	
14Ve100g	Sprimont	Solutionner les zones de déchets le long du ruisseau du Fond de la Faude (sensibilisation, répression, contact des propriétaires, etc.). <i>Stations 1, 5 et 6.</i>	Cellule CRV	2022	
20Ve157	Sprimont	Intervention des agents constatateurs au niveau des dépôts de déchets présents sur le Froide Fontaine. <i>Stations 2 et 3.</i>	Cellule CRV		
20Ve158	Sprimont	Intervention des agents constatateurs au niveau des dépôts de déchets présents sur le Gros Confin. <i>Station 3.</i>	Cellule CRV		
20Ve159	Sprimont	Intervention des agents constatateurs au niveau des dépôts de déchets présents sur le Le Conte. <i>Station 3.</i>	Cellule CRV		
20Ve140	SPW-ARNE-DCENN_Li	Résolution de points de dégradation (points noirs) de type «déchets» en lien avec l'inventaire du Contrat de Rivière Vesdre (Fulcrum). <i>Déchets ayant une incidence sur la dégradation des berges.</i>	Cellule CRV	annuelle	
11Ve125b	Theux	Contrôle des zones de déchets répertoriées lors de l'inventaire des dégradations le long du Trou Haque et du Trou du Loup (enlèvement, répression, sensibilisation, etc.). <i>Trou Haque : stations 1, 18, 21, 23, 31 et 34 ; Trou du Loup : stations 5 et 20.</i>	Cellule CRV		
11Ve125c	Theux	Contrôle des zones de déchets répertoriées lors de l'inventaire des dégradations le long du Wayai (enlèvement, répression, sensibilisation, etc.). <i>VE13R : stations 3, 10, 16, 22, 23, 24, 25, 27, 28, 3, 33, 35 et 38 ; - VE14R : stations 6, 12, 13, 21, 22, 23, 28 et 29</i>	Cellule CRV		
11Ve125d	Theux	Contrôle des zones de déchets répertoriées lors de l'inventaire des dégradations le long du Winamplanche (enlèvement, répression, sensibilisation, etc.). <i>Stations 2, 47 et 64.</i>	Cellule CRV		
11Ve125e	Theux	Contrôle des zones de déchets répertoriées lors de l'inventaire des dégradations le long du Jehoster (enlèvement, répression, sensibilisation, etc.). <i>Stations 28, 29, 31, 32, 33, 36 et 37.</i>	Cellule CRV		
11Ve125f	Theux	Contrôle des zones de déchets répertoriées lors de l'inventaire des dégradations le long du Wayot (enlèvement, répression, sensibilisation, etc.). <i>Stations 3, 7, 13, 18, 20, 22, 24, 26, 27, 28, 29, 31, 32, 35, 36 et 37.</i>	Cellule CRV		
11Ve126	Theux	Suivi de l'importante zone de dépôt de déchets verts en amont du Rocheux. <i>Station 2.</i>		annuelle	
14Ve076a	Theux	Sensibilisation des riverains à la problématique des déchets le long de la Hoëgne. <i>VE12R : stations 9, 10, 13, 35, 42, 43, 49, 51, 55, 65, 105, 118, 120, 122, 123, 128, 138, 139, 142, 152, 156, 157, 160 ; VE14R : stations 8, 8b, 56, 58, 59 et 70 .</i>	Cellule CRV		
14Ve076d	Theux	Sensibilisation des riverains à la problématique des déchets verts le long du Winamplanche. <i>Stations 7, 21 et 66.</i>	Cellule CRV		
17Ve099	Theux	Participation annuelle à l'Opération Rivières Propres.	Cellule CRV, AHW	annuelle	
20Ve136	Theux	Contrôle des zones de déchets répertoriées lors de l'inventaire des dégradations le long du Morinsart (enlèvement, répression, sensibilisation, etc.). <i>Station 10.</i>	Cellule CRV		

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
20Ve160	Theux	Contrôle des zones de déchets répertoriées lors de l'inventaire des dégradations le long du Chawion (enlèvement, répression, sensibilisation, etc.). <i>Station 5.</i>	Cellule CRV		
20Ve161	Theux	Contrôle des zones de déchets répertoriées lors de l'inventaire des dégradations le long du Maraifagne (enlèvement, répression, sensibilisation, etc.). <i>Stations 1 et 2.</i>	Cellule CRV		
20Ve162	Theux	Contrôle des zones de déchets répertoriées lors de l'inventaire des dégradations le long du Pré l'Evêque (enlèvement, répression, sensibilisation, etc.). <i>Stations 9, 11, 12 et 13.</i>	Cellule CRV		
20Ve163	Theux	Contrôle des zones de déchets répertoriées lors de l'inventaire des dégradations le long du Sohan (enlèvement, répression, sensibilisation, etc.). <i>Stations 5, 7, 9, 11 et 14.</i>	Cellule CRV		
20Ve164	Theux	Contrôle des zones de déchets répertoriées lors de l'inventaire des dégradations le long du Targnon (enlèvement, répression, sensibilisation, etc.). <i>Stations 2, 8, 10, 12, 13 et 15.</i>	Cellule CRV		
20Ve165	Theux	Contrôle des zones de déchets répertoriées lors de l'inventaire des dégradations le long du Thuron (enlèvement, répression, sensibilisation, etc.). <i>Station 11.</i>	Cellule CRV		
20Ve166	Theux	Contrôle des zones de déchets répertoriées lors de l'inventaire des dégradations le long du Trou du Pouhon (enlèvement, répression, sensibilisation, etc.). <i>Station 9.</i>	Cellule CRV		
20Ve167	Theux	Contrôle des zones de déchets répertoriées lors de l'inventaire des dégradations le long du Wisselez (enlèvement, répression, sensibilisation, etc.). <i>Stations 5, 11 et 15.</i>	Cellule CRV		
11Ve105	Trooz	Enlèvement et suivi régulier des dépôts de déchets le long du Bola. <i>Stations 22, 51, 52, 56, 57, 82, 83 et 90.</i>	Cellule CRV		
11Ve107	Trooz	Enlèvement et suivi régulier des dépôts de déchets le long du Ry de Vaux. <i>Stations 32bis, 40, 41, 46, 47, 50, 50b, 51, 52, 53 et 61.</i>	Cellule CRV		
11Ve109	Trooz	Sensibilisation des riverains du Ry de Mosbeux à la problématique des déchets en bordure de cours d'eau. <i>Stations 31, 32, 34, 36, 37, 38, 41, 44, 49, 62, 64, 65, 67, 68, 75, 77, 82, 90, 32, 101, 102, 105, 110, 121, 128, 130 et 133.</i>	Cellule CRV		
11Ve112	Trooz	Enlèvement et suivi régulier des dépôts de déchets le long de la Magne. <i>Stations 24, 31, 42, 49, 132, 134, 136, 140, 145, 147 et 148.</i>			
11Ve113	Trooz	Intervenir et faire procéder à l'enlèvement du dépôt de véhicules abandonnés en bordure de la Magne. <i>Stations 29, 49 et 132.</i>			
14Ve101	Trooz	Sensibilisation aux déchets dans les écoles primaires de la commune. <i>L'action pourrait être réalisée via les activités de sensibilisation d'Intradel.</i>	Intradel		
14Ve103	Trooz	Participation annuelle à l'Opération Rivières Propres.	Cellule CRV, Le Merisier		
14Ve104a	Trooz	Enlèvement et suivi régulier des dépôts de déchets le long de la Vesdre. <i>Stations 60, 62bis, 119, 120, 122, 123, 124, 125, 128, 129, 130, 154, 158, 225, 226, 258 à 261, 268, 271 à 276, 279, 280, 283, 285, 289, 290, 392 et 393.</i>			
14Ve104b1	Trooz	Enlèvement et suivi régulier des dépôts de déchets le long du ruisseau des Chenals. <i>Station 2.</i>			
14Ve104b10	Trooz	Enlèvement et suivi régulier des dépôts de déchets le long du ruisseau de la Navette. <i>Stations 4 et 5.</i>			

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
14Ve104b11	Trooz	Enlèvement et suivi régulier des dépôts de déchets le long de la Gargonade. <i>Stations 3, 4 et 5.</i>			
14Ve104b2	Trooz	Enlèvement et suivi régulier des dépôts de déchets le long du ruisseau de Havegnée. <i>Station 11b.</i>			
14Ve104b3	Trooz	Enlèvement et suivi régulier des dépôts de déchets le long du ruisseau de Charneux. <i>Stations 2, 3, 4 et 5.</i>			
14Ve104b4	Trooz	Enlèvement et suivi régulier des dépôts de déchets le long de La Brouck. <i>Station 6.</i>			
14Ve104b5	Trooz	Enlèvement et suivi régulier des dépôts de déchets le long de la Walthine. <i>Stations 4, 6, 7 et 9.</i>			
14Ve104b6	Trooz	Enlèvement et suivi régulier des dépôts de déchets le long du ruisseau de Sinri. <i>Stations 1 et 3.</i>			
14Ve104b7	Trooz	Enlèvement et suivi régulier des dépôts de déchets le long du Bois Lemoine. <i>Stations 5, 8, 12, 14, 15, 17.</i>			
14Ve104b8	Trooz	Enlèvement et suivi régulier des dépôts de déchets le long du Targnon. <i>Stations 2, 3, 4 et 5.</i>			
14Ve104b9	Trooz	Enlèvement et suivi régulier des dépôts de déchets le long du Ravari. <i>Stations 1 et 2.</i>			
17Ve100	Trooz	Participation à l'action « Faisons barrage aux OFNI ».	Cellule CRV		
11Ve123b	Verviers	Suivi des zones de déchets inventoriées sur le ruisseau des Paires. <i>Stations 7, 13, 18, 20, 22, 25, 29, 30, 31, 32, 33, 35, 38, 44, 48, 52, 55, 57, 58, 68, 73, 77 et 79.</i>	Cellule CRV		
14Ve105	Verviers	Participation annuelle à l'Opération Rivières Propres coordonnée par le CRVesdre.	Cellule CRV	annuelle	
14Ve107a	Verviers	Suivi des zones de déchets inventoriées sur le ruisseau de Mangombroux. <i>Stations 3, 13bis, 17, 20, 21, 22, 23, 24, 26, 27, 29, 33, 38, 39, 40, 44, 53, 60, 69, 72 et 74.</i>			
17Ve101	Verviers	Participation à l'action « Faisons barrage aux OFNI » coordonnées par le CRVesdre.	Cellule CRV		
20Ve168	Verviers	Suivi par l'agent constatateur des différentes zones de déchets relevées le long de la Vesdre. <i>Stations 29ter, 36, 37, 40b, 43, 171, 174, 176, 180, 187, 189, 192, 193, 304, 305, 307, 311, 314, 316, 318, 326, 335, 337, 343, 352, 358, 359 et 366.</i>			
20Ve169	Verviers	Suivi par l'agent constatateur des différentes zones de déchets relevées sur le Fiérain. <i>Stations 1, 4bis et 5.</i>			
20Ve170	Verviers	Suivi par l'agent constatateur des différentes zones de déchets relevées sur le Froide Fontaine. <i>Station 1.</i>			
20Ve171	Verviers	Suivi par l'agent constatateur des différentes zones de déchets relevées sur le ruisseau des Roittes. <i>Stations 1, 2 et 3.</i>			
11Ve287	VPN	Rester attentif aux diverses problématiques touchant son secteur (déchets, etc.).		annuelle	
14Ve108	VPN	Organiser/collaborer aux Opérations Rivières Propres sur le territoire des communes de Chaudfontaine et de Trooz.	Chaudfontaine, Trooz, Cellule CRV	annuelle	
14Ve109	Welkenraedt	Intervention des agents constatateurs au niveau des zones de déchets relevées comme « points noirs » lors de l'inventaire du Ruyff. <i>Stations 5, 9, 14, 29, 34, 36, 42b, 45, 48bis et 49 le long du Ruyff.</i>	Cellule CRV		
20Ve137	Welkenraedt	Intervention des agents constatateurs au niveau des zones de déchets relevées comme « points noirs » lors de l'inventaire du Quatre Chemins. <i>Station 2.</i>			

Autres thèmes 3 : Patrimoine

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / <i>Descriptif</i>	Partenaires	Échéance	Budget / <i>Financement</i>
20Ve172	Theux	Valorisation du petit patrimoine en lien avec l'eau par la remise en état de l'ancien bac présent sur le ruisseau du Trou du Pouhon. <i>Station 11.</i>			
14Ve118	Trooz	Réhabilitation progressive de l'ancien maka de la Fenderie.			SPW
14Ve119	Trooz	Restauration des anciennes rambardes présentes le long de la Vesdre à Fraipont. <i>Station 67.</i> <i>Le travail de restauration nécessite préalablement la réfection des murs de soutènement de la chaussée.</i>			

Autres thèmes 4 : Ouvrages

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
14Ve120	Baelen	Vérification de la stabilité des passerelles détériorées au niveau du Bach à Membach sur le passage du Chemin des échaliers. <i>Stations 32bis et 33bis.</i>			
14Ve121	Chaufontaine	Contacteur les riverains dont le mur de soutènement du bâtiment en bordure de Vesdre est fortement dégradé afin de leur rappeler leur devoir d'entretien. <i>Station 90bis.</i>			
20Ve173	Chaufontaine	Construction d'une passerelle supplémentaire sur le ruisseau du Nouveau Sart.			
20Ve174	Chaufontaine	Contacteur les riverains dont le mur de soutènement du bâtiment en bordure de la Paillette est fortement dégradé afin de leur rappeler leur devoir d'entretien. <i>Station 20.</i>			
14Ve124	Eupen	Procéder à la remise en état du mur de berge à Langesthal. La berge en moellon glisse progressivement dans le bief et est soutenue actuellement par des madriers. <i>Bief de la Vesdre : station 7bis.</i>		2022	
20Ve175	Herve	Rappel aux propriétaires riverains du Houlteau (Ru de Dison) de leur devoir d'entretien de leurs protections de berge. <i>Station 22.</i>		2022	
20Ve176	Herve	Rappel aux propriétaires riverains du Quarreux de leur devoir d'entretien de leurs protections de berge. <i>Station 12.</i>		2022	
17Ve106	Jalhay	Contacteur les propriétaires riverains de la Hoëgne (Royompré) concernés par les protections de berge fortement détériorées, afin de leur rappeler leur devoir d'entretien. <i>Hoëgne (VE11R) : stations 15 et 16.</i>			
20Ve177	Jalhay	Gestion des ouvrages sur les cours d'eau de 3e catégorie. <i>Dison : stations 5, 6, 7 ; Statte : station 1 ; Wayai (Ve20R) : station 98</i>			
20Ve178	Limbourg	Rappel aux propriétaires riverains leur devoir d'entretien de leurs murs de berge en bordure de la Vesdre. <i>Stations 23, 321, 394 et 399.</i>			
20Ve179	Olné	Réfection de la canalisation à hauteur du Ry de Vaux à Falize. <i>Station 5.</i>			
20Ve180	Olné	Réfection de la grille du Ry de Vaux à Falize. <i>Station 68.</i>			
14Ve049	Pepinster	Prévention contre l'érosion des berges et des murs y afférents dans les quartiers urbanisés de Pepinster. <i>De nombreux murs de berge sont en ruine ou se détériorent. Afin d'éviter de graves inondations en cas de forte crue, il y a lieu de trouver des solutions en partenariats avec les services du SPW.</i>	SPW-ARNE-DCENN	2022	
17Ve109	Soumagne	Contacteur les propriétaires d'ouvrages menaçant ruine sur la Magne afin de leur rappeler leur devoir d'entretien. <i>Stations 87, 89 et 118.</i>			
20Ve181	Soumagne	Contacteur les propriétaires d'ouvrages menaçant ruine sur le Trou du Bois afin de leur rappeler leur devoir d'entretien. <i>Station 9.</i>			
11Ve152	Spa	Réhabilitation du pont et des berges détériorés du ruisseau de Creppe au niveau de la rue Vecqueterre. <i>Stations 5, 6bis et 9.</i>			
14Ve125a	Spa	Contacteur les propriétaires riverains des ouvrages et des berges à entretenir sur le ruisseau de la Picherotte afin de leur rappeler leur devoir d'entretien. <i>Stations 1 et 1 bis.</i>			

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
14Ve125b	Spa	Contacteur les propriétaires riverains des ouvrages et des berges à entretenir sur le ruisseau du Fond de Creppe afin de leurs rappeler leur devoir d'entretien. <i>Stations 1, 11 et 15.</i>			
14Ve125c	Spa	Contacteur les propriétaires riverains des ouvrages et des berges à entretenir sur le ruisseau de Winamplanche afin de leurs rappeler leur devoir d'entretien. <i>Station 14.</i>			
14Ve125d	Spa	Contacteur les propriétaires riverains des ouvrages et des berges à entretenir sur le Wayai afin de leurs rappeler leur devoir d'entretien. <i>Stations 4, 24, 27, 29, 50, 67, 77, 85 et 92.</i>			
17Ve110	Spa	Contacteur Spa Monopole afin de leur demander la réparation ou l'enlèvement des tuyaux de prises d'eau au niveau du lac de Warfaaz.			
20Ve189	Spa	Procéder ou faire procéder à la réparation de l'ouvrage (petit pont) sur le ruisseau de la Géronstère. <i>Station 3.</i>			
11Ve158	Sprimont	Restauration du pont détérioré sur le Ry de Mosbeux au niveau du parking au bas de la côte des Forges. <i>Station 2.</i>	Province Liège	2022	
17Ve112	Sprimont	Réfection des berges le long du Stinval. <i>Berges en lien avec le débordement systématique du cours d'eau par endroits.</i>		2022	
11Ve168a	SPW-MI-DRLi	Réfection du soubassement de la rue Bay-Bonnet (N673) le long de la Magne à Trooz. <i>Station 57.</i>		2020	
17Ve103	SPW-MI-DRLi	Réfection du mur de soutènement de la N62 le long du Wayai entre Theux et Spa. <i>Station 18.</i>			
11Ve172	Theux	Réfection de la berge détériorée du Thuron, à la sortie de La Reid. <i>Station 7bis.</i>			
14Ve126a	Theux	Information des propriétaires de bâtiments riverains de la Hoëgne sur l'état de leurs murs de soutènement (d'habitation ou de terrain) ou ouvrages de franchissement. <i>VE12R : stations 6, 11, 14, 39, 53, 64, 76, 89, 94, 112 et 145.</i>			
14Ve126c	Theux	Information des propriétaires de bâtiments riverains du Winamplanche sur l'état de leurs murs de soutènement (d'habitation ou de terrain) ou ouvrages de franchissement. <i>Stations 33bis, 72, 77 et 78.</i>			
14Ve126d	Theux	Information des propriétaires de bâtiments riverains du Wayai sur l'état de leurs murs de soutènement (d'habitation ou de terrain) ou ouvrages de franchissement. <i>VE13R : station 9, 20, 29, 31 ; VE14R : stations 5, 9, 10 et 27.</i>			
14Ve127	Theux	Entretien des berges soutenant les voiries communales à Winamplanche (la partie de la rue Winamplanche longeant le ruisseau du même nom). <i>Station 44.</i>			
14Ve129	Theux	Réfection du mur de protection de berge de la Hoëgne au niveau du pont de Jusleville (berge gauche). <i>Station 30.</i>			
17Ve113	Theux	Investiguer sur les problèmes éventuels de stabilité de la voûte du Jehoster au centre de La Reid.			
17Ve114	Theux	Investiguer sur les problèmes éventuels de stabilité de la voûte du Wayot au centre de Theux. <i>Station 19.</i>			
20Ve182	Theux	Concertation avec le DNF sur l'état général des ouvrages (pont, barrage, banc) présents au niveau du ruisseau de Chawion. <i>Stations 1, 2 et 3.</i>			
14Ve131	Trooz	Restauration du chemin de promenade situé au niveau de la cité de la Fenderie (le chemin s'érode et glisse progressivement sur la berge de la Vesdre). <i>Station 73.</i>			

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
20Ve190	Trooz	Informers les propriétaires riverains de la Navette de leur devoir d'entretien de leurs ouvrages et protections de berge. <i>Station 6</i>			
20Ve183	Verviers	Informers les propriétaires riverains de la Vesdre de leur devoir d'entretien de leurs ouvrages et protections de berge. <i>Stations 37ter, 328, 330</i>	SPW-ARNE-DCENN		
20Ve184	Verviers	Informers les propriétaires riverains du Mangombroux de leur devoir d'entretien de leurs ouvrages et protections de berge. <i>Stations 35, 43, 56, 57, 73, 81 et 93.</i>	Province Liège		
20Ve185	Verviers	Informers les propriétaires riverains du ruisseau des Paires de leur devoir d'entretien de leurs ouvrages et protections de berge. <i>Stations 39, 42, 50, 51, 56, 72, 74, 75, 76, 78 et 81.</i>	Province Liège		
20Ve186	Verviers	Information des propriétaires d'ouvrages riverains de la Vesdre sur leur devoir d'entretien. <i>Stations 191, 336 et 346.</i>	SPW-ARNE-DCENN		
20Ve187	Verviers	Information des propriétaires d'ouvrages riverains du Mangombroux sur leur devoir d'entretien. <i>Stations 41, 51, 52, 75, 80, 82 et 88.</i>	Province Liège		
20Ve188	Verviers	Information des propriétaires d'ouvrages riverains du ruisseau des Paires sur leur devoir d'entretien. <i>Stations 24, 28, 59, 60, 69, 70 et 71.</i>	Province Liège		

Autres thèmes 5 : Habitats et espèces sensibles

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
14Ve150	AD&N	Organisation de traversées de batraciens à Theux, à proximité du Thuron et de Becco. <i>Cette action est réalisée en fonction de la constitution d'équipes de bénévoles.</i>		annuelle	
17Ve115	AD&N	Mise en place et suivi de mares sur le territoire de Theux. <i>Selon la disponibilité bénévole et les moyens financiers pour la création de mare.</i>		annuelle	
20Ve191	Adalia 2.0	Soutenir techniquement et accompagner les gestionnaires de parcs et domaines ouverts au public.		annuelle	
14Ve151	AHW	Réalisation de déversements annuels avec uniquement des truites fario à taille de capture (27-32 cm). <i>Les déversements sont réalisés tous les 1er jeudis du mois - de mars à septembre - si la rivière le permet.</i>		annuelle	3500 Permis / Subsidés
14Ve152	ASPEI	Terminer l'inventaire des données sur les populations d'écrevisses (<i>Astacus astacus</i>) dans le bassin de la Vesdre.	SPW-ARNE-DCP, SPW-ARNE-DEMNA	2022	20.000 Ministère Environnement
14Ve153	ASPEI	Rechercher de nouveaux sites et réensemencer <i>Astacus astacus</i> (écrevisse à pieds rouges) dans divers étangs du bassin de la Vesdre, et en assurer le suivi scientifique.	SPW-ARNE-DCP, SPW-ARNE-DEMNA, Cellule CRV	annuelle	20.000 Ministère Environnement
14Ve168	Baelen	Suivi du plan d'entretien de l'ancien Vivier de Baelen. <i>Dans le cadre de l'étude réalisée en collaboration avec le CRVesdre.</i>			
11Ve322	Chaufontaine	Etudier la possibilité d'améliorer le bief Prometa en un site plus naturel. <i>En lien avec l'étude du site par la Spaque.</i>			
17Ve117	Chaufontaine	Remise en état de la mare du parc d'Embourg dans le cadre de la mise en valeur de celui-ci.			
17Ve122	Chaufontaine	Suivi de la problématique causée par la présence du castor. <i>Protection de plantations, visites de site, aide technique aux particuliers, etc.</i>	Cellule CRV	annuelle	
20Ve192	Chaufontaine, PCDN Chaudfontaine	Création de mares. <i>Au Parc des Sources dans la cadre de la semaine de l'arbre (2020).</i>	Cellule CRV	2022	1.500 SPW-DGO3
14Ve137	CRIE Eupen	Mise en valeur de l'arboretum, qui propose un hôtel à insectes, une zone de marais, une zone de tourbière, un panneau didactique, etc.		annuelle	
17Ve118	Eupen	Suivi de l'étang situé le long du Stadtbach à Buschberg (présence problématique du castor). <i>Station 10.</i>		2022	
14Ve141	FHV, LW	Suivi et évaluation des frayères artificielles mobiles installées annuellement sur le lac de Warfaaz de février à juillet.		annuelle	
14Ve142	LW	Procéder à la pose annuelle de frayères artificielles à destination du brochet (période février - mars) et du blanc (période mai-juin), puis enlèvement, nettoyage et réparation. <i>Les frayères sont constituées de 6 cadres métalliques de 1,4 m x 1,2 m munis de brosses synthétiques disposés en « train flottant » à une profondeur +/- 80 cm par rapport à la surface.</i>	FHV	annuelle	
14Ve143	LW	Procéder à la pose annuelle de frayères artificielles à destination du sandre (période avril-mai), puis enlèvement, nettoyage et réparation. <i>Les frayères seront construites sur base des frayères à brochet/blanc. Celles-ci seront modifiées afin de constituer 3 nids de 70 cm/70 cm et seront posées sur le fond (hors vase).</i>	FHV	annuelle	
14Ve144	LW	Mise en zone prioritaire de reproduction/suivi piscicole et mise en no kill du secteur amont du pont de Stavelot. <i>La société sera attentive à la poursuite des études de la qualité des eaux, à la levée des obstacles, à la promotion d'une diminution des pressions agricoles, etc.</i>	FHV, Cellule CRV	annuelle	
14Ve244	LW	Suite au relèvement des diverses problématiques touchant le secteur amont du lac de Warfaaz (action 11Ve0276), suivi de la partie aval du lac de Warfaaz jusqu'à l'entrée de Spa. <i>Sur ce tronçon, l'influence des ruisseaux de Soyereux et de la Sauvenière sera évaluée ainsi que d'autres types de rejets.</i>	FHV, Cellule CRV	2022	

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
20Ve193	LW	Assurer le suivi des radeaux végétalisés, principalement au niveau de la croissance de la végétation et des détériorations de la structure dues au gel.	MPW		
20Ve205	LW	Repeuplement en truitelles provenant de géniteurs sauvages des éclosiers de la FHV sur l'ensemble de notre parcours Wayai et principalement en amont du pont de Stavelot en zone no kill.	FHV		
11Ve278	LRPE	Proposer et suivre des aménagements piscicoles sur son secteur.	SPW-ARNE-DCENN, SPW-ARNE-DNF	annuelle	
11Ve288	LRPE	Développer et suivre l'éclosier située sur le ruisseau des Paires à l'étang de Mangombroux. <i>Alevinage de truitelles fario sur la Vesdre et ses affluents (frayères) issues d'une sélection par génotypage.</i>	SPW-ARNE-DCP	annuelle	LRPE
14Ve162	LRPE	Dans le cadre de ses activités, réaliser des déversements annuels de truites fario juvéniles (4-6 cm).		annuelle	LRPE
20Ve206	LRPE	Dans le cadre de ses activités, réaliser des déversements annuels d'ombrets juvéniles (4-6 cm). <i>Alevinage d'ombrets sur la Vesdre.</i>		annuelle	LRPE
14Ve164	Natagora Pays Chantouire	Transmission des observations réalisées dans le cadre de suivis ornithologiques (cincle, bernache, grande aigrette, etc.).		annuelle	
20Ve202	Natagriwal	Restaurer des milieux naturels et écologiques au sein du réseau Natura 2000 et des SGIB. <i>Encadrer et accompagner les propriétaires et gestionnaires d'espaces naturels tant publics que privés qui souhaitent entreprendre des actions de restauration écologique en lien avec les cours d'eau et leur qualité.</i>	SPW-ARNE-DNF	annuelle	SPW-Programme wallon de développement rural
20Ve203	Natagriwal (dans le cadre du projet LIFE BNIP)	Plantation de cordons rivulaires dans un objectif de restauration de ripisylves. <i>Encadrement des propriétaires publics et privés ainsi que les gestionnaires de cours d'eau en vue de replanter des cordons rivulaires avec un objectif de recréation de 60 kilomètres de cordons sur l'ensemble de la Wallonie.</i>	Gestionnaires et propriétaires des bords de cours d'eau	2021	SPW-Programme wallon de développement rural
17Ve120	Oline	Restauration d'une mare existante à Gélivaux-Froidbermont.			
20Ve194	PCDN Verviers	Restauration de mares.			
20Ve195	PN HFE	Mettre en place des actions en faveur du renforcement du réseau et du maillage écologique. <i>Creusement de mares, gestion différenciée des bords de route, etc.</i>		2022	à définir à définir
20Ve196	PN HFE	Préserver et restaurer la qualité écologique des cours d'eau. <i>Mise en œuvre d'actions diverses qui amélioreront la qualité physico-chimique et biologique des cours d'eau, ainsi que leur hydromorphologie.</i>	Cellule CRV	2022	à définir à définir
20Ve199	PN HFE	Soutien (logistique et/ou financier) des écoles communales du PNHFE dans la mise en place de mares didactiques.		annuelle	à définir «Conservation de la nature»
20Ve201	PN HFE	Valoriser certains terrains communaux ou privés en faveur de la biodiversité en aménageant notamment des zones refuges. <i>Vergers, prés fleuris, mares, etc.</i>		2022	à définir à définir
20Ve198	PN Sources	Réalisation, en fonction de la demande, d'un projet de creusement de mares agricoles sur le territoire de Spa. <i>rencontre avec les agriculteurs, montage des cahiers des charges et dossiers de subvention, suivi des travaux,...</i>	agriculteurs, Ville de Spa, Natagriwal, Natagora? Cellule CRV	2022	65 € hTVA/heure machine PwDR (mares) / PNSources: mise à disposition de personnel
20Ve200	PN Sources	Valoriser certains terrains communaux en faveur de la biodiversité liée à l'eau en aménageant notamment des zones refuges sur le territoire de Spa. <i>Création de mares + plantations de haies et fruitiers hautes-tiges</i>	Ville de Spa, exploitant	annuelle	fonction du projet PwDR (mares) / Subside RW (plantations) / PNSources: mise à disposition de personnel
14Ve146	RAPP	Réaliser le suivi régulier du ruisseau des Trois Bois (aménagements, remontées de poissons, etc.).		annuelle	

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
14Ve111	Spa	Attention prioritaire et continue de la qualité des eaux du lac de Warfaaz (rejets, etc.). <i>Wayai : station 74.</i>			
17Ve121	Spa	Trouver une solution à l'envasement du lac de Warfaaz et à la baisse importante du niveau de celui-ci en période d'étiage du Wayai. <i>Station 80. La baisse du niveau est liée aux nombreuses fuites des anciennes prises d'eau au niveau de déversoir et au pompage du golf pour l'arrosage des pelouses.</i>	La Warfazienne, Cellule CRV		
20Ve197	SPW-ARNE-DCENN_Li	Mise en place d'aménagements de diversification d'habitats piscicoles sur la Vesdre en amont de la piscine de Chaudfontaine. <i>Mise en place de chevrons.</i>			
06Ve051	SPW-ARNE-DNF	Le DNF reste attentif au respect de la législation en matière de plantation de résineux en bordure de cours d'eau et poursuit sa démarche d'enlèvement de semis naturels en forêt domaniale, en particulier en site Natura 2000. <i>DNF Malmedy : Helle ; DNF Verviers : Soor, Fossé Eupen, Gileppe; DNF Eupen : Vesdre en amont du barrage de la Vesdre ; DNF Elsenborn : en cours Miesbach, Schwarzbach, Raalbach, Helle, Steinbach, Vesdre ; DNF Spa : suite Hoëgne et affluents, Fond de Creppe</i>		2022	DNF Verviers: (par PwDR) 17.995 (dont 60% à charge de la Région Wallonne) DNF Eupen : 3000 DNF Elsenborn : 3000 DNF Spa: 3000
06Ve269	SPW-ARNE-DNF	Dans ses avis relatifs à l'entretien des cours d'eau, le DNF poursuit l'objectif de limitation de la coupe des aulnes glutineux, de maintien des sites de nidification du martin-pêcheur, de maintien des gravières, etc.	SPW-ARNE-DCENN, Province Liège	annuelle	
14Ve059	SPW-ARNE-DNF	Coupe d'espèces non indigènes (<i>Alnus incana</i>) le long du Getzbach (RND Allgemeines Venn, Brackvenn Nord) et de la Vesdre (RND Steintley). <i>DNF Elsenborn (fraisage complémentaire <i>alnus incana</i> et arrachage de semis)</i>		2022	DGO3-DNF-Elsenborn : 7000
14Ve169	SPW-ARNE-DNF	Lutter contre la colonisation arbustive de la prairie humide domaniale du Fiérain (Verviers et Pepinster). <i>DNF Verviers</i>		2022	DGO3-DNF-Verviers : 500
20Ve204	SPW-ARNE-DNF	Travaux hydriques de restauration de tourbières (étrépages, ennoiements). <i>DNF Verviers : Réserve Naturelle «Rond Buisson - Duret» (bassin versant de la Soor, affluent de la Helle)</i>	Union Européenne	2020	42.385 (dont 60 % à charge de la Région Wallonne)
14Ve165	Trooz	Protéger les sites de migration des batraciens, notamment au niveau de Noirivaux et de Havegnée.			
14Ve172	Trooz	Entretien régulier de la mare de Trasenster.			
17Ve123	ULg-LDPH	Suivi scientifique de l'efficacité de repeuplements en civelles d'anguilles européennes dans le Ry de Mosbeux et dans le cours principal de la Vesdre à Trooz. <i>Recherche dans le cadre du projet européen FEAMP.</i>		2021	
14Ve147	Verviers	Suivi de l'évolution du Grand Vivier de Stembert : estimation des travaux et réfection à réaliser.			
11Ve285	VPN	Continuer à développer et à suivre l'écloserie située sur le ruisseau de Songnion.	SPW-ARNE-DCP	annuelle	
11Ve286	VPN	Proposer et suivre des aménagements piscicoles sur son secteur.		annuelle	
14Ve166	VPN	Dans le cadre de ses activités, réaliser des déversements annuels d'alevins issus de son écloserie, dans la Vesdre et certains de ses affluents (mai-juin).	SPW-ARNE-DCP	annuelle	

Autres thèmes 6 : Tourisme, activités sportives et de loisirs

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
11Ve365	ATCE	Promotion locale des attraits touristiques liés aux sources, aux rivières ainsi qu'à la biodiversité et au patrimoine associés sur le territoire de l'Agence du tourisme des Cantons de l'Est. <i>Brochure «Balades de rêve» avec thématique « Au fil de l'Eau » et dépliant « Pêche dans les Cantons de l'Est ».</i>	Cellule CRV	annuelle	ATCE
17Ve124	Chaufontaine	Réalisation d'un tronçon de mobilité douce entre les gares de Chaufontaine et Trooz. <i>Une grande partie du tracé permettra la mise en valeur de la Vesdre.</i>	Province, Trooz		300.000 <i>Subside Supracommunal (Liège Europe Métropole) - Province de Liège</i>
20Ve210	MT OVA	Promotion des attraits touristiques liés aux sources et aux rivières ainsi qu'à la biodiversité et au patrimoine qui y sont associés sur le territoire couvert par la Maison du Tourisme. <i>Support graphique.</i>	Cellule CRV	annuelle	
17Ve126	Trooz	Réalisation d'un tronçon de mobilité douce entre les gares de Chaufontaine et Trooz. <i>Une grande partie du tracé permettra la mise en valeur de la Vesdre.</i>	Province, Chaufontaine		300.000 <i>Subside Supracommunal (Liège Europe Métropole) - Province de Liège</i>
20Ve213	Trooz	Etudier le réaménagement de la place du village de Fraipont.			
20Ve214	Trooz	Etudier les possibilités de construction de betchetes.	Cellule CRV, Cellule CRO, Esneux		
20Ve212	Verviers	Réflexion autour du projet de la Vesdre (couloir de verdure – mobilité douce).			

Autres thèmes 7 : Subsidés

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Échéance	Budget / Financement
11Ve223	Baelen	Engagement moral de financer le Contrat de Rivière dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de Rivière.	annuelle	1178,10 en 2020 Puis indexation annuelle <i>Commune de Baelen</i>
11Ve224	Chaufontaine	Engagement de financer le Contrat de Rivière dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de Rivière.	annuelle	4.095,30 en 2020 Puis indexation annuelle <i>Commune de Chaufontaine</i>
11Ve225	Eupen	Engagement moral de financer le Contrat de Rivière dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de Rivière.	annuelle	4.095,30 en 2020 Puis indexation annuelle <i>Ville d'Eupen</i>
11Ve226	Herve	Engagement moral de financer le Contrat de Rivière dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de Rivière.	annuelle	2.973,30 en 2020 Puis indexation annuelle <i>Ville de Herve</i>
11Ve227	Jalhay	Engagement moral de financer le Contrat de Rivière dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de Rivière.	annuelle	2.187,90 en 2020 Puis indexation annuelle <i>Commune de Jalhay</i>
11Ve228	Liège	Accorder à l'asbl Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la Vesdre un subside annuel de 2.187,9 euros pour l'année 2020, et ce montant indexé pour les années 2021 et 2022 (indexation suivant l'indice Santé du bureau du plan). Ce subside sera liquidé sur base d'une déclaration de créance en début d'année civile pour les années 2020, 2021 et 2022.	annuelle	2.187,90 en 2020 Puis indexation annuelle <i>Ville de Liège</i>
11Ve229	Limbourg	Engagement moral de financer le Contrat de Rivière dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de Rivière.	annuelle	2.187,90 en 2020. Puis indexation annuelle <i>Ville de Limbourg</i>
11Ve230	Lontzen	Engagement moral de financer le Contrat de Rivière dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de Rivière.	annuelle	448,80 en 2020 Puis indexation annuelle <i>Commune de Lontzen</i>
11Ve231	Olne	Engagement moral de financer le Contrat de Rivière dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de Rivière.	annuelle	1178,10 en 2020 Puis indexation annuelle <i>Commune d'Olne</i>
11Ve232	Pepinster	Engagement moral de financer le Contrat de Rivière dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de Rivière.	annuelle	2.973,30 - 2020 Puis indexation annuelle <i>Commune de Pepinster</i>
11Ve222	Province Liège	Accorder à l'asbl Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la Vesdre un subside annuel de 7.600 €.	annuelle	7.600/an <i>Province de Liège</i>
11Ve233	Raeren	Engagement moral de financer le Contrat de Rivière dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de Rivière.	annuelle	448,80 en 2020 Puis indexation annuelle <i>Commune de Raeren</i>
11Ve234	Soumagne	Engagement moral de financer le Contrat de Rivière dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de Rivière.	annuelle	2.187,90 - 2020 Puis indexation annuelle <i>Commune de Soumagne</i>
11Ve235	Spa	Engagement moral de financer le Contrat de Rivière dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de Rivière.	annuelle	2.973,30 en 2020 Puis indexation annuelle <i>Ville de Spa</i>

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
11Ve236	Sprimont	Engagement moral de financer le Contrat de Rivière dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de Rivière.	annuelle		1.178,10 - 2020 Puis indexation annuelle <i>Commune de Sprimont</i>
11Ve221	SPW-ARNE-DESu	Engagement moral de financer le CR dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière.	annuelle		Montant variable <i>DESu</i>
11Ve237	Theux	Engagement moral de financer le Contrat de Rivière dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de Rivière.	annuelle		2.973,30 en 2020 Puis indexation annuelle <i>Commune de Theux</i>
11Ve238	Trooz	Engagement moral de financer le Contrat de Rivière dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de Rivière.	annuelle		2.187,90 en 2020 Puis indexation annuelle <i>Commune de Trooz</i>
11Ve239	Verviers	Engagement moral de financer le Contrat de Rivière dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de Rivière.	annuelle		5.722,20 en 2020 Puis indexation annuelle <i>Ville de Verviers</i>
11Ve240	Welkenraedt	Engagement moral de financer le Contrat de Rivière dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de Rivière.	annuelle		2.187,90 en 2020 Puis indexation annuelle <i>Commune de Welkenraedt</i>

Autre thème 8 : Information et sensibilisation

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
14Ve149	AD&N	Organisation annuelle de soirées d'informations (parfois en collaboration avec Natagora) : amphibiens, chauves-souris, aménagements de jardins, création de mares, etc.		annuelle	
14Ve258	Adalia 2.0	Sensibiliser les particuliers à la limitation de l'usage des pesticides dans leur jardin, sur l'interdiction de l'utilisation de pesticides sur les trottoirs et les zones tampons (filets d'eau, cours d'eau, ...)		annuelle	
20Ve215	Adalia 2.0	Organiser un colloque sur la désimperméabilisation et végétalisation de l'espace public.		annuelle	
20Ve216	Adalia 2.0	Réaliser une vidéo sur la bonne gestion des bords de cours d'eau en bordure de jardin privé (clôture, entretien, pesticides, déchets verts, plantations, ...).		annuelle	
20Ve217	Adalia 2.0	Réalisation d'un outils de communication pour les particuliers pour les sensibiliser à l'utilisation de revêtements perméables facile d'entretien et/ou végétalisés. L'objectif est de limiter les actions de désherbage par un revêtement adapté.		annuelle	
14Ve154	ASPEI	Sensibilisation et information sur la réimplantation d' <i>Astacus astacus</i> (écrevisse à pieds rouges) et la problématique de propagation des espèces invasives.	Cellule CRV	annuelle	
14Ve155	ASPEI	Proposition d'activités de découverte des écrevisses dans le bassin de la Vesdre.	Cellule CRV	2022	
20Ve221	Baelen	Participation annuelle à l'Opération Rivières Propres coordonnées par le CRVesdre.	Cellule CRV	annuelle	
20Ve222	Baelen	Participation au projet 'Ici commence la mer' (installation de slogans de protection des cours d'eau à côté des avaloirs) au niveau du centre urbain et/ou aux endroits stratégiques à définir.	Cellule CRV		
20Ve223	Baelen	Poursuivre le projet 'Hydronymie' (installation de panneaux nominatifs des cours d'eau) au niveau du réseau routier secondaire et/ou au niveau des chemins pédestres.	Cellule CRV		
11Ve248	Cellule CRV	Bulletin de liaison du Contrat de Rivière.	Divers partenaires	annuelle	2.600/an BO
12Ve011	Cellule CRV	Coordination des Journées Wallonnes de l'Eau dans le bassin de la Vesdre.		annuelle	4.000 (selon budget alloué annuellement) SPW
14Ve191	Cellule CRV	Dans le cadre de certaines formations du Polygone de l'Eau, prise en charge d'une journée d'information sur les missions des Contrats de Rivière. <i>Thématiques abordées : gestion concertée des cours d'eau, inventaire de terrain des points noirs, espèces invasives, etc.</i>	FOREM-Formation - Polygone de l'Eau	annuelle	
17Ve127	Cellule CRV	A la demande des partenaires, participation à leurs évènements en lien avec les missions du Contrat de Rivière. <i>Tenue de stand, animation, etc.</i>	Classdeau, CRIE Spa, CRIE Eupen	annuelle	
17Ve128	Cellule CRV	Accueil de stagiaires dans le cadre de formations extérieures ayant un lien avec les thèmes abordés par le Contrat de Rivière.		annuelle	
17Ve130	Cellule CRV	Mise à disposition du matériel d'animation du CRV.		annuelle	
17Ve131	Cellule CRV	Promotion des activités liées à l'eau organisées par les partenaires du CRV.		annuelle	
17Ve132	Cellule CRV	Publication régulière d'une newsletter et utilisation des réseaux sociaux pour la sensibilisation et la diffusion d'informations liées à l'eau vers le grand public.		annuelle	
17Ve133	Cellule CRV	Réalisation d'animations sur divers thèmes en lien avec l'eau.		annuelle	300/an
17Ve134	Cellule CRV	Sensibilisation à la rivière comme milieu vivant via la publication de pages spécifiques (faune, flore, etc.) sur le site internet du CRV.		annuelle	
20Ve224	Cellule CRV	Coordination du projet «Hydronymie - sentiers» : sensibilisation au respect des cours d'eau par l'installation de panneaux nominatifs des cours d'eau le long des sentiers.	Communes		
20Ve225	Cellule CRV	Coordination du projet «Ici commence la mer» pour le bassin de la Vesdre : sensibilisation au respect des cours d'eau par le marquage de certains avaloirs invitant les usagers à ne pas y jeter leurs détritiques et/ou produits divers.	Communes		
20Ve226	Cellule CRV	Création d'une exposition itinérante pour présenter les actions du CRVesdre et de ses partenaires.	Communes		
20Ve227	Cellule CRV	Organisation d'activités dans le cadre des Journées Wallonnes de l'Eau dans le bassin de la Vesdre.			

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
20Ve228	Cellule CRV	Veiller à la publication d'articles d'information ou de sensibilisation en langue allemande.			
20Ve229	Cellule CRV	Veiller à l'adaptation en langue allemande de certains éléments d'animation/sensibilisation.			
20Ve230	Chaudfontaine	Compléter le projet 'Hydronymie' (placement de panneaux nominatifs des cours d'eau) au niveau du réseau routier secondaire et/ou au niveau des chemins pédestres. <i>Coordination générale par le CRV, financement et placement des panneaux par la commune.</i>	Cellule CRV	2022	à déterminer Commune
20Ve231	Chaudfontaine	Participation au projet « Ici commence la mer » : placement de plaquettes de sensibilisation aux abords des avaloirs de rue (centres urbains et/ou autres endroits stratégiques à définir). <i>Suite aux nombreux déchets constatés lors de l'inventaire des points noirs, identifier les endroits nécessitant ce type de sensibilisation, placer les supports au sol, dans le revêtement de rue. Une recherche de financement du matériel sera faite auprès du SPW et de la SPGE. La pose sera effectuée par le Service travaux de la Commune.</i>	Cellule CRV	2022	à déterminer SPGE, SPW, commune
14Ve194	Classdeau	Approche continue de la rivière dans le cadre des activités des 3e années. <i>Animations dont le thème central est la rivière, la préservation du milieu aquatique et de la faune et flore locale, la gestion des espèces invasives et la durée de vie des déchets sauvages. Les élèves visitent la rivière, le barrage aux OFNIS quand il est en place et exploitent les informations recueillies en classe au cours d'animations co-écrites avec le CRV.</i>	Cellule CRV	annuelle	BO
14Ve195	Classdeau	Proposition régulière d'activités d'information sur ses missions éducatives. <i>Participation soit via des journées portes ouvertes, des activités proposées dans le cadre des Journées de l'Eau, etc.</i>		annuelle	BO
20Ve278	Classdeau	Stages extrascolaires sur le thème « destruction et préservation du milieu aquatique pour des enfants de 8 à 12 ans. <i>L'équipe organise des pêches, l'étude de l'indice biotique et nombre d'animations artistiques dans le but de sensibiliser les stagiaires à la vie dans la rivière et à l'incidence de nos actes sur cette dernière.</i>		annuelle	BO
20Ve294	Classdeau	Approche continue de la vie dans la mare. <i>Animations dont le thème central est la vie dans la mare et l'incidence du comportement humain sur la faune et la flore. Les élèves vont à la rencontre de petites grenouilles forcées à quitter leur milieu de prédilection suite aux pollutions diverses et à l'invasion de l'homme et de certains prédateurs. Les élèves exploitent la bâche coproduite par le CRV : « Le nez dans l'eau, les pieds dans la rivière ».</i>	Cellule CRV	annuelle	BO
12Ve014	CRIE Eupen	Traduction en allemand d'articles ou de documents d'information/sensibilisation pour le Contrat de Rivière Vesdre.	Cellule CRV	annuelle	
14Ve197	CRIE Eupen	Promotion des activités du CRVesdre via le site web du CRIE d'Eupen.	Cellule CRV	annuelle	
14Ve198	CRIE Eupen	Participation aux Journées de l'Eau en organisant chaque année des activités.		annuelle	
14Ve199	CRIE Eupen	En fonction du sujet des activités qu'il organise, mise à disposition du public de documents de présentation du CRVesdre (brochures, etc.). <i>Les brochures seront fournies par le CRVesdre.</i>	Cellule CRV	annuelle	
14Ve200	CRIE Eupen	Transmission, au CRVesdre, d'articles en lien avec les sujets développés au sein du Contrat de Rivière (eau, pesticides, etc.).		annuelle	
17Ve136	CRIE Eupen	Suivi et mise en avant des animations 'castors'.		annuelle	
17Ve137	CRIE Eupen	Suivi et mise en avant des projets 'Classes vertes/Classes Nature', 'Classes Labo', 'Classes Environnement' et 'Classes bleues/Classes Eau'.		annuelle	
20Ve232	CRIE Eupen	Location de la bâche « les pieds dans l'eau » avec divers jeux, les jeux « Öberges » et la copie de la station d'épuration du CRVesdre.		annuelle	
20Ve233	CRIE Eupen	Formation appliquée pour adultes sur l'écologie des cours d'eaux (3 journées). <i>Portée par le projet LEADER</i>		2020	
14Ve201	CRIE Eupen, Cellule CRV	Collaboration dans le cadre d'activités d'information/formation en lien avec l'eau (animations, stands communs, échanges de documentation, échange de matériel pédagogique, etc.). <i>Le CRIE d'Eupen peut prendre en charge l'éventuelle partie germanophone de ces activités.</i>		annuelle	
11Ve245	CRIE Spa-Bérinzenne	Poursuivre le parrainage de rivières par les classes maternelles, dans le cadre d'un projet école sur l'eau : « Eau Secours ».	Cellule CRV	annuelle	
11Ve326	CRIE Spa-Bérinzenne	Poursuivre les animations quotidiennes destinées aux enfants sur le thème de l'eau.		annuelle	BO CRIE Spa-Bérinzenne
11Ve328	CRIE Spa-Bérinzenne	Lorsque le sujet le permet, organisation d'activités communes à l'occasion de la journée des CRIE (thème : savoir-faire).	Cellule CRV	annuelle	

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
14Ve203	CRIE Spa-Bérinzenne	Poursuivre le parrainage de rivières par les classes primaires, dans le cadre d'une animation : «L'eau c'est l'affaire de tous». <i>Animation basée sur le cycle anthropique de l'eau et « l'eau milieu de vie ».</i>	Cellule CRV	annuelle	
14Ve205	CRIE Spa-Bérinzenne	Promotion des activités du CRVesdre. <i>Site web du CRIE, lors d'animations ou formations, etc.</i>	Cellule CRV	annuelle	
14Ve206	CRIE Spa-Bérinzenne	Participation aux Journées de l'Eau en organisant chaque année des activités.		annuelle	
14Ve208	CRIE Spa-Bérinzenne	Mise à disposition de ses outils de sensibilisation/animation/exposition pour les écoles et son partenariat. <i>Pour se faire, réalisation d'un listing du matériel didactique mis à disposition.</i>		annuelle	
17Ve139	DANTE ALIGHIERI	Organisation d'activités de découverte/sensibilisation liée à l'eau dans le cadre des Journées Wallonnes de l'Eau. <i>Visite guidée de la Station Géophysique de Membach en 2020 et relation pesanteur-eau (amélioration de la connaissance du cycle de l'eau) en 2021.</i>	2020 : O.M.A. 2021 : Obs. Royal Belgique	annuelle	
11Ve358a	Education Environnement-CRIE Liège	Organisation d'animations en lien avec l'eau : «Tous à l'eau !» (à destination du maternel et primaire). <i>Activités ludiques, découverte de l'or bleu, dégustations, etc.</i>		annuelle	
11Ve358c	Education Environnement-CRIE Liège	Organisation d'animations en lien avec l'eau : «Le ruisseau» (à destination du maternel, primaire, adultes et familles). <i>Prélèvement et observation de la petite faune.</i>		annuelle	
11Ve358e	Education Environnement-CRIE Liège	Organisation d'animations en lien avec l'eau : «La mare» (à destination du maternel, du primaire et du secondaire).		annuelle	
11Ve360	Education Environnement-CRIE Liège	Mise à disposition de documents et d'outils pédagogiques sur différents sujets liés à l'eau à destination des personnes-relais, et apport d'une expertise-conseil aux particuliers (par ex. dans l'aménagement de leur jardin). <i>Outils d'animation et de formation sur différents thèmes (ruisseau, rivière, lessive, etc.) ; Malle pédagogique sur la mare (kit d'animation autonome).</i>		annuelle	
14Ve209	Education Environnement-CRIE Liège	Organisation de formations 'Environnement et Citoyenneté' à destination des enseignants, personnes-relais, animateurs, guides-nature, éco-conseillers, etc. : Comment animer sur la thématique de l'eau ; Comment créer, gérer et animer une mare ; etc. <i>Formations permettant l'acquisition des savoir-faire en sensibilisation à l'environnement et en conduite de groupes.</i>		annuelle	
14Ve210	Education Environnement-CRIE Liège	Organisation d'ateliers 'Savoir-Faire' sur les produits d'entretien écologiques.		annuelle	
14Ve211	Education Environnement-CRIE Liège	Participation aux Journées de l'Eau en organisant chaque année des activités.		annuelle	
14Ve213	Education Environnement-CRIE Liège	Mise à disposition de ses outils de sensibilisation/animation/exposition pour les écoles et son partenariat.		annuelle	
14Ve214	Education Environnement-CRIE Liège	Organisation des «Classes d'eau» en région liégeoise, en collaboration avec les Classes d'Eau de Pepinster (asbl Clasdeau).	Clasdeau	annuelle	
14Ve215	Education Environnement-CRIE Liège	Participation à la mise en place d'un projet pédagogique, commun pour l'ensemble du réseau des CRIE, visant à promouvoir l'eau dans tous ses états.		annuelle	
20Ve234	Eupen	Participation au projet 'Ici commence la mer' (installation de slogans de protection des cours d'eau à côté des avaloirs) au niveau du centre urbain et/ou aux endroits stratégiques à définir.	Cellule CRV		

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
20Ve235	Eupen	Réalisation du projet 'Hydronymie' (installation de panneaux nominatifs des cours d'eau) au niveau du réseau routier secondaire et/ou au niveau des chemins pédestres.	Cellule CRV	2022	
14Ve175	FHV	Organisation d'un stage de pêche à destination des 9-14 ans durant la période estivale. <i>Le stage est organisé conjointement par les sociétés de pêche sur leurs parcours respectifs.</i>	AHW, LW, LRPE, RAPP, VPN, Cellule CRV, MPW	annuelle	
14Ve218	FOREM-Formation - Polygone de l'Eau	Organisation annuelle d'une expo-conférence pour les travailleurs des entreprises privées et publiques et futurs travailleurs du secteur de l'eau. <i>La Cellule du CRV peut diffuser l'information via ses canaux habituels.</i>		annuelle	0 euros
20Ve218	FOREM-Formation - Polygone de l'Eau	Organisation d'activités scolaires découlant de la semaine universelle de l'eau et du climat. <i>La Cellule du CRV peut diffuser l'information via ses canaux habituels.</i>		annuelle	0 euros
09Ve003	FWA	Contribution active dans la mise en oeuvre des objectifs de la Directive Cadre Eau par l'information de ses membres sur la mise en oeuvre du Plan de Gestion et du Programme de Mesures pour le sous-bassin hydrographique de la Vesdre. <i>Via les articles de l'hebdomadaire Plein Champ, les réunions au sein des structures de la FWA (Conseil Général, Commission environnement, sections locales, régionales et provinciales) et les réponses aux questions individuelles des membres</i>		annuelle	
09Ve004	FWA	Contribution active dans la mise en oeuvre des objectifs de la Directive Cadre Eau au niveau du sous-bassin hydrographique de la Vesdre par la sensibilisation de ses membres à la protection des cours d'eau via les Mesures Agri-Environnementales. <i>Via les articles de l'hebdomadaire Plein Champ, les réunions au sein des structures de la FWA (Conseil Général, Commission environnement, sections locales, régionales et provinciales) et les réponses aux questions individuelles des membres</i>	Natagriwal	annuelle	
09Ve008	FWA	Information de ses membres sur le suivi de la mise en oeuvre de Natura 2000. <i>Via les articles de l'hebdomadaire Plein Champ, les réunions au sein des structures de la FWA (Conseil Général, Commission environnement, sections locales, régionales et provinciales) et les réponses aux questions individuelles des membres</i>	Natagriwal	annuelle	
09Ve010	FWA	Sensibilisation régulière de ses membres à l'environnement et à la gestion respectueuse de l'espace agricole. <i>Via les articles de l'hebdomadaire Plein Champ, les réunions au sein des structures de la FWA (Conseil Général, Commission environnement, sections locales, régionales et provinciales) et les réponses aux questions individuelles des membres</i>		annuelle	
17Ve140	GIMPE	Participer aux travaux du CRV et relayer ainsi que collecter auprès de nos membres, à travers nos bulletins, les informations utiles. <i>Notamment, informer nos membres des décisions prises au CRV concernant l'amélioration de la qualité des cours d'eau (InfoVesdre).</i>			FF BO
20Ve236	HEPL Agronomie	Visites en lien avec la gestion d'un cours d'eau afin de mettre en évidence les rôles et interactions de divers acteurs au sein d'un bassin hydrographique.	Cellule CRV	2022	
14Ve219	Herve	Contribution à sensibiliser sa population au respect de la qualité des cours d'eau et aux diverses problématiques liées à ceux-ci. <i>Articles dans le bulletin communal.</i>	Cellule CRV	annuelle	
14Ve220	Herve	Organisation annuelle de la 'Semaine de l'environnement'.	Cellule CRV	annuelle	
18Ve001	Herve	Sensibilisation des riverains sur la problématique des déchets dans nos cours d'eau par la mise en place de barrages flottants. <i>Action « Faisons barrage aux OFNI » (Objets Flottants Non Identifiés).</i>	Cellule CRV	annuelle	
20Ve237	Herve	Poursuivre le projet 'Hydronymie' (installation de panneaux nominatifs des cours d'eau) au niveau du réseau routier secondaire et/ou au niveau des chemins pédestres. <i>Panneaux nominatifs des cours d'eau.</i>	Cellule CRV	2022	
20Ve238	IEP	L'Institut d'Eco-Pédagogie développe et propose des modules de formation en éco-pédagogie sur divers thèmes liés à la rivière, spécifiquement adaptés au personnel et aux partenaires des Contrats de Rivière, et/ou aux agents de terrain en contact avec les riverains et autres usagers de la rivière.	Cellule CRV		

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
20Ve239	Jalhay	Compléter le projet 'Hydronymie' (placement de panneaux nominatifs des cours d'eau) au niveau du réseau routier secondaire et/ou au niveau des chemins pédestres. <i>Coordination générale par le CRV, financement et placement des panneaux par la commune.</i>	Cellule CRV	2022	à déterminer Commune
20Ve240	Jalhay	Participation au projet «Ici commence la mer» : placement de plaquettes de sensibilisation aux abords des avaloirs de rue (centres urbains et/ou autres endroits stratégiques à définir). <i>Suite aux nombreux déchets constatés lors de l'inventaire des points noirs, identifier les endroits nécessitant ce type de sensibilisation, placer les supports au sol, dans le revêtement de rue. Une recherche de financement du matériel sera faite auprès du SPW et de la SPGE. La pose sera effectuée par le Service travaux de la Commune.</i>	Cellule CRV	2022	à déterminer SPGE, SPW, commune
20Ve241	Limbourg	Compléter le projet 'Hydronymie' (placement de panneaux nominatifs des cours d'eau) au niveau du réseau routier secondaire et/ou au niveau des chemins pédestres. <i>Coordination générale par le CRV, financement et placement des panneaux par la commune.</i>	Cellule CRV	2022	à déterminer Commune
20Ve242	Limbourg	Participation au projet «Ici commence la mer» : placement de plaquettes de sensibilisation aux abords des avaloirs de rue (centres urbains et/ou autres endroits stratégiques à définir). <i>Suite aux nombreux déchets constatés lors de l'inventaire des points noirs, identifier les endroits nécessitant ce type de sensibilisation, placer les supports au sol, dans le revêtement de rue. Une recherche de financement du matériel sera faite auprès du SPW et de la SPGE. La pose sera effectuée par le Service travaux de la Commune.</i>	Cellule CRV	2022	à déterminer SPGE, SPW, commune
20Ve243	Lontzen	Participation au projet «Ici commence la mer» : placement de plaquettes de sensibilisation aux abords des avaloirs de rue (centres urbains et/ou autres endroits stratégiques à définir). <i>Suite aux nombreux déchets constatés lors de l'inventaire des points noirs, identifier les endroits nécessitant ce type de sensibilisation, placer les supports au sol, dans le revêtement de rue. Une recherche de financement du matériel sera faite auprès du SPW et de la SPGE. La pose sera effectuée par le Service travaux de la Commune.</i>	Cellule CRV	2022	à déterminer SPGE, SPW, commune
14Ve222	LRPE	Poursuivre la réalisation d'un reportage photo le long de la Vesdre et de ses affluents.	Cellule CRV	annuelle	LRPE
20Ve219	MT OVA	Organisation d'activités en lien avec l'eau (balades, visites, etc.) lors d'évènements tels que les «Journées Wallonnes de l'Eau» dans le bassin de la Vesdre. <i>Participation / aide.</i>	Cellule CRV	annuelle	
11Ve363	MT Pays Herve	Promotion des attraits touristiques liés aux sources, aux rivières ainsi qu'à la biodiversité et au patrimoine associés présents sur son territoire. <i>Préparation de nouvelles fiches pour notre nouveau site web.</i>	Cellule CRV	annuelle	difficile à évaluer MT PH et CGT
11Ve368	MT Pays Herve	Participer, dans la mesure de ses possibilités, aux évènements tels que les 'Journées de l'Eau' dans le bassin de la Vesdre. <i>La thématique «eau» sera abordée dans la mesure des possibilités.</i>	Cellule CRV	annuelle	800 MT PH, CGT, FTPL
14Ve223	MT Pays Herve	Promotion des outils d'information et des activités du CR Vesdre via le site web de la Maison du Tourisme (newsletter et agenda en ligne). <i>Dépendra des actions du CR.</i>	Cellule CRV	annuelle	
11Ve362	MT Pays Vesdre	Promotion locale des attraits touristiques liés aux sources, aux rivières ainsi qu'à la biodiversité et au patrimoine associé sur son territoire. <i>Partenariat avec la Ligue des Pêcheurs de l'Est.</i>	Cellule CRV	annuelle	
11Ve367	MT Pays Vesdre	Participer, dans la mesure de ses possibilités, aux évènements tels que «les Journées de l'Eau' dans le bassin de la Vesdre.	Cellule CRV	annuelle	
11Ve412	MT Pays Vesdre	Proposer une visite guidée en car «Tour de la Vesdre», et plus particulièrement de la vallée de la Vesdre et du barrage de la Gileppe.		annuelle	

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
11Ve315	Natagriwal	Informers les agriculteurs, les forestiers et les propriétaires publics ou privés sur le fonctionnement et la réglementation relatifs au réseau Natura 2000. <i>Information ciblée sur le réseau écologique européen Natura 2000. L'information sera donnée, par exemple, via les foires agricoles (Battise notamment), les journées portes ouvertes, dans le cadre des collaborations avec les Parcs Naturels mais également via les contacts directs et les visites de terrain.</i>	AgraOst, SPW-ARNE-DDR	annuelle	BO SPW-Programme wallon de développement rural
20Ve244	Olne	Compléter le projet 'Hydronymie' (placement de panneaux nominatifs des cours d'eau) au niveau du réseau routier secondaire et/ou au niveau des chemins pédestres. <i>Coordination générale par le CRV, financement et placement des panneaux par la commune.</i>	Cellule CRV	2022	à déterminer Commune
20Ve245	Olne	Participation à l'action 'Faisons barrage aux OFNI'.	Cellule CRV	annuelle	
20Ve246	Olne	Participation au projet « Ici commence la mer » : placement de plaquettes de sensibilisation aux abords des avaloirs de rue (centres urbains et/ou autres endroits stratégiques à définir). <i>Suite aux nombreux déchets constatés lors de l'inventaire des points noirs, identifier les endroits nécessitant ce type de sensibilisation, placer les supports au sol, dans le revêtement de rue. Une recherche de financement du matériel sera faite auprès du SPW et de la SPGE. La pose sera effectuée par le Service travaux de la Commune.</i>	Cellule CRV	2022	à déterminer SPGE, SPW, commune
17Ve142	OTJS	Organisation d'activités de découverte liées à l'eau dans le cadre des Journées Wallonnes de l'Eau. <i>Visites guidées du barrage de la Gileppe.</i>	asbl Complexe du barrage de la Gileppe	annuelle	200
20Ve247	PCDN Verviers	Poursuivre le projet 'Hydronymie' (installation de panneaux nominatifs des cours d'eau) au niveau des chemins pédestres.	Cellule CRV		
20Ve248	Pepinster	Participation au projet « Ici commence la mer » : placement de plaquettes de sensibilisation aux abords des avaloirs de rue (centres urbains et/ou autres endroits stratégiques à définir). <i>Une recherche de financement du matériel sera faite auprès du SPW et de la SPGE. La pose sera effectuée par la Commune.</i>	Cellule CRV	2021	à déterminer SPGE, SPW, commune
20Ve249	Pepinster	Poursuivre le projet 'Hydronymie' (installation de panneaux nominatifs des cours d'eau) au niveau du réseau routier secondaire et/ou au niveau des chemins pédestres. <i>Panneaux nominatifs des cours d'eau.</i>	Cellule CRV	2022	
20Ve250	PN HFE	Informers sur la gestion durable des paysages. <i>Notamment les vallonnements de la Vesdre et ses affluents, le haut plateau des Fagnes, le moyen plateau du Pays de Herve, etc.</i>		annuelle	heures de travail PNHFE
20Ve251	PN HFE	Sensibiliser les citoyens à l'importance de protéger les ressources en eau (sensibilisation dans les écoles, stands, etc.).	Cellule CRV	annuelle	Leader
20Ve274	PN HFE	Sensibiliser les citoyens aux dangers liés à l'utilisation des pesticides. <i>Organisation d'une semaine sans pesticides, articles Journal du Parc, site web, etc.</i>	Divers partenaires	annuelle	heures de travail PNHFE
17Ve025	PROTECT'eau	Mise à disposition de brochures sur les thèmes développés par PROTECT'eau en lien avec l'eau, le nitrate et les produits phytopharmaceutiques. <i>Brochure, outils et autres supports de communication disponibles sur le site internet de PROTECT'eau.</i>		annuelle	
14Ve230	Raeren	Sensibiliser sa population au respect de la qualité des cours d'eau et aux diverses problématiques liées à ceux-ci.		annuelle	
20Ve252	Raeren	Compléter le projet 'Hydronymie' (placement de panneaux nominatifs des cours d'eau) au niveau du réseau routier secondaire et/ou au niveau des chemins pédestres. <i>Coordination générale par le CRV, financement et placement des panneaux par la commune</i>	Cellule CRV	2022	à déterminer Commune
20Ve253	Raeren	Participation au projet « Ici commence la mer » : placement de plaquettes de sensibilisation aux abords des avaloirs de rue (centres urbains et/ou autres endroits stratégiques à définir). <i>Suite aux nombreux déchets constatés lors de l'inventaire des points noirs, identifier les endroits nécessitant ce type de sensibilisation, placer les supports au sol, dans le revêtement de rue. Une recherche de financement du matériel sera faite auprès du SPW et de la SPGE. La pose sera effectuée par le Service travaux de la Commune.</i>	Cellule CRV	2022	à déterminer SPGE, SPW, commune
14Ve177	RAPP	Organiser chaque année une journée de pêche à l'étang des Doux Fonds destinée aux jeunes de 7 à 12ans.		annuelle	

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
14Ve179	RAPP	Organiser chaque année une journée de pêche à l'étang des Doux Fonds destinée aux amis de Tolifaz.		annuelle	
14Ve180	RAPP	Organiser chaque année une journée de pêche sportive à l'étang des Doux Fonds destinée aux enfants des écoles de l'entité.		annuelle	
14Ve110	RSI Chaudfontaine	Mise en valeur des sources et des rivières sur son territoire par l'organisation de balades.	Cellule CRV	annuelle	RSI
14Ve232	RSI Chaudfontaine	Organiser des activités de sensibilisation dans le cadre d'événements spécifiques (Journées Wallonnes de l'Eau, etc.).	Cellule CRV	annuelle	RSI
20Ve254	RSI Chaudfontaine	Action de sensibilisation aux différents aspects de l'eau et développement d'ateliers pour les écoles et le grand public (via Waterhouse).	Cellule CRV	annuelle	RSI
20Ve255	Soumagne	Participation au projet 'Ici commence la mer' (installation de slogans de protection des cours d'eau à côté des avaloirs) au niveau du centre urbain et/ou aux endroits stratégiques à définir.	Cellule CRV		
20Ve256	Soumagne	Poursuivre le projet 'Hydronymie' (installation de panneaux nominatifs des cours d'eau) au niveau du réseau routier secondaire et/ou au niveau des chemins pédestres.	Cellule CRV		
20Ve271	Soumagne	Participation à l'action 'Faisons barrage aux OFNI' coordonnées par le CRVesdre.	Cellule CRV		
20Ve257	Spa	Compléter le projet 'Hydronymie' (placement de panneaux nominatifs des cours d'eau) au niveau du réseau routier secondaire et/ou au niveau des chemins pédestres. <i>Coordination générale par le CRV, financement et placement des panneaux par la commune.</i>	Cellule CRV, PN Sources	2022	à déterminer Commune
20Ve258	Spa	Participation au projet «Ici commence la mer» : placement de plaquettes de sensibilisation aux abords des avaloirs de rue (centres urbains et/ou autres endroits stratégiques à définir). <i>Suite aux nombreux déchets constatés lors de l'inventaire des points noirs, identifier les endroits nécessitant ce type de sensibilisation, placer les supports au sol, dans le revêtement de rue. Une recherche de financement du matériel sera faite auprès du SPW et de la SPGE. La pose sera effectuée par le Service travaux de la Commune.</i>	Cellule CRV, PN Sources	2022	à déterminer SPGE, SPW, commune
20Ve272	Spa	Participation à l'action 'Faisons barrage aux OFNI'.	Cellule CRV	annuelle	
20Ve259	Sprimont	Participation au projet 'Ici commence la mer' (installation de slogans de protection des cours d'eau à côté des avaloirs) au niveau du centre urbain et/ou aux endroits stratégiques à définir.	Cellule CRV		
20Ve260	Sprimont	Poursuivre le projet 'Hydronymie' (installation de panneaux nominatifs des cours d'eau) au niveau du réseau routier secondaire et/ou au niveau des chemins pédestres.	Cellule CRV		
20Ve275	SPW-ARNE-DESu	Transmettre les résultats de l'enquête publique réalisée en vue de l'adoption des plans de gestion visés par la DCE.		2020	Sans objet Sans objet
20Ve270	SPW-MI-DGH	Information des partenaires du CRV et du grand public relative au suivi limnimétrique dans le bassin de la Vesdre. <i>Articles, exposés, visites de terrain, etc.</i>	Cellule CRV	2022	
20Ve261	Theux	Compléter le projet 'Hydronymie' au niveau du réseau routier secondaire et/ou au niveau des chemins pédestres. <i>Panneaux nominatifs des cours d'eau.</i>	Cellule CRV		
20Ve262	Theux	Participation au projet «Ici commence la mer» : placement de plaquettes de sensibilisation aux abords des avaloirs de rue (centres urbains et/ou autres endroits stratégiques à définir). <i>Suite aux nombreux déchets constatés lors de l'inventaire des points noirs, identifier les endroits nécessitant ce type de sensibilisation, placer les supports au sol, dans le revêtement de rue. Une recherche de financement du matériel sera faite auprès du SPW et de la SPGE. La pose sera effectuée par le Service travaux de la Commune.</i>	Cellule CRV	2022	à déterminer SPGE, SPW, commune
20Ve276	Trooz	Participation au projet 'Ici commence la mer' (installation de slogans de protection des cours d'eau à côté des avaloirs) au niveau du centre urbain et/ou aux endroits stratégiques à définir.	Cellule CRV		
20Ve277	Trooz	Poursuivre le projet 'Hydronymie' (installation de panneaux nominatifs des cours d'eau) au niveau du réseau routier secondaire et/ou au niveau des chemins pédestres.	Cellule CRV		

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
20Ve263	Verviers	Améliorer la communication générale concernant l'action de la Ville au niveau des cours d'eau (information par cours d'eau ou thématique).	Cellule CRV		
20Ve264	Verviers	Participation au projet 'Ici commence la mer' (installation de slogans de protection des cours d'eau à côté des avaloirs) au niveau du centre urbain et/ou aux endroits stratégiques à définir.	Cellule CRV		
20Ve265	Verviers	Poursuivre le projet 'Hydronymie' (installation de panneaux nominatifs des cours d'eau) au niveau du réseau routier secondaire.	Cellule CRV		
20Ve266	Verviers	Réalisation d'une sensibilisation ciblée à la problématique des déchets (par exemple le long de la route de Jalhay).			
20Ve273	Verviers	Sensibilisation des citoyens à la présence de berces du Caucase via la diffusion d'articles de presse et infos sur le site de la Ville.	Cellule CRV	annuelle	
20Ve267	Verviers, PCDN Verviers	Participation aux Journées Wallonnes de l'eau.	Cellule CRV		
17Ve146	VPN	En fonction de la disponibilité des membres participation à l'école de pêche organisée par la FHV.	FHV	annuelle	
14Ve235	Welkenraedt	Sensibilisation de la population au respect de l'environnement, et plus particulièrement au respect des cours d'eau. <i>Notamment via des articles dans le bulletin communal.</i>	Cellule CRV	annuelle	
20Ve268	Welkenraedt	Compléter le projet 'Hydronymie' (placement de panneaux nominatifs des cours d'eau) au niveau du réseau routier secondaire et/ou au niveau des chemins pédestres. <i>Coordination générale par le CRV, financement et placement des panneaux par la commune.</i>	Cellule CRV		
20Ve269	Welkenraedt	Participation au projet « Ici commence la mer » : placement de plaquettes de sensibilisation aux abords des avaloirs de rue (centres urbains et/ou autres endroits stratégiques à définir). <i>Suite aux nombreux déchets constatés lors de l'inventaire des points noirs, identifier les endroits nécessitant ce type de sensibilisation, placer les supports au sol, dans le revêtement de rue. Une recherche de financement du matériel sera faite auprès du SPW et de la SPGE. La pose sera effectuée par le Service travaux de la Commune.</i>	Cellule CRV	2022	à déterminer

Autres thèmes 9 : Autres

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
14Ve075	AD&N	Collaborer à la sensibilisation concernant la problématique des déchets verts en bordure de cours d'eau ou la prise en compte de la biodiversité des cours d'eau lors des aménagements hydriques ou de terrains attenants au réseau hydrographique.		annuelle	
14Ve236	AD&N	Réalisation d'un état des lieux des cours d'eau pour la commune de Theux (relevé des problématiques, etc.).	Theux	annuelle	
14Ve237	AHW	Attention continue aux diverses problématiques touchant son secteur (déchets, rejets, érosion de berges, etc.).		annuelle	
14Ve241	Classdeau	Attention continue à toute problématique pouvant toucher la rivière sur le parcours réalisé dans le cadre des activités des 3e années. <i>L'équipe réalise régulièrement le contrôle visuel des zones touchées par les plantes invasives, des zones de déchets sauvages et du barrage OFNI, etc.</i>	RAPP Cellule CRV	annuelle	BO
11Ve274	HEPL Agronomie	Participation aux travaux du Contrat de Rivière par le biais de stages d'étudiants.		2022	
20Ve280	HEPL Agronomie	Collaboration aux événements organisés par le Contrat de Rivière : mise à disposition de salles pour certains événements ou réunions, aide logistique.		2022	
20Ve281	HEPL Agronomie	Collaboration aux événements organisés par le Contrat de Rivière : relais systématique des événements du CRV vers notre réseau de diplômés.		2022	
11Ve137	Jalhay	La Commune de Jalhay continue ses efforts de diminution d'apport de sels de déneigement dans les eaux de surface par la préférence d'un épandage de pierre de lave.		annuelle	
20Ve282	LW	Etudier la viabilité pour le poisson dans les différentes strates de profondeur du lac de Warfaaz principalement au niveau oxygène et éléments chimiques en fonction des saisons.	MPW		
20Ve283	PN HFE	Contrôler la qualité écologique des cours d'eau et centraliser les données disponibles pour le territoire.	Cellule CRV	2020	heures de travail PN HFE
20Ve284	PN HFE	Encadrement de jeunes en décrochage en leur proposant de participer à des actions de terrain. <i>Gestion de balsamines de l'Himalaya, etc.</i>	DELANO	annuelle	heures de travail PN HFE
20Ve285	PN HFE	Mise en place d'une base de données GIS pour les communes, reprenant l'ensemble des données concernant directement ou indirectement les cours d'eau. <i>Habitations disposant d'un système d'épuration individuel, résultats qualité d'eau, points noirs, etc.</i>	Communes du PN HFE, Cellule CRV	annuelle	heures de travail
20Ve286	PN HFE	Poursuivre le monitoring de la qualité des cours d'eau au sein du PNHFE, suivant les budgets disponibles.		annuelle	à définir à définir
20Ve287	PN HFE	Promotion auprès des Communes du Parc de toutes les initiatives en matière de «nature-environnement» et accompagnement de celles-ci dans leurs projets. <i>Semaine sans pesticides, journée de l'arbre, opération rivières propres, biodibap, etc.</i>		2022	à définir PN HFE
20Ve290	PN Sources	Rendre des avis, en lien avec la charte paysagère en cours d'élaboration, dans le cadre de demandes de permis d'urbanisme sur le territoire de Spa. <i>Via la sous-commission en aménagement du Territoire (SCATU) : remise d'avis motivés dans les cas prévus par le décret des Parcs naturels.</i>	Membres de la SCATU du PN Sources.	annuelle	indéterminé : fonction des demandes PN Sources : mise à disposition de personnel
20Ve279	Province Liège	Vérification de la prise d'eau aménagée sur le Mosbeux. <i>Station 39.</i>		2022	Province de Liège
11Ve169a	Soumagne	Faire procéder à la régularisation et la remise en état, de manière plus respectueuse du milieu, du pertuis posé dans le Trou du Bois afin de permettre le passage d'engins agricoles. Le pertuis a été 'consolidé' par des briquillons en vrac qui tombent da <i>Se référer à la station 4 de l'inventaire du Trou du Bois.</i>		2022	
11Ve169b	Soumagne	Faire procéder à la régularisation et la remise en état, de manière plus respectueuse du milieu, du pertuis posé dans le ruisseau des Marais afin de permettre le passage d'engins agricoles. Le pertuis a été 'consolidé' par des briquillons en vrac qui tom <i>Stations 8 et 15.</i>		2022	

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / Descriptif	Partenaires	Échéance	Budget / Financement
14Ve050	Soumagne	Vérifier le bon écoulement du ruisseau du Trou du Bois après son passage sous la rue Trou du Bois. L'entrée de la canalisation, à l'entrée de la prairie, est régulièrement dépassée par le débit important qui, dès lors, s'écoule sur la voirie. <i>Station 1.</i>		2022	
20Ve288	Sprimont	Création d'un Plan Communal de Développement de la Nature.			
20Ve289	Sprimont	Mise en place d'une Commission Locale de Développement Rural dans le cadre du PCDR.	GREOVA		
20Ve292	SPW-ARNE-DCENN_Li	Résolution de points de dégradation (points noirs) de type «captage» en lien avec l'inventaire du Contrat de Rivière Vesdre (Fulcrum). <i>Captages impliquant des travaux en berge et/ou ayant un impact sur le débit de la rivière.</i>	Cellule CRV	annuelle	
17Ve147	SPW-MI-DBR	Lors des Opérations Rivières Propres sur la Vesdre, une attention particulière est donnée dans la gestion des barrages, afin de garantir la sécurité des bénévoles présents dans le cours d'eau. <i>La Cellule du CRV informe préalablement la DGO2 de toute action ORP sur la Vesdre.</i>	Cellule CRV	annuelle	
20Ve293	SPW-SG-DCE	Soutien logistique aux évènements organisés par le CRV. <i>Mise à disposition de locaux à l'Espace Wallonie Verviers pour des expositions, réunion, etc.</i>		2022	
20Ve291	Theux	Réparation de la rambarde du pont de Pré au Pont. <i>Station : 140.</i>			
17Ve149	ULg-LDPH	Appui scientifique aux réflexions et aux décisions sur le rétablissement de la libre circulation des poissons dans le cours principal de la Vesdre. <i>Application de la Décision Benelux en matière de rétablissement de la libre circulation piscicole. La Vesdre est considérée comme une rivière prioritaire.</i>		annuelle	SPW
14Ve114	Welkenraedt	Maintien et développement des actions du PCDN en lien avec l'eau.		annuelle	

4.5. Le financement du Contrat de Rivière Vesdre

4.5.1. Les subsides

Le Contrat de Rivière Vesdre est exclusivement financé par des subsides publics, provenant des 18 Communes associées, de la Province de Liège et du Service Public de Wallonie, selon la clé de répartition suivante pour la période 2020-2022.

Ces subsides font l'objet d'actions reprises dans le thème 7 « Subsides » du programme d'actions (cf. 4.4.).

Communes :

	Date du Conseil communal	2020	2021	2022
Commune de Baelen	09/09/2019	1.178,10	Indexation	Indexation
Commune de Chaudfontaine	28/08/2019	4.095,30	Indexation	Indexation
Ville d'Eupen	26/08/2019	4.095,30	Indexation	Indexation
Ville de Herve	26/08/2019	2.973,30	Indexation	Indexation
Commune de Jalhay	09/09/2019	2.187,90	Indexation	Indexation
Ville de Liège	30/09/2019	2.187,90	Indexation	Indexation
Ville de Limbourg	23/09/2019	2.187,90	Indexation	Indexation
Commune de Lontzen	09/09/2019	448,80	Indexation	Indexation
Commune d'Olne	28/08/2019	1.178,10	Indexation	Indexation
Commune de Pepinster	23/09/2019	2.973,30	Indexation	Indexation
Commune de Raeren	29/08/2019	448,80	Indexation	Indexation
Commune de Soumagne	16/09/2019	2.187,90	Indexation	Indexation
Ville de Spa	02/09/2019	2.973,30	Indexation	Indexation
Commune de Sprimont	01/08/2019	1.178,10	Indexation	Indexation
Commune de Theux	06/08/2019	2.973,30	Indexation	Indexation
Commune de Trooz	30/09/2019	2.187,90	Indexation	Indexation
Ville de Verviers	02/09/2019	5.722,20	Indexation	Indexation
Commune de Welkenraedt	29/08/2019	2.187,90	Indexation	Indexation
Total		43.365,30		

Pour 2021 et 2022, les subsides communaux seront indexés sur base de l'augmentation de l'indice santé estimée par le Bureau Fédéral du Plan en janvier 2021 et janvier 2022.

Province de Liège :

	Date du Collège provincial	2020	2021	2022
Subvention de fonctionnement	10/10/2019	7.600,00	7.600,00	7.600,00
Total		7.600,00	7.600,00	7.600,00

En fonction des projets spécifiques que le CRV pourra introduire auprès de la Province de Liège dans le cadre de son appel à projets annuel pour les Contrats de Rivière de son territoire, un subside supplémentaire pourrait être obtenu en 2020, 2021 et 2022. Le montant de ce subside sera déterminé chaque année en fonction des projets proposés.

Service Public de Wallonie :

	2020	2021	2022
Subvention de fonctionnement	118.919,03	Indexation	Indexation
Subvention « Journées Wallonnes de l'Eau »	4000,00	4000,00	4000,00
Total	122.919,03		

Le montant de la subvention de fonctionnement versée par le Service Public de Wallonie correspond au total des subsides des Communes et de la Province multiplié par 70/30 (cf. AGW du 13/11/2008). Pour 2021 et 2022, ce montant sera donc recalculé en fonction de l'indexation des subsides communaux.

Comme en 2017, 2018 et 2019, un complément non négligeable de subside pourra être obtenu du SPW suite à l'obtention d'une subvention supplémentaire de la Province de Liège pour de's projets spécifiques. Le montant de ce complément dépend directement de la subvention de la Province (il est calculé de la même manière que ci-dessus), dont le montant n'est pas encore déterminé.

Le montant de la subvention annuelle « Journées Wallonnes de l'Eau » correspond aux dépenses effectuées dans le cadre de cet événement, avec un plafond de 4.000 €.

FOREM :

	2020	2021	2022
APE	19.250,00	Indexation	Indexation

Le Contrat de Rivière Vesdre reçoit du FOREM un subside pour l'emploi de travailleurs sous condition « APE » (Aide Pour l'Emploi) : 6 points APE.

4.5.2. Les lignes budgétaires

Postes	Dépenses annuelles
Personnel	160.000
Déplacements	3.500
Fonctionnement	16.800
Actions (sensibilisation, chantiers,...)	9.600
Total	189.900

4.6. L'engagement officiel des partenaires : Recueil des signatures

Le Ministre soussigné soutient les actions inscrites dans le protocole d'accord 2020-2022 du Contrat de Rivière Vesdre et prendra, dans le cadre de ses responsabilités, toutes les dispositions nécessaires pour que ces actions puissent être menées à bien.



Wallonie

Madame Céline Tellier

Ministre de l'Environnement,
de la Nature, de la Forêt,
de la Ruralité et du Bien-être animal

Les institutions, administrations, associations et organismes suivants, représentés officiellement par les personnes soussignées, s'engagent à mener à bien les actions qu'ils ont inscrites dans le protocole d'accord 2020-2022 du Contrat de Rivière Vesdre en tant que maîtres d'œuvre et pour lesquelles ils ont préalablement marqué leur accord écrit.

Remarque : En tant que responsables de la réalisation des actions, seuls les maîtres d'œuvre sont signataires du protocole d'accord, via leur représentant.

Institutions régionales :



Pour le Service Public de Wallonie
Secrétariat Général

Madame Sylvie Marique, Secrétaire Générale
Représentée par **Madame Joëlle Deglin**,
Directrice de la Communication Externe



Pour le Service Public de Wallonie
Mobilité et Infrastructures

Monsieur Etienne Willame, Directeur Général
Représenté par **Monsieur Christophe Grifgnée**,
Chef du District des Barrages de l'Est



Pour le Service Public de Wallonie
Agriculture, Ressources Naturelles
et Environnement

Monsieur Briec Quévy, Directeur Général
Représenté par **Monsieur Augustin Smoos**, Attaché

Institution provinciale :



Pour la Province de Liège
Monsieur Michel Maréchal,
Directeur Général f.f.

Institutions communales :



Pour la Commune de Baelen
Madame Audrey Beckers
Echevine



Pour la Ville de Liège
Monsieur Gilles Forêt
Echevin



Pour la Commune de Chaudfontaine
Monsieur Alain Jeunehomme
Echevin



Pour la Commune de Lontzen
Monsieur Yannick Heuschen
Echevin



Pour la Ville d'Eupen
Madame Catherine Brüll
Echevine



Pour la Ville de Limbourg
Monsieur Luc Delhez
Echevin



Pour la Ville de Herve
Madame Isabelle Levaux
Echevine



Pour la Commune d'Olne
Monsieur Cédric Halin
Bourgmestre



Pour la Commune de Jalhay
Monsieur Michel Fransolet
Bourgmestre



Pour la Commune de Pepinster
Madame Doris Quadflieg
Echevine



Pour la Commune de Raeren
Madame Heike Esfahlani
 Echevine



Pour la Commune de Theux
Madame Christiane Urban-Jacquet
 Echevin



Pour la Commune de Soumagne
Monsieur Michel Mordant
 Echevin



Pour la Commune de Trooz
Madame Joëlle Deglin
 Echevine



Pour la Ville de Spa
Monsieur Yoann Frédéric
 Echevin



Pour la Ville de Verviers
Monsieur Bernard Piron
 Conseiller communal



Pour la Commune de Sprimont
Monsieur Damien Fontaine
 Conseiller Communal



Pour la Commune de Welkenraedt
Monsieur Jean-Luc Nix
 Bourgmestre

Acteurs locaux :

 Pour Adalia 2.0
Madame Marie André
Directrice



 Pour l'Association pour la
Sauvegarde et la Promotion
des Ecrevisses Indigènes
Monsieur Didier Herman
Directeur



 Pour Agir pour la Diversité
& la Nature
Monsieur Christophe Biesmans
Administrateur



 Pour les Classes d'Eau
de Pepinster
Madame Nathalie Demolin
Coordinatrice



 Pour l'Agence du Tourisme des
Cantons de l'Est - Ostbelgien
Monsieur Dany Heck
Directeur adjoint



 Pour le CRIE de Spa -
Domaine de Bérinzenne
Madame Vinciane Mathieu
Coordinatrice pédagogique



 Pour Agra-Ost
Monsieur Pierre Luxen
Directeur émérite



 Pour le CRIE d'Eupen -
Haus Ternell Ostbelgien
Monsieur Christian Lesuisse
Directeur



 Pour l'Association Intercommunale
pour le Démergement et l'Epuración
des Communes de la Province de Liège
Monsieur Benoît Piron
Chef de service



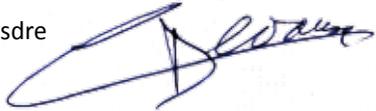
 Pour le CRIE de Liège -
Education Environnement
Madame Sylvie Decerf
Administratrice



 Pour les Amis de la Hoëgne
et du Wayai
Monsieur Jean Georis
Vice-Président



 Pour la Fédération Halieutique Vesdre
Monsieur Christian Devaux
Délégué





Pour la Fédération Wallonne de
l'Agriculture
Monsieur Gustave Wuidart
Délégué



Pour la Maison du Tourisme
Ourthe-Vesdre-Ambève / GREOVA
Monsieur Jacques Lilien
Directeur



Pour le Groupement des Industries et
Entrepises du bassin de la Meuse pour
la Protection de l'Environnement
Monsieur Stéphane Drot
Délégué



Pour la Maison du Tourisme
Pays de Herve
Madame Francine Kalbusch
Administratrice



Pour la Haute Ecole de la Province
de Liège - catégorie Agronomie
Madame Marianne Dawirs
Directrice



Pour la Maison du Tourisme
Pays de Vesdre
Monsieur Bernard Piron
Président



Pour l'Institut d'Eco-Pédagogie
Madame Christine Partoune
Présidente



Pour Natagora - Pays Chantoin
Madame Nadine Depresseux
Déléguée



Pour la Société Royale de Pêche et
de Pisciculture - La Warfaziennne
Monsieur Christian Devaux
Président



Pour Natagriwal
Monsieur Hubert Bedoret
Directeur



Pour la Ligue Royale des Pêcheurs
de l'Est
Monsieur Pascal Crul
Président



Pour l'Office du Tourisme
de Jalhay-Sart
Madame Suzanne Koninckx
Présidente



Pour le Parc naturel
Hautes Fagnes-Eifel
Madame Suzanne Koninckx
Vice-Présidente



Pour la Royale Association
des Pêcheurs de Pepinster
Madame Monique Gaspar
Secrétaire



Pour le Parc naturel des Sources
Monsieur Yoann Frédéric
Vice-Président



Pour le Royal Syndicat d'Initiative
de Chaudfontaine
Madame Sylvie Decerf
Déléguée



Pour le Plan Communal de
Développement de la Nature
de Chaudfontaine
Madame Sylvie Decerf
Déléguée



Pour la Societè Dante Alighieri -
Comitato di Verviers
Madame Joëlle Abbes-Orban
Présidente



Pour le Plan Communal de
Développement de la Nature
de Verviers
Monsieur Bernard Piron
Conseiller communal



Pour l'Université de Liège - Laboratoire
de Démographie des Poissons et
d'Hydroécologie
Monsieur Billy Nzau Matondo
Ingénieur de recherche



Pour le Polygone de l'Eau -
FOREM Formation
Madame Ariane Claessen
Déléguée



Pour Vesdre, Pêche et Nature
Monsieur Jacques Vincent
Vice-Président



Pour Protect'Eau
Monsieur Nicolas Triolet
Directeur



Pour le Contrat de Rivière Vesdre
Madame Christiane Orban
Présidente

Fait à La Reid, le 17 décembre 2019.

Abréviations

AD&N	Agir pour la Diversité & la Nature
AGW	Arrêté du Gouvernement Wallon
AIDE	Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des communes de la Province de Liège
AHW	Les Amis de la Hoëgne et du Wayai
AMICE	Adaptation of the Meuse to the Impacts of Climate Evolution - Adaptation du bassin de la Meuse aux impacts des évolutions climatiques
ASPEI	Association pour la Sauvegarde et la Promotion des Ecrevisses Indigènes
ATCE	Agence du Tourisme des Cantons de l'Est - Ostbelgien
BO	Budget Ordinaire
CE	Communauté Européenne // Cours d'Eau
Classdeau	Classes d'Eau de Pepinster
CR	Contrat de Rivière
CR Phyto	Comité Régional Phyto
CRIE	Centre Régional d'Initiation à l'Environnement
CRV	Contrat de Rivière Vesdre
CTSBH	Comité Technique par Sous-Bassin Hydrographique
DCE	Directive Cadre Eau
DCO	Demande chimique en oxygène
DHI	District Hydrographique International
DI	Directive Inondations
DST_PL	Direction du Service Technique (Province de Liège)
EH	Equivalent Habitant
FEAMP	fond Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche
FF	Frais de Fonctionnement
FHV	Fédération Halieutique du sous-bassin hydrographique de la Vesdre
FRW	Fondation Rurale de Wallonie
FWA	Fédération Wallonne de l'Agriculture
GIMPE	Groupement des Industries et des Entreprises du bassin de la Meuse pour la Protection de l'Environnement
GT	Groupe de travail
GTI	Groupe Transversal Inondations (Service Public de Wallonie)
GW	Gouvernement Wallon
HEPL	Haute Ecole de la Province de Liège

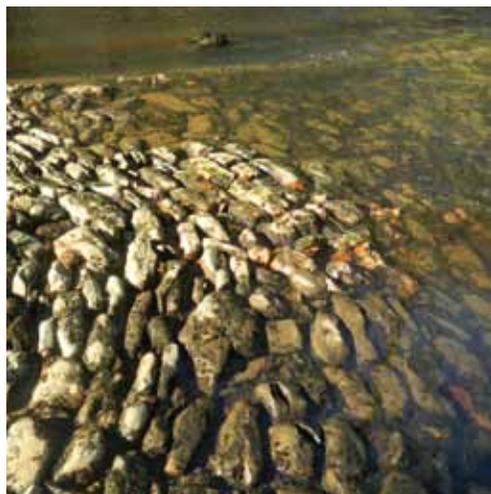
HTVA	Hors TVA
IBGN	Indice Biotique Global Normalisé
IEP	Institut d'Eco-Pédagogie
IPPC	Integrated Pollution Prevention and Control
LRPE	Ligue Royale des Pêcheurs de l'Est
LW	Société Royale de Pêche et de Pisciculture La Warfazienne
MAEC	Méthodes agri-environnementales et climatiques
MO	Maître d'œuvre
MPW	Maison Wallonne de la Pêche
MT	Maison du Tourisme
MT PV	Maison du Tourisme Pays de Vesdre
MT PH	Maison du Tourisme Pays de Herve
MT OVA	Maison du Tourisme Ourthe Vesdre Amblève
Natagora PC	Natagora Pays Chantoire
OTJS	Office du Tourisme de Jalhay-Sart
PASH	Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique
PCDN	Plan Communal de Développement de la Nature
PCDR	Plan Communal de Développement Rural
PGDA	Programme de Gestion Durable de l'Azote
PGDH	Plan de Gestion du District Hydrographique
PGRI	Plan de Gestion du Risque d'Inondation
PLUIES	Prévention et LUTte contre les Inondations et leurs Effets sur les Sinistrés
PMC	Plastiques - Métaux - Cartons à boissons
PNHFE	Parc Naturel Hautes Fagnes Eifel
PNSources	Parc Naturel des Sources
PN	Point noir
PNP	Point noir prioritaire
PV	Procès-verbal
PWDR	Programme Wallon de Développement Rural
PWRP	Programme Wallon de Réduction des Pesticides
RAPP	Royale Association des Pêcheurs de Pepinster
RAVeL	Réseau autonome des voies lentes
RN	Route nationale
RSI	Royal Syndicat d'Initiative

RW	Région Wallonne
SAU	Surface agricole utile
SBH	Sous-bassin hydrographique
SOR	Source O Rama
SPGE	Société Publique de Gestion de l'Eau
SPW ARNE	Service Public de Wallonie - Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
SPW ARNE CiEi	Service Public de Wallonie - Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - Cellule interdépartementale Espèces invasives
SPW ARNE DCENN	Service Public de Wallonie - Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - Direction des Cours d'Eau Non Navigables
SPW ARNE DCENN_Li	Service Public de Wallonie - Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - Direction des Cours d'Eau Non Navigables de Liège
SPW ARNE DCP	Service Public de Wallonie - Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - Direction de la Chasse et de la Pêche
SPW ARNE DDR	Service Public de Wallonie - Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - Direction du Développement Rural
SPW ARNE DESo	Service Public de Wallonie - Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - Direction des Eaux Souterraines
SPW ARNE DESu	Service Public de Wallonie - Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - Direction des Eaux de Surface
SPW ARNE DGHI	Service Public de Wallonie - Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - Direction de la Gestion Hydraulique
SPW ARNE DEMNA	Service Public de Wallonie - Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - Département de l'Etude du Milieu Naturel et Agricole
SPW ARNE DNF	Service Public de Wallonie - Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - Département de la Nature et des Forêts
SPW GTI	Service Public de Wallonie - Groupe Transversal Inondations
SPW MI	Service Public de Wallonie - Mobilité et Infrastructures
SPW MI DBR	Service Public de Wallonie - Mobilité et Infrastructures - Direction des Barrages-Réservoirs
SPW MI DGH	Service Public de Wallonie - Mobilité et Infrastructures - Direction de la Gestion Hydrologique
SPW MI DRLi	Service Public de Wallonie - Mobilité et Infrastructures - Département des Routes de Liège

SPW SG	Service Public de Wallonie - Secrétariat Général
SPW SG DCE	Service Public de Wallonie - Secrétariat Général - Direction de la communication Externe
STEP	Station d'épuration
SPF	Service Public Fédéral
TFE	Travail de fin d'étude
TVAC	TVA Comprise
ULiège	Université de Liège
ULiège LDPH	Université de Liège - Laboratoire de Démographie Piscicole et d'Hydroécologie
VPN	Vesdre Pêche et Nature
ZPS	Zone de Protection Spéciale
ZSC	Zone Spéciale de Conservation

Table des matières

Chapitre 1 - Le Contrat de Rivière Vesdre : Démarche et historique	4	Chapitre 3 - L'état des lieux	22
1.1. Qu'est-ce qu'un Contrat de Rivière ?	5	3.1. La méthodologie d'inventaire	23
1.2. Le contexte législatif	5	3.2. Le linéaire inventorié	23
1.2.1. La Directive Cadre Eau (DCE)	5	3.3. Les points noirs et points noirs prioritaires	23
1.2.2. La Directive européenne Inondations (DI)	5	3.4. L'information du public sur les résultats de l'inventaire	24
1.2.3. Le Code de l'Eau	5	Chapitre 4 - Le protocole d'accord 2020-2022	26
1.2.4. L'Arrêté du Gouvernement Wallon du 13/11/2008	6	4.1. L'élaboration du programme d'actions 2017-2019	27
1.3. La gestion des cours d'eau en Wallonie	6	4.2. Les domaines d'activité	27
1.3.1. Le nouveau Décret relatif aux cours d'eau non navigables	6	4.2.1. Les lignes directrices	27
1.3.2. Les catégories de cours d'eau	6	4.2.2. Les thématiques	28
1.3.3. Les gestionnaires des cours d'eau	6	4.2.3. Définition des thèmes	29
1.3.4. L'unité de gestion : la masse d'eau	7	4.3. Les maîtres d'œuvre et partenaires des actions	31
1.3.5. Les plans de gestion (PGRI et PGDH)	7	4.4. Le programme d'actions 2020-2022	33
1.3.6. Les Programmes d'Actions sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS)	8	4.4.1. Le résumé du programme d'actions	33
1.4. Le Contrat de Rivière Vesdre	8	4.4.2. Les actions	35
1.4.1. Historique	8	4.5. Le financement du Contrat de Rivière Vesdre	84
1.4.2. Les échelles de travail	9	4.5.1. Les subsides	84
1.4.3. Les principes de base et les méthodes de travail	9	4.5.2. Les lignes budgétaires	85
Chapitre 2 - Le sous-bassin hydrographique de la Vesdre	12	4.6. L'engagement officiel des partenaires : Recueil des signatures	86
2.1. Les caractéristiques du sous-bassin	13		
2.1.1. Localisation et occupation du sol	13		
2.1.2. Hydrographie	13		
2.1.3. L'eau souterraine	14		
2.1.4. Sites naturels protégés	15		
2.1.5. Démographie	15		
2.1.6. Tourisme, sport et loisirs	16		
2.1.7. Industrie	16		
2.1.8. Agriculture	16		
2.2. Les masses d'eau du sous-bassin de la Vesdre	17		
2.2.1. Les masses d'eau de surface	17		
2.2.2. Les masses d'eau souterraine	18		
2.3. Les usages locaux des cours d'eau, des lacs et de leurs abords	18		
2.4. Les éléments de valeur liés au milieu aquatique et à son environnement	21		



Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la Vesdre - asbl

Cellule de Coordination :
Au Gadot, 24 - 4050 Chaudfontaine
Tél : 04/361 35 33
coordination@crvesdre.be

www.crvesdre.be



Le Contrat de Rivière Vesdre est organisé avec le soutien financier des pouvoirs publics suivants :

